

DE LA

# FORMATION FRANÇAISE

DES

## ANCIENS NOMS DE LIEU.

DE LA

# FORMATION
## FRANÇAISE
## DES ANCIENS NOMS DE LIEU

TRAITÉ PRATIQUE

SUIVI DE REMARQUES SUR DES NOMS DE LIEU FOURNIS
PAR DIVERS DOCUMENTS

PAR

J. QUICHERAT

PROFESSEUR A L'ÉCOLE IMPÉRIALE DES CHARTES




PARIS
LIBRAIRIE A. FRANCK
RUE RICHELIEU, 67

—

1867.



# PRÉFACE.

—

On trouvera dans ce petit volume divers écrits sur une même matière :

1° L'exposé d'une doctrine que je professe depuis de longues années à l'École des chartes, et qui a paru en plusieurs articles dans la *Revue de l'instruction publique* (août et septembre 1866).

2° Des remarques sur les noms de lieu des monnaies mérovingiennes, dont la plupart ont été publiées récemment dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (tome III de la sixième série).

3° Un extrait d'une de mes leçons, professée en 1859.

4° Une dissertation sur le lieu où mourut le roi de France Henri Ier, écrite en 1853 pour le Recueil des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

Tous ces opuscules touchent à l'une des parties les plus délicates et les moins avancées de l'interprétation des textes historiques. J'essaye de leur donner une publicité plus grande que celle qu'ils ont eue, dans la pensée qu'ils pourront être utiles aux personnes obligées de travailler sans direction. Aux unes, ils procureront des méthodes pour un genre de travail qui est trop abandonné à l'arbitraire; aux autres ils feront apercevoir des difficultés qui existent là où l'on n'en soupçonne point; j'espère qu'ils éveilleront l'attention de toutes sur une infinité de recherches de première importance qui sont à faire, et qui ne se font pas.





DE LA

# FORMATION FRANÇAISE

DES

## ANCIENS NOMS DE LIEU.

---

Les noms de lieu forment la plus riche des nomenclatures qui se rattachent à la langue usuelle. Cinquante mille dénominations ont été réunies dans la dernière édition du Dictionnaire dressé pour le service de l'Administration des postes. Si l'on faisait le dépouillement du cadastre, si l'on ajoutait tous les noms des rivières, des forêts, des montagnes, on arriverait à plusieurs centaines de mille.

Cet immense vocabulaire n'est pas, comme celui des sciences, le produit de la méditation, et encore moins le développement d'une donnée systématique. Il n'est pas l'œuvre de quelques hommes. Il s'est formé à la longue et au hasard des circonstances, depuis le jour que le territoire commença d'être habité; il a pour

auteurs tous les peuples qui sont venus s'établir dans notre pays, toutes les races de conquérants ou d'esclaves dont le mélange a produit la nation française.

Ses éléments, si divers par leur origine, ne le sont pas moins par leur signification. Ils indiquent tantôt la configuration ou la nature du sol, tantôt les espèces qui vivent dessus, d'autres fois la destination que les lieux ont reçue des hommes; ou bien encore, c'est la mémoire d'anciens événements qu'ils nous ont conservée, ou le nom des personnages par qui les centres de population furent ici créés, là transformés : de sorte que dans le dictionnaire topographique les renseignements abondent pour la géographie physique, pour la statistique ancienne, pour l'histoire. Quant aux mots dont le sens nous échappe (et c'est le plus grand nombre), ils n'en ont pas moins de valeur pour cela. Ils se présentent comme autant de problèmes à résoudre; et d'ici à ce qu'on soit parvenu à les interpréter, ils peuvent avoir leur emploi à raison de leur forme toute seule dans plus d'une des opérations de la philologie.

Une source où il y a tant à puiser n'est pas sans avoir été déjà mise à contribution. Elle a servi à la plupart des érudits du temps passé, mais d'une manière toute accidentelle et rarement intelligente. Adrien Valois et l'abbé Lebeuf sont les seuls qui aient tiré un parti raisonnable de ce moyen d'information dont ils avaient acquis le juste sentiment par une longue habitude unie à beaucoup de pénétration. Ce n'est que depuis trente ans environ qu'on a commencé à faire une étude spéciale des noms de lieu. Un érudit d'un esprit très-cultivé et

d'un sens droit, M. Le Prévost, a tracé la voie qu'il convenait de suivre, en réunissant sous forme de dictionnaire, avec l'équivalent moderne à côté, les noms anciens des localités du département de l'Eure, tels qu'il les avait recueillis dans les vieux textes et surtout dans les chartes[1]. Il importait en effet de former d'abord des listes où ne prissent place que des mots d'une lecture certaine, traduits avec la connaissance parfaite du pays auquel ils appartiennent. Des livres conçus d'après cette donnée, mais différents de celui de M. Le Prévost par la disposition, nous ont procuré successivement les noms de lieu des départements de la Mayenne et de la Sarthe[2], de la Dordogne[3], du Jura[4], du Nord[5]. Puis le même genre de recherche, introduit par M. Guérard dans la publication des cartulaires, a donné naissance à des index géographiques, qui sont de petits dictionnaires relatifs à autant de contrées[6]. En dernier lieu, un répertoire

1. *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure.* 1 vol. in-12, Évreux, 1840.

2. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans;* in-4°, 1843.

3. Le vicomte de Gourgues, *Noms anciens de lieux du département de la Dordogne;* in-8°, Bordeaux, 1861.

4. Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté* (Jura), 6 vol. in-8°.

5. Mannier, *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord;* in-8°, Paris, 1861.

6. *Polyptique d'Irminon.* — *Cartulaires de Saint-Remi de Reims, de Saint-Bertin, de la Trinité du Mont, de Saint-Père de Chartres, de Saint-Victor de Marseille, de Notre-Dame de Paris,* publiés par M. Guérard. — *Cartulaires des abbayes de Savigny et d'Ainay,* publiés par M. A. Bernard. — *Cartulaire de Beaulieu,* par M. Deloche. — *Cartulaire de l'abbaye de Redon,* par M. de Courson. — *Cartulaire de l'église d'Autun,* par M. de Charmasse. — *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon,* par M. Ragut, etc., etc.

général, qui doit embrasser tous les départements de la France, s'exécute par les ordres du Ministre de l'instruction publique, et de cette entreprise sont sortis, depuis cinq ans qu'elle est commencée, les répertoires particuliers de l'Yonne, d'Eure-et-Loir, de la Meurthe, des Basses-Pyrénées, de l'Hérault, ouvrages de MM. Quantin, Merlet, Lepage, Raymond et Thomas, archivistes de ces départements, et celui de la Nièvre rédigé par M. de Soultrait, membre du Comité des travaux historiques.

Beaucoup de matériaux réunis appellent les travaux d'ensemble. Depuis quelque temps se manifeste de plusieurs côtés à la fois l'envie de faire sortir quelque chose des recueils de noms de lieu déjà composés. Ici on discute l'origine ou la valeur de certains radicaux qui entrent dans beaucoup de composés, là on cherche à classer les vocables par familles d'après les affinités de sens ou de forme. Mais tout cela n'a produit encore que de faibles essais. Les procédés de la saine philologie sont familiers à trop peu de personnes. Il faudra que les bonnes doctrines et les instruments de travail se répandent, avant que le succès réponde à la bonne volonté.

Au point où nous en sommes, le mieux est de ne pas tant s'inquiéter du sens des noms, et de se renfermer davantage dans l'étude de leurs formes. M. Redet, archiviste du département de la Vienne, a donné l'exemple pour sa province. Un mémoire très-bien fait de ce savant [1] montre par quelles métamorphoses ont passé les

1. Dans le *Recueil des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* année 1847.

noms de lieu du Poitou pour devenir ce qu'ils sont aujourd'hui, en les prenant aux époques où on les trouve consignés pour la première fois.

Il m'a semblé qu'une démonstration de ce genre, étendue à toute la France, deviendrait l'occasion naturelle de tracer des règles qui peuvent avoir leur utilité. Je fais cela depuis une quinzaine d'années à l'Ecole des chartes, ayant introduit l'étude dont il s'agit parmi les préliminaires de la diplomatique. Mais la doctrine, propagée seulement par les travaux des archivistes paléographes, ne fait pas de rapides progrès. Journellement je suis témoin d'erreurs graves où tombent, par la rencontre des noms de lieu, des personnes, très-instruites d'ailleurs, qui s'exercent sur les anciens monuments de notre histoire. On croit généralement que pour amener ces noms de leur forme ancienne à la forme actuelle, il n'y a qu'une certaine combinaison de lettres à observer, et l'on opère d'après un système duquel il est difficile d'espérer de bons résultats. Si quelques-uns, mieux inspirés, laissent là de trompeuses ressemblances d'orthographe pour se guider sur la prononciation, ils montrent une expérience insuffisante des accidents survenus en cette partie, et, faute de connaître les termes de comparaison, ils obéissent le plus souvent à la fantaisie.

C'est à ce défaut d'habitude que j'espère donner le moyen de suppléer par un certain nombre d'exemples groupés méthodiquement. Je ferai, aussi courts que possible, les préliminaires pour arriver là.

La forme latine est l'habillement le plus ancien sous lequel se rencontrent les noms de lieu. Comment en serait-il autrement après le travail si complet d'assimilation que les Romains accomplirent sur la Gaule? Les dénominations qui existaient avant eux, ils les accommodèrent au génie de leur langue; eux-mêmes en créèrent de nouvelles; et comme le latin continua d'être, pendant huit cents ans, l'idiome usuel des gens éclairés, le seul dans lequel on ait écrit, ce qui avait été fait pour les noms barbares d'avant la conquête, fut fait encore pour les noms apportés par d'autres barbares, soit sous le régime romain, soit dans les premiers siècles qui suivirent la destruction de ce régime. Il n'y eut d'exception que pour quelques pays frontières où la dépopulation avait été telle au cinquième siècle, que les étrangers qui vinrent s'y établir depuis ne purent ni recevoir la transmission d'une nomenclature territoriale, ni subir l'influence du latin pour la nomenclature qu'ils créèrent eux-mêmes. Tel fut le cas de la Flandre, de la Lorraine allemande, de l'Alsace, du Pays basque et de la Bretagne bretonnante. Encore arriva-t-il que, dans ces contrées même, les lieux où un assez grand nombre des anciens habitants avaient pu se maintenir conservèrent les anciens noms latins ou en prirent de nouveaux à forme latine.

Un autre fait à constater, c'est que, depuis le déclin du sixième siècle, les formes latines deviennent moins pures pour beaucoup de noms de lieu des pays où dominait l'élément romain, et que, dès l'avénement des Carolingiens, il y a de ces noms qui déjà ne sont plus latins : ils sont romans. On les voit parvenus au premier degré

de la métamorphose qui les rendra français. Le cas est rare assurément; il devient plus fréquent au dixième siècle, et plus encore au onzième; de sorte qu'après l'an 1100, ceux qui écrivent en latin ne savent plus rendre avec exactitude la nomenclature territoriale. Les dénominations d'un usage fréquent qu'ils ont eu l'occasion de rencontrer dans leurs lectures, ils les mettent dans leur forme pure. Ils se contentent de consigner les autres en français, ou bien ils les affublent d'une forme latine calquée visiblement sur la française, ou bien encore ils les traduisent par des équivalents, qui sont des jeux de mots.

Ainsi le onzième siècle a vu se tarir la source où doit puiser le philologue qui veut avoir les noms de lieu dans leur forme primitive, ou tout au moins dans une forme aussi voisine que possible de la primitive. La matière fournie par les textes postérieurs, vu l'état de décomposition et de recomposition où elle se présente, n'est plus bonne qu'à montrer jusqu'à quel point les origines avaient été perdues de vue, en cela comme en tout le reste.

Je viens de me servir du terme décomposition : c'est plutôt déformation ou altération qu'il aurait fallu dire, car il s'agit du phénomène qui se passe lorsque les mots d'une langue sont dits avec l'accent et toutes les habitudes de prononciation d'une autre langue. C'est par là que les noms de lieu, purement latins ou latinisés, sont devenus français. La forme qu'ils ont aujourd'hui résulte pour une grande part de la façon plus ou moins gauloise dont le latin fut prononcé dans les Gaules.

Mais il n'y a pas deux logiques dans la tête des peuples.

L'instinct qui a déterminé la déformation du latin dans les bouches gallo-romaines a été le même pour les noms de lieu que pour les mots de la langue usuelle. Dans les deux cas s'est accompli le travail d'une prononciation qui eut pour principe d'éteindre la sonorité du plus grand nombre des syllabes, et de raccourcir les mots en portant tout l'effort de la voix sur la syllabe accentuée. Dans les deux cas aussi ont agi ces dispositions particulières de l'oreille et du gosier auxquelles est due la variété dialectique. Il s'ensuit que des accidents pareils caractérisent les deux nomenclatures.

Je vais énumérer ces accidents en commençant par ceux qui se reproduisent avec le plus de fréquence, et qui affectent le moins la physionomie des mots. Tous mes exemples seront tirés de textes antérieurs au douzième siècle, et autant que possible antérieurs au dixième.

---

CHAPITRE I.

## ACCIDENTS GÉNÉRAUX

### DE LA FORMATION FRANÇAISE.

1° *Perte de la désinence grammaticale.* — C'est un fait général que la désinence grammaticale s'est perdue en tout ou en partie, soit par apocope, soit par assourdissement.

Elle s'est perdue totalement dans les vocables de la seconde déclinaison, masculins et neutres, employés au singulier :

*Vicus*, Vic (Aisne); *Albiacus*, Albiac (Lot); *Dunum*, Dun (Cher); *Gabianum*, Gabian (Hérault).

Elle a perdu seulement la finale dans les noms de la troisième déclinaison en *o, onis*, dont les dérivés sont toujours formés sur l'un des cas obliques, probablement l'ablatif *one :*

*Tarascone*, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

Elle est devenue muette dans les noms féminins de la première déclinaison :

*Vienna*, Vienn*e*; *Geneva*, Genèv*e*;

Ainsi que dans les pluriels de la même déclinaison employés aux cas obliques (accusatif et ablatif) d'une manière indéclinable :

*Arcas*, Arq*ues* (Seine-Inférieure); *Marcomitis*, Marconit*es* (Hérault);

Sauf quelques exceptions provenant de ce que la terminaison s'est tout à fait assourdie, de façon que le mot français est devenu masculin, lorsqu'il devrait être féminin par son origine :

*Rosarias*, Rosi*ers* (Haute-Loire); *Salinis*, Sal*ins* (Jura).

Quant aux noms masculins de la seconde déclinaison, employés de même au pluriel d'une manière indéclinable, ils ont pris tantôt la désinence muette, tantôt la désinence sourde, en conservant l'*s* ou une consonne équivalente, comme signe du pluriel :

*Lambros*, Lambr*es* (Nord); *Tungris*, Tongr*es* (Bel-

gique); *Mettis* (forme très-abrégée du primitif *Mediomatricis*, laquelle se trouve déjà dans Grégoire de Tours), Metz; *Remis*, Reims; *Meldis*, Meaux.

D'autres cas seront examinés ci-après dans le chapitre II qui traite des accidents particuliers de la désinence.

*Mutation de voyelles.* — Des voyelles fortes, c'est-à-dire de celles que faisait ressortir la prononciation correcte du latin, ont été remplacées par d'autres voyelles, notamment *a* par *è*, *e* par *i*, *o* par *e* et par *u*, et réciproquement :

*Fara*, la Fère (Aisne); *Dea*, Die (Basses-Alpes); *Fiscus*, Fesc (Hérault); *Alussa*, Alosse (Côte-d'Or); *Vindonissa*, Vendenesse (Saône-et-Loire).

La voyelle *o* a pu se substituer à la diphthongue *au* : *Gaunissa*, Gonesse (Seine-et-Oise).

Les diphthongues *ai*, *eu*, *oi* (ayant eu à l'origine la valeur de *ei*), *ou*, qui n'existent pas en latin, se sont mises à la place :

*Ai* de *a* : *Intaranum*, Entrains (Nièvre);

*Eu* de *o* : *Forus*, Feurs (Loire);

*Oi* de *a*, de *e* et de *u* : *Ambacia*, Amboise (Indre-et-Loire); *Blesis*, Blois (Loir-et-Cher); *Muscella*, Moisselle (Seine-et-Oise);

*Ou* de *o* et de *u* : *Tolosa*, Toulouse (Haute-Garonne); *Tullum*, Toul (Meurthe).

*Suppression ou syncope de voyelles.*— Les voyelles faibles par leur nature, ou que la prononciation avait rendues telles, ont entièrement disparu :

*Aurelianis*, Or-léans (Loiret); *Corbeia*, Corb-ie (Somme); *Dionantum*, Di-nant (Belgique); *Suessionis*, Soiss-ons (Aisne); *Virodunum*, Ver-dun (Meuse); *Besua*, Bez-e (Côte-d'Or).

*Addition intérieure ou épenthèse de voyelle.* — C'est ce qui a lieu fréquemment pour la voyelle *i*, qui s'est introduite (indépendamment des cas où elle est venue changer l'*a*, l'*e* ou l'*o* en diphthongues) comme signe d'une mouillure qui a affecté la prononciation de la voyelle primitive :

*Deppa*, Dieppe (Seine-Inférieure); *Doza*, Dieuze (Meurthe) ;

Ou afin d'adoucir la rencontre de deux consonnes, l'une à la fin, l'autre au commencement d'une syllabe :

*Pitveris*, issu de *Pitueris*, Pithiviers (Loiret), nom qui offre en même temps un exemple de la mouillure.

*Mutation de consonnes.* — Cet accident a eu lieu de plusieurs façons.

1° Des consonnes douces ou dures ont été remplacées par d'autres de même nature :

*Aballone*, Avallon (Yonne); *Vermeria*, Verberie (Oise); *Cersilla*, Sarcelles (Seine-et-Oise); *Gemiliacum*, Jumillac (Dordogne); *Vicanum*, le Vigan (Gard); *Scamnis*, Chammes (Meurthe).

2° Des consonnes dures ont été remplacées par les consonnes et articulations douces qui leur correspondent, ou réciproquement :

*Biterris*, Béziers (Aude); *Verzemonum*, Bargemont

(Var); *Vadisus*, le Valois (ancien pays contenu dans le dép. de l'Oise); *Luteva*, Lodève (Hérault); *Waractum*, Guéret (Creuse); *Cala*, Chelles (Seine-et-Marne); *Abrincas*, Avranches (Manche).

3° La syncope d'une voyelle, en mettant en présence deux consonnes, a occasionné le changement de l'une des deux :

*Agatha*, Ag-de (Hérault).

4° Deux consonnes de valeur différente, qui se suivaient, se sont identifiées par l'attraction :

*Pentus*, Pennes (Drôme); *Polmarcum*, Pommard (Côte-d'Or); *Vitlena*, Villaines (Indre-et-Loire); *Jotrum*, Jouarre (Seine-et-Marne).

5° Des consonnes finales, éteintes par la prononciation, ont été remplacées par d'autres consonnes qui n'ont qu'une valeur orthographique :

*Nevirnum*, Nevers au lieu de Nevern; *Trevurtium*, Trévoux (Ain) au lieu de Trevours.

*Pommard*, qui vient d'être cité est dans le même cas. Pour se conformer à l'étymologie, on devrait écrire *Pommarc*. L'orthographe adoptée vient de ce que le mot a été rapporté, à tort, à la classe nombreuse des noms communs et des noms propres dont la désinence *ard* appelle un *d*.

Par une confusion semblable, *Cambortus* a donné Chambord (Loir-et-Cher) et Chambourg (Indre-et-Loire).

6° D'autres fois la consonne finale, qui produisait un son sourd après la perte de la désinence grammaticale, a été remplacée par une autre consonne qui a produit une terminaison sonore :

*Lemausus*, Limours (Seine-et-Oise); *Namucum*, Namur (Belgique).

*Déplacement ou métathèse de consonne.* — C'est l'accident qui a fait passer une consonne (ordinairement une liquide) devant ou après une voyelle que primitivement elle suivait ou précédait :

*Derventum*, Drevant (Cher); *Durcaptum*, Drucat (Somme); *Cumbrona*, Combourne (Vaucluse); *Nidalfa*, Nau*ph*le (Seine-et-Oise), Nau*fl*es (Eure) et Niau*fl*e (Sarthe).

La métathèse a lieu aussi, mais plus rarement, pour adoucir la rencontre de deux consonnes :

*Votnus*, Vontes (Indre-et-Loire).

*Contraction.*—Accident par suite duquel une liquide, placée immédiatement devant une liquide semblable ou une autre consonne, s'est écrasée de façon à transformer en diphthongue la voyelle qui la précédait :

*Calsum*, Causse (Lot); *Gellis*, Jaux (Oise); *Mellentum*, Meulan (Seine-et-Oise); *Coldriciolus*, Coudrecieux (Sarthe) et Coudreceau (Eure-et-Loir); *Felgeriæ*, Fougères (Ille-et-Vilaine); *Constantia*, Coutances, autrefois Coustances; *Montione*, Mousson (Meurthe).

*Fusion d'une consonne et d'une voyelle en une seule articulation.* — Cet accident a eu lieu lorsque l'*e* ou l'*i*, suivis d'une autre voyelle, *a* ou *o*, s'assemblaient avec une consonne labiale ou dentale. Alors se sont produites :

Ou l'articulation nasale *gn*, orthographiée aussi *ign*, ou *nh* :



*Cavaniacus*, Cavagnac, Cavaignac, Cavanhac (Lot); *Campania*, Champagne, orthographié autrefois Champaigne; *Avenione*, Avignon; *Dinia*, Digne (Basses-Alpes); *Ammonias*, les Amognes, contrée de la Nièvre;

Ou l'articulation représentée par *ge* et par *j* :

*Andiacum*, Angeac (Charente); *Podiolum*, Poujol (Hérault); *Divione*, Dijon (Côte-d'Or); *Novientum*, Nogent, nom d'une infinité de lieux.

*Suppression ou syncope d'une consonne.* — Accident très-fréquent, auquel sont sujettes surtout les dentales *d* et *t*, puis les labiales *b* et *v*, puis le *c* et le *g* aussi bien lorsqu'ils sont durs que lorsqu'ils sont doux, puis la liquide *n*, enfin la sifflante *s*.

*Lodena*, Lu-ynes (Bouches-du-Rhône); *Catalaunis*, Châ-lons, autrefois Cha-alons; *Latona* L-osne, nom conservé dans celui de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), et où l'addition de l'*s* est le signe orthographique de la contraction des deux voyelles *La-one; Trecis*, Tro-yes; *Augusta*, A-ouste (Ardennes et Drôme), A-oste (Isère), Ouste, avec contraction, ancien emplacement de la ville d'Eu (Seine-Inférieure).

Dans ces exemples, la consonne syncopée est entre deux voyelles. Elle peut aussi bien se trouver à côté d'une autre consonne.

*Luthra*, Lu-re; *Sandris*, Cer-res (Aube), par une attraction qui a suivi la syncope, San-res, Sar-res, et un assourdissement de la première voyelle; *Cersilla*, Cerelles (Indre-et-Loire), lorsque le même mot, prononcé plus posément, a fait ailleurs *Sarcelles; Silvanectis*, de-

venu *Senelectis* par métathèse, après la syncope du *v*, Sen-lis (Oise).

*Syncope d'une consonne avec la voyelle qui la précède ou qui la suit.* — Réduction plus violente et non moins fréquente que celle d'une consonne seule :

*Cabillone*, Cha-lon ; *Matiscone*, Mâ-con, écrit autrefois Ma-scon; *Itiscoana*, E-scouen, É-couen (Seine-et-Oise), quoique le genre du mot latin appellerait plutôt la forme Écouenne; *Mantola*, Mau-le (Seine-et-Oise), moyennant une contraction opérée sur la résultante Man-le; *Segusterone*, Si-steron; *Massava*, Mè-ves (Nièvre), autrefois Mes-ve, orthographe préférable.

Dans un nom comme celui de *Mediolanum*, où la consonne sujette à syncope était suivie de deux voyelles, il y a eu, suivant la différence des prononciations locales, transposition de l'une des voyelles et perte de l'autre. De là les dérivés :

Mey-lan (Lot-et-Garonne); Meu-lain, autrefois Méolain (Saône-et-Loire); Moé-lain (Haute-Marne); Molain (Jura); Mâ-lin (Côte-d'Or).

Meil-lant (Cher), et Meil-han (Landes), peuvent passer pour des formes dérivées où il y a eu non pas syncope, mais attraction de la dentale, après la transposition de l'*i* et la perte de l'*o*.

La syncope d'une consonne et d'une voyelle est à peu près immanquable lorsqu'il y a redoublement, c'est-à-dire lorsque les deux premières syllabes commencent par la même consonne avec une voyelle toute seule entre les deux :

*Beborna*, B-orre (Pas-de-Calais); *Ciconiolæ*, S-o-gnolles (Seine-et-Marne); *Geginna*, Ge-nnes (Maine-et-Loire); *Dodolatus*, Do-llot (Yonne), où le redoublement de l'*l* n'indique pas une transformation du *d* de la seconde syllabe, la forme latine intermédiaire du douzième siècle étant *Doeletus*.

*Syncope de deux consonnes et d'au moins une voyelle.* — Cet accident n'a lieu que sur des formes latines extrêmement anciennes, à côté desquelles existent presque toujours d'autres formes déjà syncopées :

*Medenanta*, *Medanta*, M-antes (Seine-et-Oise); *Vicavedona*, *Vividona*, Viv-onne (Vienne); *Andesagina*, Ansainne (Seine-Inférieure); *Cucubarrum*, Cou-ard (Saône-et-Loire); *Viducassis*, Vi-eux (Calvados), en passant par la forme Vi-u-esses qui est devenue muette; *Valentinianum*, Veil-lan (Corrèze), par l'intermédiaire Velnian, sur lequel s'est opérée l'attraction.

Le nom de la ville de Mende s'est formé, d'après la même loi, sur l'adjectif *Mimatensis* (*urbs*), qui donne à conjecturer les intermédiaires Mi-enze, Mé-ende. Mais le substantif *Mimate*, qui est resté appliqué à la montagne qui domine la ville, *lou mont Mimat*, n'a pas subi la syncope.

*Apocope.* — Suppression opérée à la fin du mot, indépendamment de l'accident qui a emporté la désinence grammaticale :

*Ver-num*, Ver (Eure-et-Loir); *Novi-ento*, Noui (Indre-et-Loire); *Vap-incum*, Gap.

Il y a eu apocope dans *Arelate*, Arles (Bouches-du-Rhône), car la désinence du thème français ne représente pas celle du latin; elle n'a qu'une valeur orthographique.

*Aphérèse.* — C'est la suppression d'une syllabe au commencement d'un nom.

Le cas le plus fréquent est celui des noms dont la première syllabe est un *a* :

*Abolena*, Bollène (Vaucluse); *Afriacus*, Friac (Lot); *Ajarnacum*, Jarnac (Charente); *Alanthione*, Lançon (Bouches-du-Rhône); *Astenidum*, Stenay (Meuse); *Athenacum*, Thenac (Dordogne).

La première syllabe composée d'un *i* a subi aussi le même accident :

*Igeracus*, Girac (Lot).

Exemples d'aphérèses sur des syllabes composées de voyelles et de consonnes :

*Albarnone*, Banon (Basses-Alpes); *Bigargium*, Garges (Seine-et-Oise); *Lovolautrum*, Volorre (Puy-de-Dôme); *Octasiacum*, Thoisy (Côte-d'Or); *Nirbanium*, Bayne, dépendance de la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

L'aphérèse de *a*, syllabe initiale, s'explique par l'idée qu'on a pu concevoir que cette voyelle représentait la préposition *à* et par conséquent une construction grammaticale inutile pour le nom employé comme sujet ou comme régime direct.

*Al* dans *Albarnone* aura été pris de même pour la préposition combinée avec l'article, et *lo* de *Lovalautrum* pour l'article seul.

L'aphérèse n'est qu'apparente dans *Cenomannis*, le Mans; *Diolindum*, la Linde (Dordogne). L'article qui précède ces noms n'est pas autre chose qu'une transformation des syllabes supprimées. On en a la preuve pour *Cenomannis* en se reportant à la forme barbare *Cilmanis* qu'on trouve parmi les souscriptions du concile d'Attigny, en 765. *Cilmannis* francisé a été pris pour un substantif *Mans*, précédé du pronom indicatif *cil*, ce, et l'article a été substitué au pronom. Par conjecture, il est permis d'admettre l'assimilation de *dio* dans *Diolindum* avec *lo*, qui sera devenu plus tard *la*, par changement du genre.

*Épenthèse ou addition intérieure de consonne.* — Elle a eu lieu, ou par un vice de prononciation :

*Asa*, Anse (Rhône); *Iculisma*, Angoulême (Charente); *Igoranda*, Ingrande (Vienne); *Calatonnum*, Chalenton (Indre-et-Loire);

Ou pour adoucir la rencontre de deux consonnes mises en présence par la syncope d'une voyelle :

*Veneris*, Vendres (Hérault); *Venula*, Voinsle (Seine-et-Marne);

Ou par l'adoption d'une orthographe sans rapport avec l'étymologie, auquel cas la lettre ajoutée n'affecte pas la prononciation :

*Alonum*, Allamps (Meurthe); *Candostrum*, Champdôtre (Saône-et-Loire); *Salvannum*, Souvant (Indre-et-Loire).

C'est ainsi que l'*s*, signe du pluriel, a été attaché sans raison à une infinité de vocables dérivés du fémi-

nin singulier de la première déclinaison latine. *Chelles*, *Sarcelles*, *Villaines*, cités précédemment en sont des exemples.

Le *d* final de plusieurs Bard, *Barrum*, le *p* de Fécamp, *Fiscannum*, le *q* de Marcq, *Marca* (Nord), le *t* final de Vertault, *Vertilium* (Côte-d'Or), sont dans le même cas.

*Prosthèse*. — C'est l'addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement du nom. Elle a eu lieu, le plus souvent pour cause d'euphémisme. Ainsi l'*e* s'est ajouté généralement en avant des mots qui commencent par l'une des consonnes doubles *sc*, *sp*, *st*, faisant naître par là la syllabe initiale *es*, qui est devenue *é* d'après les habitudes de l'orthographe moderne, pour les noms de lieu de la langue d'oil :

*Scoralia*, Escorailles (Cantal); *Spondalianum*, Espondeilhan (Hérault); *Scabrona*, Échevronne (Côte-d'Or); *Spissia*, Époisses (Côte-d'Or); *Stampæ*, Étampes (Seine-et-Oise).

D'autres fois la prosthèse est la combinaison avec le nom d'une particule qui est devenue affixe :

*Insula*, Lille (Nord) ou Lisle (Meuse); *Stirpis*, Lesterps (Charente); *Eremus*, Lerm (Lot-et-Garonne), noms dans lesquels l'article *la*, *le* s'est fondu avec les substantifs *ile*, *esterps*, *erm*.

*Staliacus*, Astaillac (Corrèze), équivalent de *ad Staliacum*; *Aquas*, Dax (Landes), équivalent de *ad Aquas*; *Heriis*, Dehéries (Nord), équivalent de *de Heriis* (sous-entendu *villa*) : exemples dans lesquels une préposition s'est combinée avec le nom.

*Diérèse.* — Accident qui d'un seul mot en a fait deux, parce qu'on s'est mépris sur le sens du dérivé français :

*Alpicum*, le Pec (Seine-et-Oise), avec réduction au cas direct de ce qu'on a cru être l'article au cas indirect *à le Pec; Dagninus*, d'Agny, conservé dans le nom de Saint-Vincent-d'Agny (Rhône); *Lauretum*, lou Rouet, ancien faubourg de Marseille; *Lerate*, l'Hérat, conservé dans le nom de Saint-Félix-de-l'Hérat (Hérault); *Lescherias*, les Chères (Rhône); *Tricastinis*, déterminatif ethnique de l'ancienne ville épiscopale de Saint-Paul (Drôme), travesti en Trois-Châteaux.

*Synerèse.* — Réduction en un seul mot d'un nom qui était composé de deux :

*Cati cantus*, Cachan (Seine); *Fanum Martis*, Famars (Nord), *Forum Julii*, Fréjus (Var).

Je reviendrai sur les accidents propres à cette classe de noms, qui constitue une partie considérable du vocabulaire territorial.

*Altération de syllabes par homophonie.* — Accident qui consiste en ce que des articulations et des sons approximatifs se sont substitués à d'autres, de manière à faire perdre de vue l'étymologie dans le dérivé :

*Acmantus*, *E*smans (Seine-et-Marne); *Dravernum*, Drav*eil* (Seine-et-Oise); *Juliobona*, *Lille*bonne (Seine-Inférieure); *Motkalia*, Mouch*ard* (Jura); *Onacum*, *Au*nay en Bazois (Nièvre); *Reiteste*, Réth*el* (Ardennes); *Riconorus*, Arquen*euf* (Yonne), qui a été successivement Requen*eul*, Requegn*eux*, puis par la prosthèse de la

préposition *à*, A Requeneux, Arquegneux et enfin Arqueneuf, en donnant de la sonorité à la finale; *Sextantione*, S*ub*stantion (Hérault).

---

CHAPITRE II.

## ACCIDENTS PARTICULIERS

### DE LA DÉSINENCE.

Comme les noms de lieu se classent volontiers par familles à désinences semblables, il est utile d'examiner à part les syncopes et transformations éprouvées par la désinence, en outre des accidents qui affectent la terminaison grammaticale. L'accent tonique ayant toujours eu sa place vers la fin des mots, la voix a opéré avec plus de décision sur cette partie que sur les autres; de sorte que toutes les fois que les mêmes éléments se sont rencontrés à la désinence, ces éléments ont été réduits d'une manière uniforme, suivant les habitudes locales.

*Désinence féminine* ia. — Elle a fléchi de plusieurs manières par la force de l'accent qui la précédait.

1° Ou bien l'*i* a subi la syncope :

*Alisia*, Alis*e* (Côte-d'Or); *Carcrisia*, Chacris*e* (Aisne); *Valentia*, Valenc*e*; *Senonia*, Senon*es* (Vosges); *Andusia*, Andus*e* (Gard); *Cadusia*, Chaours*e* (Aisne) et Chaourc*e* (Aube), par l'introduction d'un *r* euphonique devant la sifflante.

*Ucetia*, Uzès (Gard) est dans le même cas; mais le dérivé est défiguré par une faute d'orthographe. Il faudrait écrire *Uzesse*.

2° Où bien l'*i* a été seulement déplacé et transporté dans la syllabe où est l'accent :

*Maceriæ*, Mazières, Meziéres ou Maizières (qui a produit aussi des *Mazères*, conformément à la règle précédente), nom d'une infinité de communes et d'écarts; *Vadecia*, Vaysse (Lot); *Solobria*, Soulièvre (Deux-Sèvres); *Cotia*, Cuise (Oise).

3° L'*i* déplacé s'est réduit en diphthongue, ou, en disparaissant, a changé le son de la voyelle accentuée :

*Axia*, *A*ixe (Haute-Vienne); *Sarmatia*, Sarmaise, Sermaize, Sermoise; *Curia*, Coire (Suisse, Grisons); *Appia*, *E*ppes (Aisne), qui serait mieux orthographié *Aippe*; *Sodobria*, Suèvres (Loir-et-Cher), plus correctement *Sueivre*.

4° L'*i*, après son déplacement, a pu éteindre la voyelle accentuée du latin :

*Decetia*, Decize (Nièvre), autrefois *Decéize*.

5° La présence des consonnes *l*, *n*, *p* devant la désinence a amené ordinairement une mouillure qui est diversement figurée dans le thème français :

*Botkalia*, Boujeailles ou, plus correctement, Boujaille (Doubs); *Massilia*, Marseille; *Gasnapia*, la Garnache (Vendée); *Marcomannia*, Marmagne (Cher, Côte-d'Or, Saône-et-Loire); *Onia*, Heugnes (Indre); *Ciconia*, Chogne (Saône-et-Loire); *Colonia*, Cologne (Gers).

Mais *Coloniæ*, dans le Maine, a fait Coulaines et Quelaines, par le déplacement de l'*i* : ce qui est cause que la mouillure n'a pas eu lieu.

6° Lorsque, par exception, l'*i* de *ia* a reçu l'accent, il n'y a eu de changement que l'extinction de la finale : *Vermeria*, Verberie (Oise).

*Désinence neutre* ium. — Le français n'ayant pas le genre neutre, a transformé généralement en masculins les mots de la langue commune, qui étaient neutres en latin. Il n'en est pas ainsi des noms de lieu en *ium*. Il y a eu un partage, dont la raison ne serait pas facile à donner, par suite duquel ces noms sont devenus les uns masculins, les autres féminins. Pour parler plus exactement (car le genre d'un nom de lieu est toujours douteux en français), disons que les noms dont il s'agit ont pris tantôt la désinence que nous appelons rime masculine, et tantôt celle qui constitue la rime féminine.

Voici pour les deux cas des exemples dans lesquels on trouvera d'ailleurs des accidents semblables à ceux qui ont été signalés à propos de la désinence *ia*.

1° Dérivés à terminaison masculine, avec syncope de l'*i* :

*Balcium*, Baux (Bouches-du-Rhône); *Bellitium*, Belley (Ain), qui serait mieux orthographié *Bellet; Botritium*, Bouret (Pas-de-Calais); *Hiccium*, Is-sur-Thille (Côte-d'Or); *Karofium*, Charroux (Vienne) et Charost (Cher); *Segobodium*, Seveux (Haute-Saône); *Colatorium*, Coulours (Yonne); *Tenurcium*, Tournus (Saône-et-Loire).

2° Dérivés à terminaison masculine, où l'*i* s'est conservé en se déplaçant :

*Theodaxium*, Thiais (Seine); *Corcugium*, Courieu (Lot); *Ciconium*, Chouain (Calvados); *Denegonium*,

Digoin (Saône-et-Loire), *Iconium*, Oingt (Rhône); *Eposium*, Ivois, aujourd'hui Carignan (Ardennes); *Crocium*, Cruis (Basses-Alpes).

3° Dérivés à terminaison masculine, où l'*i* a disparu, mais en modifiant le son de la voyelle accentuée :

*Bodium*, Bué (Cher); *Marbrovium*, Marboué (Eure-et-Loir); *Limitium*, Limetz (Seine-et-Oise); *Merentium*, Merenx (Ariége).

4° *Oratorium*, selon les pays, s'est assourdi ou est resté sonore à la finale, a perdu ou a gardé l'*i* de la désinence latine :

Oradour (Cantal, Haute-Vienne, Charente); Auradou (Lot-et-Garonne); Oroux (Deux-Sèvres), Orrouy (Oise); Orrouer (Eure-et-Loir); et encore, Auzouer (Indre-et-Loire); Ouzouer (Loiret); Ozoir (Eure-et-Loir); Ozouer (Seine-et-Marne).

1° Dérivés à terminaison féminine, où l'*i* s'est perdu tout-à-fait :

*Donobrium*, Deneuvre (Meurthe); *Karubium*, Quaroube (Nord); *Surrugium*, Seurre (Côte-d'Or).

2° Où l'*i* a disparu, mais a laissé trace de lui en mouillant la consonne qu'il suivait :

*Gamapium*, Gamaches (Eure); *Melbodium*, Maubeuge (Nord); *Compendium*, Compiègne (Oise).

3° Où l'*i* s'est transposé :

*Avallocium*, Alluye (Eure-et-Loir); *Bercorium*, Bressuire (Deux-Sèvres).

La désinence *bovium*, qui appartient à des noms constituant ce qu'on peut appeler la dernière émission latine (car ils sont d'origine scandinave; ils ont été

apportés par les Normands, et latinisés seulement au dixième siècle), cette désinence a subi les divers accidents qui viennent d'être indiqués :

Quille*beuf*, Couli*beuf*, Tourne*bu*, Carque*bu*, Ham*bie*, Hougue*bye*.

*Désinence masculine* ius. — Les noms ainsi terminés, bien moins nombreux que les féminins et les neutres, perdent toute leur désinence :

*Cadugius*, Chéu (Yonne); *Parisius*, Paris; *Grussius*, Greux (Indre-et-Loire); *Mercorius*, Mercœur (Corrèze) et Marcoux (Loire); *Thoarcius*, Thouars (Deux-Sèvres).

Ou bien ils conservent l'*i* de *ius :*

*Mercorius*, Mauguio (Hérault), contraction patoise du primitif *Melgueil; Blandibaccius*, Blombais (Ardennes).

*Désinence* icus, ica, icum. — L'accent, qui était porté avant elle, a fait qu'elle s'est réduite en une syllabe muette où le *c* dur a été adouci en *che* ou *ge :*

1° *Aventicum*, Aven*che* (canton de Vaud, Suisse); *Lusarecas*, forme barbare pour *Lusaricas*, Lusar*ches* (Seine-et-Oise); *Perticus* (*saltus*), le Per*che; Uticus*, Ou*che*, ancien nom de Saint-Evroult (Orne).

2° *Cozaticus*, Couza*ges* (Corrèze); *Uriaticum*, Uria*ge* (Isère); *Aganticum*, Gan*ges* (Hérault); *Brevitica*, Beuvra*ges* (Nord), *Gemmeticus*, Jumié*ges* (Seine-Inférieure); *Leodicum*, Lié*ge* (Belgique); *Bituricis*, *Betoricas*, Bour*ges*.

Oran*ge*, qui vient de *Arausica*, en passant par *Aurasica*, s'est augmenté d'une nasale par épenthèse.

La consonne ne s'est pas adoucie dans un certain nombre de dérivés :

*Camarica,* la Camar*gue* (Bouches-du-Rhône); *Fabrica, Fabricæ,* Far*gue,* Far*gues* (Lot, Lot-et-Garonne, Landes, Gironde).

La présence de la liquide *l* devant *icus, ica, icum* a amené une contraction :

*Arbatilicus pagus,* le pays d'Herb*auge* (Loire-Inférieure); *Madalicæ,* Maz*auges* (Bouches-du-Rhône); *Basilica,* Baz*auges* (Charente-Inférieure), Baz*euge* (Haute-Vienne), Baz*oge* et Baz*oges* (Manche, Vendée), Baz*ouge* et Baz*ouges* (Mayenne, Ille-et-Vilaine, Sarthe). Le même nom a encore engendré les formes Baz*oche,* Baz*oches* (Aisne, Eure-et-Loir, Loiret, etc.); Bas*oque* et Bas*oques* (Calvados, Eure, Orne).

Dans quelques cas la prononciation a pu être assez rapide pour que *icus, icum* se soient tout à fait perdus :

*Dronventicum,* Dromvent (Saône-et-Loire).

Si au contraire, l'*i* de la désinence *icus, ica, icum* avait été accentué, on le retrouverait dans les dérivés :

*Lautricum,* Lautr*ec* (Tarn); *Marticum,* Mart*igues* (Bouches-du-Rhône); *Alvernicum,* Vern*ègue* (Bouches-du-Rhône); *Mirapicum,* Mirep*oix* (Ariége); *Caprificus,* Chobref*y* (Dordogne); *Wippericum,* Guipr*y* (Ille-et-Vilaine).

*Fabrica,* prononcé de cette façon, a donné Fabr*ègues* (Aveyron, Hérault), Fabr*èque* (Var), Fabr*ie* et Fabr*ies* (Aveyron), Faur*ie* (Hautes-Alpes, Isère, Puy-de-Dôme).

*Désinences* anicus, enicus, onicus. — Ce n'est qu'une

variété du cas précédent qu'il convient d'examiner à part, parce qu'elle a amené dans la bouche des méridionaux une transformation qui étonne au premier abord, tant elle semble arbitraire. Non-seulement l'avant-dernière syllabe du thème latin s'est assourdie, mais la nasale s'est transformée en gutturale; l'*n* a été remplacé par un *r* :

*Bedexanicus*, Biss*argues* (Basses-Alpes); *Mairanicæ*, Meyr*argues* (Var); *Gordanicus*, Goud*argues* (Gard); *Agusanicis*, Guz*argues* (Hérault); *Marcellanicis*, Marsil*largues* (Hérault); *Ruthenicus*, *Rodenicus pagus*, le Rou*ergue*; *Limenica* (*vallis*), Lim*ergue* (Vaucluse); *Lonicus*, L*orgues* (Var); *Canonica*, la Can*ourgue* (Lozère).

Les flexions *orgue* et *ourgue* de *onicus* sont sorties également de *anicus* :

*Freganicis*, Fréj*orgues* (Saint-Jean de Fréjorgues, Hérault); *Marcanicus*, M*ourgues* (Saint-Geniès de Mourgues, Hérault).

On a la preuve, par des chartes où des noms de cette sorte sont déjà francisés, que la transformation de l'*n* n'eut lieu qu'assez tard.

L'histoire de Languedoc nous fait connaître en 1037 un *Guillelmus de Mairanegues*, et en 1119 un *Rostagnus de Centrairanegues*, au lieu de *Meyrargues* (Bouches-du-Rhône) et *Sauteyrargues* (Hérault), qui sont les formes actuelles de ces noms.

Cette mutation, si étrange qu'elle paraisse, n'en est pas moins une des lois fondamentales de la formation du français. Toutes les fois que *c* ou *g* dur, soulevé en quelque sorte par l'accent qui les précédait, se sont ren-

contrés avec la finale *ne*, ils l'ont changée en *re* : *Diaconus*, diac'ne, puis diacre; et dans la nomenclature des noms de lieu, *Carnotis*, Carn'tes, Charn'tes, par métathèse Chart'nes, et enfin Chartres; *Lingonis*, Lang'nes, Langres.

La mutation de la liquide n'a pas eu lieu dans les pays où le *c* de *anicus*, *onicus* s'est adouci :

*Laurestanicas*, Lost*anges* (Corrèze); *Celsinanicas*, Sauxill*anges* (Puy-de-Dôme); *Vedranicas*, Var*anges* (Côte-d'Or); *Santonicus pagus*, la Saint*onge*; et tous les *Colanges*, *Coulanges*, *Colonges*, *Coulonges*, *Coulances*, *Coulenches*, qui sont issus de *Colonica*.

*Désinence* iacum, *et ses équivalents* iaca, iacas, iacus, iaga, iagas, iagus. — Il n'y en a pas de plus fréquente, car elle affecte peut-être un vingtième des noms les plus anciens. Elle représente un suffixe celtique qui a servi pour la composition au moins jusqu'au septième siècle de notre ère, de sorte que ce suffixe a donné naissance à une infinité de produits hybrides par son union avec des radicaux latins, et plus tard avec des noms germaniques.

Des témoignages historiques très-anciens attestent le mode de combinaison auquel il s'est prêté. Dans la légende de saint Domitien, il est dit qu'un homme riche, propriétaire d'un domaine appelé *Calonia*, d'où sortait la fontaine *Calonna*, voulut que le domaine et la source prissent son nom, et comme il s'appelait *Latinus*, la source devint *Fons latinus*, et le domaine *Latiniacus*, Lagneu (Ain). *Viriziacum*, Verzy, bourgade très-ancienne

des environs de Reims, devait son nom à son fondateur, au dire de l'auteur de la vie de saint Basle. Un saint Lucain fut mis à mort, en 409, par les Alains et les Suèves, dont il suivait la grande armée. Le lieu qui fut témoin de ce martyre était en Beauce. Il porta depuis lors le nom de *Lucaniacum*, Loigny (Eure-et-Loir).

Répandue dans toute l'étendue de la Gaule, soumise par conséquent à toutes les variétés d'accentuation et de prononciation, la désinence *iacum* a fléchi de beaucoup de façons différentes.

1° Dans le midi, l'accent s'est porté sur *ac*, qui est devenu la finale du thème moderne :

*Albiacus*, Albi*ac* (Lot); *Calviacum*, Calvi*ac* (Lot) et Chauvi*ac* (Corrèze).

L'*i* s'est perdu dans une mouillure, lorsque la désinence latine était précédée d'un *l* ou d'un *n* :

*Casiliacum*, Cazi*llac* (Lot); *Aureliacum*, Aurei*lhac* (Gard), Auri*llac* (Cantal), Or*lhac*, prononcé Orl*iac* (Lot); *Podemniacum* et *Podempniacum*, Poli*gnac* (Haute-Loire); *Matriniacum*, Mayri*nhac*, prononcé Mayrignac (Lot).

Lorsque les consonnes *r* ou *s* précèdent la désinence, l'*i* de celle-ci passe par métathèse devant la consonne, ou bien s'élide :

*Nigriacum*, Ne*yrac* (Aveyron); *Floriacum*, Flo*irac* (Gironde), Flo*rac* (Lozère), Fleu*rac* (Dordogne); *Severiacum*, Seve*rac* (Aveyron); *Cassiacum*, Ce*ssac* (Lot); *Patriciacum*, Pétri*ssac* (Corrèze).

La prononciation *ac* a comme poussé des jets dans les pays limitrophes de la langue méridionale, de sorte qu'il y a encore des noms de lieu ainsi terminés, non-seule-

ment dans les départements des deux Charente et de la Creuse, mais même dans la Vienne (Bernesac, Dissac, Loubressac, Moussac, Torsac), dans l'Indre (Lignac, Prissac) et jusque dans Maine-et-Loire (Brissac, autrefois Brechessac, *Bracaseacum*). Il y en a même en deçà de la Loire, dans toute l'étendue de la Bretagne; mais c'est par le fait des Bretons, et non par une influence quelconque de la prononciation méridionale que ceux-ci nous ont été conservés :

*Musuliacum*, Muzil*lac* (Morbihan); *Prisperiaca*, Pipr*iac* (Ille-et-Vilaine); *Avesiacum*, Avess*ac* (Loire-Inférieure).

2° Les anciens pays de Guienne, Auvergne, Lyonnais, Bresse et Comté, nous offrent des noms terminés par *as*, *at*, *a*, qui se prononcent tous également *â*, malgré les différences d'orthographe, et qui ne sont pas autre chose que des *ac* assourdis par l'extinction du *c* :

*Marciacum*, Mars*as* (Gironde) et Mars*at* (Puy-de-Dôme); *Unisiacus*, Un*ias* (Loire); *Miziriacus*, Mézér*iat* (Ain); *Gisiacus*, Gis*ia* (Jura).

3° Dans le voisinage de la langue méridionale, la désinence *ac* du nom francisé a fléchi, soit en *ec* (région occidentale de la France), soit en *ex* (région orientale) :

*Ruffiacum*, Ruff*ec* (Charente et Indre); *Cersiacum*, *Liriacum* et *Prisciniacum*, Cers*ec*, Lir*ec* et Press*ec* (Vienne), *Flaviacum*, Fle*ix* (Vienne), qui s'est écrit autrefois Fléec; *Giacum*, par syncope de *Gaciacum*, G*ex* (Ain).

4° *É*, *ey*, *ay*, *eu*, *eux*, sont des terminaisons dérivées des précédentes par l'extinction de la consonne finale. Les noms en *é* sont propres à la région occidentale, quoiqu'on en trouve quelques-uns qui s'avancent jusqu'à

la Saône et à la Meuse. Les *ey* ou *ay* sont communs aux régions de l'ouest et de l'est. Les *eux, eu,* ne se trouvent qu'au sud-est, dans les pays de l'ancienne domination bourguignonne :

*Floriacum*, Fleur*é* (Vienne); *Camiliacum*, Chemill*é* (Indre-et-Loire et Maine-et-Loire); *Sabiacum*, C*é*, dont le nom subsiste dans celui des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire); *Burdoniaco*, à l'ablatif, Bourdonn*é* (Seine-et-Oise); *Matiriacus*, Mér*é* (Yonne, Seine-et-Oise).

*Angeliacum*, Lang*ey* (Eure-et-Loir); *Siliciacum*, Sennec*ey* (Côte-d'Or); *Poliacum*, Pouill*ey* (Doubs); *Vidiliacus* et *Vitiliagus*, Vill*ey* (Meurthe); *Vinciacus*, Vinc*ey* (Vosges).

*Severiacus*, Civr*ay* (Vienne, Indre-et-Loire); *Merliacum*, Mesl*ay* (Eure-et-Loir); *Alisiacum*, Aliz*ay* (Eure); *Salmunciacum*, Saumouss*ay* (Maine-et-Loire); *Ursiacum*, Urç*ay* (Allier); *Videliacus*, *Visiliacum*, Vézel*ay* (Yonne); *Gradiacus*, Gr*ay* (Haute-Saône); *Corturiacum*, Courtr*ay* (Belgique).

*Floriacus*, Fleur*ieux* (Rhône); *Chrontiliacus*, Craintil*lieux* (Loire); *Quintiacum*, Quinc*ieux* (Isère); *Ambariacus*, Ambér*ieux* (Ain); *Latiniacus*, Lagn*eu* (Ain).

5° L'accent de *iacum*, porté sur *i*, a produit les noms terminés en *i* ou y qui dominent dans la partie centrale et au nord de l'ancienne Celtique :

*Gaudiacus*, Jouy (Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, etc.); *Rotegiacum*, Rouy (Nièvre); *Ulcasiacum*, Uchizy (Saône-et-Loire); *Epponiacus*, Appoig*ny* (Yonne); *Antoniacus*, Antony (Seine-et-Oise); *Aciniacum*, Acquig*ny* (Eure); *Liberiacum*, Livry (Calvados);

*Carisiacum*, Quierzy, autrefois Cherizy, (Aisne); *Victoriacum*, d'où sont sortis tous les Vitry.

M. Redet a remarqué qu'un certain nombre de noms du Poitou, dont la terminaison est écrite et prononcée *y*, comme *Chauvigny, Sérigny, Milly*, ne se rencontrent dans les écrits antérieurs au dix-septième siècle que sous la forme *Chauvigné, Sérigné, Millé*, de sorte que c'est l'influence de Paris sur la province qui paraît avoir amené ce changement.

J'ai annoncé des noms germaniques qui se sont combinés avec les mêmes suffixes *iacus, iaca, iacum.* Ainsi :

*Baudiliacus*, Bouilly (Yonne); *Theodalciaga*, Thézey (Meurthe); *Theudeberciaco*, Thiberzey, ancienne dénomination d'un lieu où s'étend aujourd'hui une partie de la ville de Fontenay (Vendée).

Ceux de ces composés qui affectent le féminin se présentent souvent comme indéclinables à l'accusatif pluriel, et de là a résulté la désinence française *ies :*

*Sassigniacas*, corruption de *Saxoniacas*, Sassegn*ies* (Nord).

Toutefois l'orthographe moderne n'a pas toujours conservé si fidèlement l'image du type primitif. *Ulfrasiagas* et *Popiniagas*, noms de deux localités voisines l'une de l'autre, sont devenus Auffarg*is* et Poigny (Seine-et-Oise). Par contre, Landrec*ies*, Oberch*ies*, Wargn*ies* (Nord), n'apparaissent dans les textes anciens que sous la forme *Landericiacum, Albericiacum, Wariniacum;* mais il faut ajouter que ces textes ne remontent pas au delà du douzième siècle, et que si nous en avions du huitième

ou du neuvième, nous y trouverions certainement *Landericiacas, Albericiacas, Wariniacas.*

Il y a deux sortes d'exceptions aux règles précédentes.

Les unes ne sont qu'apparentes; elles proviennent d'une mauvaise orthographe, qui a été anciennement adoptée pour rendre le son produit par la flexion du latin.

Exemples : Ir*ais* et Aub*iers* (Deux-Sèvres), Mont-Lou*is* (Indre-et-Loire), Hur*iel* (Allier), Bo*yer* (Saône-et-Loire), Go*ix* (Yonne), etc., répondant aux types *Hydriacum* et *Albiacum, Mons-Laudiacus, Uriacum, Gaudiacum, Boiacum*. Ils devraient être écrits par conséquent : *Iray, Aubié, Mont-Louy, Hurié, Boyé, Gouay.*

Lusignan (Vienne), dont le nom latin est *Liciniacum,* ne peut devoir sa terminaison nasale qu'à une faute de l'oreille qui a mal interprété la flexion du latin. Celle-ci dut être d'abord *âc : Lusignâc,* puis *Lusignaa,* par l'extinction du *c.*

L'autre groupe d'exceptions provient de ce que le *c* final est tombé en même temps que la désinence grammaticale; cas assez rare, qui s'explique par une prononciation où l'accent était porté sur la deuxième avant-dernière syllabe du nom latin. Ainsi *Gauriacum, Pembeciacum, Dommariacus, Scubiliacus, Engoniacus, Paterniacum,* ont fait Gueurres (Seine-Inférieure), Pembé (Loire-Inférieure), Demare (Rhône), Angoin (Saône-et-Loire), la Souille (Yonne), Payerne (Suisse, canton de Vaud), comme si la forme latine avait été *Gauria, Pembecus, Dommaria, Engonium, Scubilia, Paternia* ou *Paterna.*

Par une apocope de ce genre *Moguntiacum* est devenu *Moguntia*, qui est presque la seule forme qu'on trouve

dans les textes latins à partir du huitième siècle, et c'est sur *Moguntia* que se sont formés les noms français et allemand *Mayence* et *Mæntz.*

Les accidents de la désinence n'excluant pas ceux de l'intérieur des mots, il s'ensuit qu'un même type, qui a été commun à toute la Gaule, a pu fournir un nombre infini de dérivés différents.

Prenons un exemple.

Le nom *Cotiacum,* écrit aussi *Cautiacum,* dans la composition duquel entre un radical celtique analogue, pour la forme et pour le sens, au mot breton *coat,* bois, forêt, a fourni :

Coisia (Jura), Cuisia (Jura), Cuisiat (Ain).

Cussac (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Gironde, Haute-Loire, Haute-Vienne), Cuxac (Aude), Cuzac (Lot).

Cuzieu (Loire), Cuzieux (Ain).

Cuissay (Orne), Cussay (Indre-et-Loire, Eure-et-Loir), Cussey (Côte-d'Or, Doubs), Cusey (Haute-Marne), Cusset (Allier).

Cossé (Maine-et-Loire, Mayenne, Orne).

Cuissy (Yonne, Aisne), Cuisy (Seine-et-Marne, Aisne, Meuse), Coisy (Somme), Cussy (Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne, Calvados), Cusy (Yonne), Cuzy (Saône-et-Loire).

Choisy (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise), Choisies, du type *Cotiacas,* (Nord).

Choisey (Jura), Chouzey (Loir-et-Cher).

Chouzé (Indre-et-Loire).

Comme dernière remarque sur la désinence *iacum,* je noterai ici que, depuis le douzième siècle, elle a été le

plus souvent changée en *aium* ou *eium* dans le latin à l'usage des clercs de la langue d'oil : *Vitraium, Ivreium* (Vitray, Ivry). Mais alors le latin n'est plus qu'un calque du thème français.

*Désinence* acum, acus, aca. — Elle a été produite par un radical celtique différent de celui qui figure dans *iacum*.

Les équivalents d'*acum* en français sont *ac, at, as, a, ay, ey, é*.

La flexion *ac* est propre à la France méridionale et à la Bretagne bretonnante. La flexion *a* et ses équivalents *as, at,* appartiennent à la région centrale. Les flexions *ay, ey, é* s'étendent à partir de la Saintonge jusqu'à nos frontières du Nord et de l'Est :

*Carendenacus*, Carenn*ac* (Lot); *Carnacum*, Carn*ac* (Morbihan); *Carbonacum*, Carbonn*at* (Saône-et-Loire); *Arnacus*, Arn*as* (Rhône); *Nantoacum*, Nantu*a* (Ain); *Audenacum*, Auln*ay* (Charente), dont l'orthographe a pris par attraction un *l* contraire à l'étymologie; *Luneracus*, Luner*ay* (Seine-Inférieure); *Sparnacum*, Épern*ay* (Marne); *Cameracum*, Cambr*ay* (Nord); *Mamacus*, Mam*ey* (Meurthe); *Careacus*, Quarr*é*-les-Tombes (Yonne).

Gélenard (Saône-et-Loire), de *Gelonacus;* Maynal (Jura), de *Metenacum;* Merduel (Rhône), de *Merdacus;* Chambois (Orne), de *Cambacus*, sont des exceptions dues à des interprétations orthographiques sous lesquelles on parvient à retrouver la désinence en *a* pour les deux premiers exemples, et la désinence *ay* ou *ey* pour les deux autres.

*Désinences* ate, atis, atus, *et leurs équivalents*, atus, etus, itus, adus, edus, idus. — Attachées à des noms d'origine gauloise, elles ont engendré des terminaisons françaises en *as* et *at* (prononcés *â*) dans les pays de langue d'oc; en *ay*, *ey*, *oy* (prononcé autrefois *ey*), *et*, *etz* et *er* (sourds), *é*, dans les pays de langue d'oil:

*Carpentorate*, Carpentr*as* (Vaucluse); *Curcionatis*, Coussen*as* (Hérault); *Crudatus*, Cru*as* (Ardèche); *Marciolatis*, Marsoll*at* (Rhône); *Condate*, Cond*at*, Cond*é*, Cond*ey*, nom d'une infinité de lieux situés au confluent de deux rivières dans toutes les régions de la France; *Cerate*, Cér*é* (Indre-et-Loire); *Vogradus*, Volgr*é* (Yonne); *Vobridus*, Vouvr*ay* (Indre-et-Loire); *Accolatus*, Accol*ay* (Yonne); *Bracaneto*, à l'ablatif, Briquen*ay* (Ardennes); *Gomedus*, Gom*etz* (Seine-et-Oise); *Gerboredum*, Gerber*oy* (Oise); *Isiadus*, Isi*er* (Côte-d'Or); *Saclitus*, syncope de *Salioclitus*, Sacl*as* et Sacl*é* (Seine-et-Oise); *Hermolitum*, Hermer*ay* (Seine-et-Oise); *Rumbelito*, Rambouill*et* (Seine-et-Oise); *Audratum*, Orr*et* (Côte-d'Or).

Par une très-rare exception la désinence de *Brivate*, Bri*oude* (Haute-Loire), a gardé en français tous les éléments qu'elle a en latin.

Un cas plus fréquent est celui où la consonne finale est restée sonore, mais en se dénaturant tout à fait :

*Artado*, Arthel (Nièvre); *Bonlido*, Boul*oire* (Sarthe), autrefois Bonl*ir*, *Gilevetum*, Chilv*ert* (Vienne); *Condate*, Cond*al* (Saône-et-Loire), Cond*ac* (Charente) et encore Cogn*ac* (Charente), par une mouillure qui a fondu la dentale avec la nasale, Con*di*ac, Co*ni*ac.

Par suite d'un vice de prononciation qui a avancé

l'accent, l'apocope s'est opérée sur plusieurs dérivés de *Condate* : Cond*es* (Jura), Cosn*e* (Nièvre), Cand*es* (Indre-et-Loire). Elle a eu lieu également dans *Arelate*, Arl*es*; dans *Trevidus*, Trèv*es* (Gard, Loire); dans *Vertedum*, Vert, puis Le Vert (Lot).

*Désinence* etum. — Par ses corruptions *etus, itus, edus, idus,* et par la forme de ses dérivés, on peut la rattacher à la famille précédente; mais elle est purement latine, elle appartient à des composés qui désignent les plantations d'une même espèce d'arbres :

*Alnetum, Alnidum, Alnidus,* Auln*at* (Puy-de-Dôme); Auln*ay* ou Aun*ay*, nom d'une infinité de lieux de la France centrale et septentrionale; Auln*ois* (Marne, Meuse, Meurthe, Vosges); Auln*oy* (Seine-et-Marne, Aisne, Nord); et, avec la prosthèse de l'article : *L*aun*ai*, *L*aun*ay*, *L*aun*ois*, *L*aun*oy*, *L*ann*oy*.

*Castanetum, Castanedum, Castanidum,* Castan*et* (dans la France méridionale), Chaten*et* (dans l'ouest au delà de la Loire), Chaten*ay* (France centrale et septentrionale), Chaten*oy* (Saône-et-Loire, Loiret).

*Coryletum* et par métathèse *Colrytum, Colridum, Colridus*, Coudr*ai*, Coudr*ay*, Coudr*oy* (France centrale), Coudr*ot* (Eure-et-Loir), Caur*oy* (Ardennes, Marne, Somme), enfin Caur*oir* (Nord), par la finale devenue sonore.

*Salicetum, Salcidum,* Saulc*et* (Allier), Sauz*et* (Drôme, Gard, Lot), Saulz*et* (Puy-de-Dôme), Saulz*ais* (Cher), Sauss*ay* (France centrale), Sauss*ey* (Côte-d'Or, Manche), Sauss*oy* (Seine-et-Marne), Saulç*ois* (Jura), Saulch*ois* (Somme, Nord), Saulz*oir* (Nord).

Ces dérivés et leurs analogues ont pris assez souvent le genre féminin, *la Saussaye, l'Aulnaye, la Pomeraye, la Pomarède* : ce qu'il faut attribuer sans doute à ce que le primitif latin était neutre, et que les noms neutres, ainsi qu'on l'a remarqué précédemment, sont devenus tantôt masculins, tantôt féminins.

*Désinencè* avus, avum, *et par syncope* aus, aum. — La voix se portant fortement sur l'*a* a fait fléchir le *v* en voyelle, et par là s'est formée une diphthongue : soit *au* (souvent remplacé par des équivalents d'une mauvaise orthographe), soit *ou*, soit *eu :*

*Amiglavum*, Milh*au* (Aveyron); *Calaus*, Chal*aux* (Nièvre); *Merlaus*, Merl*aut* (Marne); *Andelaus*, Andel*ot* (Haute-Marne).

*Adavum*, Laud*ou* (Gard); *Berraus*, Barr*ou* (Indre-et-Loire); *Andegavum*, l'Anj*ou; Pictavum*, le Poit*ou; Tellao*, à l'ablatif, le pays de Tal*ou* (Seine-Inférieure).

*Vimnao*, à l'ablatif, le pays de Vim*eu* (Somme).

La forme du pluriel *Andegavis, Pictavis* a produit, par l'assourdissement de l'*a* et par la syncope du *v*, Ang*ers* et Poit*iers*, noms dans lesquels les consonnes *rs* n'ont qu'une valeur orthographique. Le Velay, *Vellavum*, s'est formé de même. La finale *ay* n'y représente pas autre chose qu'un *a* assourdi.

Au contraire dans *Argentaus*, Argent*al* (Loire), l'*a* conservant sa valeur, le *v* s'est transformé en la liquide *l* corrélative de l'*u*, du moment que la diphthongue ne se formait pas.

*Avum* s'est apocopé dans *Gandavum*, pour former le

nom français de Gand (Belgique), qui, il faut le dire, avant d'être français a été flamand, *Ghent.*

*Désinence* ava. — Elle diffère du masculin et du neutre en ce qu'elle n'a pas toujours reçu l'accent. Quand elle a été accentuée, elle a fléchi en *ève;* autrement il n'est resté que la terminaison *ve :*

*Rionava,* Renève (Côte-d'Or).

*Massava,* Mesve (Nièvre).

*Désinence* ivus, ivum. — Le *v* s'y est transformé en voyelle, et a produit des terminaisons en *ieu, ieux, u :*

*Pontivus,* le Pontﾍ*ieu* (Somme); *Bacivus* et *Bacivum*, Bez*ieux* (Somme), Bez*u* (Seine-et-Oise).

*Désinences* arus, arum, irus. — L'ordinaire est que la consonne *r* s'y soit éteinte, en même temps que la voyelle qui la précédait s'est assourdie :

*Talamarum,* Talm*ay* (Côte-d'Or); *Stolmarum*, Estorm*ay* (Yonne); *Ulmirus,* Omm*oy* (Seine-Inférieure).

Quelquefois cependant l'*r* a conservé sa sonorité :

*Durclarum,* Ducl*air* (Seine-Inférieure).

*Désinence* verus, verum *et* vero *à l'ablatif.* — Accentuée, elle a donné naissance à des dérivés en *viers,* où, après l'extinction de l'*r*, l'*e* a contracté à la fois un son fermé et une mouillure :

*Locoverus,* Lou*viers* (Eure); *Radeverum,* Re*viers* (Calvados); *Tinnovero,* Thi*viers* (Dordogne).

Mais l'accent porté avant elle l'a fait fléchir en une

terminaison muette, *vre*, où l'*r* conserve sa valeur sans le secours de l'*e* radical qui a disparu :

*Doverum*, Dè*vre* (Cher); *Magaverum*, Mes*vre* (Saône-et-Loire).

*Désinence* inus, inum. — Elle a été aussi prononcée de deux manières;

Soit avec l'accent, et alors le dérivé se termine par *in* ou par un équivalent :

*Ingolinus*, Angoul*in* (Charente-Inférieure); *Lopino*, Lou*in* (Deux-Sèvres); *Calinum*, Chal*ain* (Jura); *Bellirinus*, Beaur*ains* (Pas-de-Calais); *Baudrinum*, Bor*an* (Oise); et tous les noms qui ont la forme adjective latine : *Constantinus*, *Lexovinus*, *Velcassinus* ou *Vulgassinus* (*pagus*), le Cotent*in*, le Lieuv*in*, le Vex*in*, etc.

Soit avec l'accent porté sur la syllabe antépénultième, auquel cas l'*i* subit la syncope :

*Vindocinum*, Vendôme (Loir-et-Cher), transformation euphonique de Vend*oçne*.

*Désinence* iscus, isca, iscum. — L'avant-dernière syllabe, qui était accentuée, a conservé généralement sa valeur,

Par un son plein au masculin et au neutre :

*Lambiscum*, Lamb*esc* (Bouches-du-Rhône); *Petriscum*, Peyr*esc* (Basses-Alpes); *Loiscus*, Lu*et* (Rhône).

Avec l'adoucissement du *c* en *ch* au féminin :

*Romaniscæ*, Roman*èches* (Saône-et-Loire); *Almaniscæ*, Almen*èches* (Orne).

Il y a quelques exemples d'une accentuation qui a fait tomber presque toute la désinence :

*Aniscus,* Aisne (Ain).

*Désinence* oscus, oscum. — Elle a fléchi diversement selon les pays, mais toujours avec extinction du *c :*

*Cadaroscus,* Cader*ot* (Bouches-du-Rhône); *Cajoscum,* Caill*ou* (Tarn-et-Garonne); *Hagnoscus* et *Siguroscus,* Onn*oz* et Syr*oz* (Jura); *Camblosco,* à l'ablatif, Champl*ost* (Yonne).

*Désinence* osca, usca. — Le *c* s'y est le plus souvent adouci :

*Cadarosca,* Cader*ousse* (Vaucluse); *Mentusca,* Man*toche* (Haute-Saône).

Il est resté dur dans *Manoasca,* Manosque (Basses-Alpes).

*Désinence* onus, ones, onis. — Dans les noms d'origine celtique ainsi terminés, l'*o* était presque toujours bref, par conséquent non accentué, ce qui fait qu'il a disparu en français, entraînant avec lui l'*n* qui le suivait :

*Carnonus, Carnonensis pagus,* le pays de Charn*e* (Mayenne); *Redones,* Renn*es; Santones,* Saint*es; Senonis,* Sens; *Turonus,* Tours.

*Désinence* onnus, onnum. — Non-seulement *on* s'est conservé en français, mais la consonne qui précédait, quelle que fût sa nature, n'a pas éprouvé de syncope :

*Captialonnum* et *Magalonnum,* Chal*on* et Moul*ons*

(Charente-Inférieure); *Mediconnus*, Mougon (Indre-et-Loire); *Vatilonnum*, Vallon (Sarthe); *Vultaconnum*, Voutegon (Deux-Sèvres).

Le son de l'*o* s'est modifié dans *Mauritonnum*, Mortain (Manche).

*Désinence* onna. — Indépendamment de sa flexion naturelle *onne*, elle a fourni des dérivés où l'*o* s'est affaibli au point que la désinence française est *enne* ou *aine :*

*Brionna*, Brienne (Aube); *Ayonna*, Aine (Saône-et-Loire).

*Désinence* dunum. — Elle est due à un radical celtique qui s'est combiné avec d'autres mots soit celtiques, soit latins. Elle a fourni deux sortes de dérivés, selon que le *d* s'est conservé ou a subi la syncope. Dans l'un et l'autre cas, la voyelle radicale a varié selon les lieux. Elle est *u*, *o*, *a* et *i*.

Exemples où la syncope n'a pas eu lieu :

*Exoldunum*, Issoudun (Indre); *Castellodunum*, Châteldon (Allier); *Mulcedonum*, altération de *Mulcedunum*, Mussidan (Dordogne); *Aredunum*, Ardin (Deux-Sèvres).

Exemples où la syncope a eu lieu :

*Augustodunum*, Autun (Saône-et-Loire), et Authon (Eure-et-Loir); *Acitodunum*, *Acidunum* et *Agidunum*, Ahun (Creuse); *Eburodunum*, Embrun (Hautes-Alpes); *Lugudunum*, *Lugdunum*, Lyon et Laon; *Sedunum*, Suin (Saône-et-Loire) et Sion (Suisse, Valais).

Il y a eu apocope, par le transport de l'accent avant *dunum*, dans *Uxellodunum*, le Puy-d'Ussolud (Lot).

*Désinence* durum *ou* dorum. — Formée, ainsi que la précédente, sur un radical celtique. Généralement le *d* est syncopé dans les dérivés français, et la voyelle *u* s'est transformée en *è, oi, a, eu, o;* mais les flexions en *è* et *eu* sont les plus fréquentes :

*Autissiodurum* et *Ternodurum,* Aux*erre* et Tonn*erre* (Yonne); *Nemetodurum,* Nant*erre* (Seine-et-Oise); *Icio-durum,* Iss*oire,* prononcé autrefois Iss*erre* (Puy-de-Dôme), Is*eure* (Indre-et-Loire), et Iz*eure* (Allier), qu'on ne trouve que sous la forme altérée *Isiotrum; Epomanduodurum,* Mand*eure* (Doubs); *Brivodurum,* Bri*arre* (Loiret); *Valcio-dorum,* Vauss*or* (Belgique); *Isernodurum,* Isern*ore* (Ain).

*Désinences* magus, omaus, omus, omum. — *Magus* est encore un radical celtique latinisé, qui a toujours été précédé de l'accent dans la prononciation, de sorte que la voix a fait valoir à son détriment une voyelle de soutien (ordinairement un *o*) dont il était précédé. Par là il n'est resté de toute la terminaison que la consonne initiale *m,* au moyen de laquelle s'est formé le son nasal rendu en français par *on, en, an :*

*Argentomagus,* Argent*on* (Indre), et Argent*an* (Manche); *Cassinomagus,* Chassen*on* (Charente); *Hebro-magus,* Br*am,* autrefois Br*om,* (Aude); *Mosomagus,* Mouz*on* (Ardennes); *Noviomagus,* Noy*on* (Oise), Novi*on* (Ardennes), Nouvi*on* (Aisne), Ny*on* (Suisse, Genève), Noy*en* (Sarthe); *Ricomagus,* Ri*om* (Puy-de-Dôme); *Rotomagus,* Rou*en* (Seine-Inférieure), Ru*an* (Indre-et-Loire), R*om* (Deux-Sèvres).

Dès le sixième siècle, apparaissent dans les textes les

terminaisons abrégées *omaus, omus,* qui sont un achemi-nement à la forme moderne :

*Billomus,* Billom (Puy-de-Dôme); *Burnomus,* Bournand (Vienne); *Cadomus,* Caen (Calvados); *Carentomus,* Charenton (Cher) et Carentan (Manche); *Laugromus,* Loren (Yonne); et de même pour ceux qui ont été cités tout à l'heure dans leur forme pure : *Argentomaus, Noviomus* et *Noviomum, Rodomus,* etc., etc.

Il faut observer que les noms de cette classe, parvenus de très-bonne heure à la forme française, ont été introduits comme français, dans des textes latins, avec une orthographe qui les a fait prendre pour des accusatifs. Ainsi *Argentum, Karentum, Cathim,* ne sont que d'anciennes manières d'écrire Argenton, Charenton, Caen.

Il y a des exemples, mais rares, de ces dérivés français, où la nasale finale s'est perdue :

*Cisomagus,* Chisseau (Indre-et-Loire); *Senomagus,* Senos (commune de Bollène, Vaucluse). On devrait écrire *Chisso, Seno,* pour se conformer à l'étymologie.

L'apocope a été encore plus violente lorsque, dans le latin, *omagus* était précédé d'un *i,* car alors la voix s'est arrêtée sur cet *i.*

*Claudiomagus,* Cloué (Vienne); *Neriomagus,* Néris (Allier).

Nimègue, qui se rapporte au type *Noviomagus,* n'a pas subi l'apocope; mais c'est parce que ce nom s'est formé sur un thème intermédiaire de façon germanique.

En règle générale, les peuples de langue tudesque ont accentué la syllabe *mag* dans les composés dont il s'agit :

*Durnomagus, Marcomagus, Noviomagus, Rigomagus,*

Dur*magen*, Mar*magen*, Neu*magen*, Rin*magen* (Prusse rhénane); *Brocomagus*, Bru*math* (Bas-Rhin).

Il n'en a pas été ainsi pour Worms, sorti de *Borbitomagus*, par toutes sortes de syncopes. Sur Worms fut refaite, dès le cinquième siècle, une forme latine féminine, *Varmatia*, laquelle a engendré à son tour *Garmaisse*, nom que les Français du moyen-âge donnaient à Worms.

*Désinences* ogilus, ogilum, oialus, oialum, oilus, oilum, olius, olium. — Radical celtique latinisé, où l'*o* initial n'est qu'une voyelle de soutien introduite par la formation latine. *Ogilus* est le thème primitif; *oialus, oilus* sont des produits de l'époque barbare; *olium*, a prévalu depuis le onzième siècle, et n'est que l'image du français *euil, eil, eul, uel*, qui répond à tous les types précédents :

*Argentogilum, Argentolium*, Argent*euil* (Seine-et-Oise); *Brocogilus, Brocoialo, Broilum, Brolium*, Br*euil*, nom d'une infinité de lieux, écrit quelquefois Br*uel*; *Cristogilum, Cristoilum, Cristolium*, Crét*eil* (Seine), et Crit*euil* (Charente); *Zezinoialum*, Jazen*euil* (Vienne); *Naiogialum*, Ni*eul* (Charente-Inférieure); *Corboilum, Corbolium*, Corb*eil* (Seine-et-Oise).

De la contraction de la liquide *l* ont résulté les terminaisons *eau, ou* et *iou* de quelques dérivés français :

*Blanoilus* et *Ermolium*, Blén*eau* et Arm*eau* (Yonne); *Braiolum*, Brou (Eure-et-Loir); *Nastogilus*, Naill*oux* (Haute-Garonne); *Altogilum*, Auth*iou* (Nièvre).

Cir*an* (Indre-et-Loire), Nant*on* (Saône-et-Loire), Epin*ay* (Seine), Court*ille* (Lot), qui représentent les noms latins *Siroialum, Nantogilum, Spinogilum, Curtogilus*, sont



des prononciations vicieuses, au lieu de Cir*eau*, Nant*eau*, Epin*eil*, Court*eil*.

*Cantogilum*, *Cantoialum* a fait Chanteuges (Haute-Loire), moyennant transposition, puis contraction de la liquide, *Cantolgium*, *Cantougium*.

*Désinences* inius, inium, onium, *de la plus basse latinité*. — Elles répondent au suffixe germanique *ingen* et ont pour équivalents en français *enc*, *eng*, *ain* et *in* :

*Hordinium*, Hod*enc* (Oise); *Asinium*, *Bulcinius*, *Dononium*, *Horninium*, Anz*in*, Bouch*ain*, Den*ain*, Horn*aing* (Nord); *Fresinium*, Fress*in* (Pas-de-Calais).

*Désinences* ingus *ou* angus, inga, ingas *à l'accusatif pluriel*, ingis *à l'ablatif*. — Elles ont même origine que les précédentes. Les noms qu'elles affectent ont pris les formes françaises *ain*, *in*, *ins*, *incq*, *ignes*, *ines*, *inges*, *ingues* et *ange* ou *anges*.

*Fininga*, Fen*ain* (Nord); *Roofangus*, Ronf*in* (Loire); *Besingus*, Bes*ins* (Haute-Garonne); *Rininga*, R*incq* (Pas-de-Calais); *Graveningas*, Grave*lines*, autrefois Grave*lignes* (Nord); *Valentingas*, Valent*inges* (Nièvre); *Boningas*, Bonn*ingues* (Pas-de-Calais); *Aussidingus*, Aux*ange* (Jura); *Judingos*, Gé*anges* (Saône-et-Loire); *Suzingas*, Suz*anges* (Moselle).

La prononciation primitive *ing*, *inghem* a pu se conserver à la frontière des idiomes germaniques :

*Almingas*, Insm*ing* (Meurthe); *Dructeringa*, Trittel*ing* (Moselle); *Leodringas*, Ledr*inghem* (Nord); *Tatinga*, Tat*inghem* (Pas-de-Calais).

*Désinences* encum, incum, ingum. — Les deux premières sont communes à des noms d'origine celtique et à des noms d'origine germanique. Elles ont toutes fléchi de la même manière : *enc*, *ens* et *ent* dans l'ancienne Narbonaise et dans toute la Gaule méridionale ; *ans* dans les deux Bourgognes, *an* dans le reste de la Celtique.

*Hermencum*, Herm*ent* (Puy-de-Dôme); *Lemincum*, Lem*enc*, ancien nom de Chambéry conservé à l'un des faubourgs de cette ville; *Lastrinco*, Last*ens* (Tarn); *Audinnincum*, Oun*ans* (Jura); *Dortincum*, Dort*ans* (Ain); *Lovincum* et *Lovingum*, Louh*ans* (Saône-et-Loire); *Morincum*, Moir*ans* (Jura); *Dordencus* et *Dordinchum*, Dourd*an* (Seine-et-Oise).

En voilà assez sur les désinences. Passons maintenant à des accidents d'un autre genre.

---

## CHAPITRE III.

### DES NOMS COMPOSÉS

#### DE DEUX OU PLUSIEURS MOTS DE FORME LATINE.

Les composés de deux ou de plusieurs mots qui ne se sont pas fondus l'un avec l'autre en latin, ont produit des noms français où la séparation s'est maintenue quelquefois, et où d'autres fois la fusion a eu lieu.

Parmi les éléments dont ces noms sont formés, il y en a toujours au moins un qui est un substantif appartenant à la langue commune. Par exemple :

*Aqua, eau,* courante ou dormante; *balma, baume,* grotte; *borda, borde,* chaumière, petite habitation rustique; *boscus, bois; burgus, bourg,* village fortifié; *calma, chaume,* champ maigre; *campus, champ* ou *camp; cantus,* coin de terre, lieu de repaire; *casa, case,* maison en pleins champs, habitation en général, le plus souvent avec une appropriation religieuse; *castrum* et *castellum, château,* ancien camp romain, petite ville fortifiée ou château féodal; *castellare, châtelier,* lieu présentant des vestiges d'anciennes habitations ou de travaux de défense; *castellio, châtillon,* diminutif de *castellum; cella, celle,* remise champêtre, petite propriété rurale; *cumba, combe,* dépression de terrain,. vallée enfoncée; *curtis, court,* domaine rural, ou simplement l'enclos autour d'une habitation; *fagus, fraxinus, pinus, quercus, tilium, ulmus,* arbres signalés comme points de repère; *firmitas, ferté,* lieu fortifié, château féodal; *fons, fontana, font, fontaine,* source; *hamus, hamellus,* groupe d'habitations barbares, et plus tard *hameau,* petit village; *haya, haye,* enceinte du château féodal primitif, et par extension le château lui-même, ou encore un bois clos; *insula, île,* le plus souvent entre deux bras de rivière; *landa, lande,* grande étendue de terre improductive; *locus, lieu,* le plus souvent consacré par la religion; *mansio, maison; mansus,* la propriété rurale avec ses bâtiments d'exploitation; *mara, mare,* étang ou flaque d'eau; *mansionile, mesnil,* diminutif de *mansus; monasterium,* monastère ou simplement église; *mons,* mont; *monticellus, monceau,* éminence de terrain; *mota, motte,* monticule factice, le plus souvent formé pour l'assiette d'un château féodal, et, par extension,

château; *olca, ouche,* pièce de terre labourable entourée de fossés; *petra, pierre,* naturelle ou apportée, toujours de grande dimension; *plexitium, plessis,* palissade formant une enceinte de fortification, château; *podium, puy,* éminence, montagne; *pratum, pré; pons, pont* sur une rivière; *portus, port* sur la côte de mer ou sur une rivière, et encore passage d'un pays à un autre; *rivus,* ruisseau, petite rivière; *rupes* et *roca* (syncope de *rupica*), *roche; sala, salle,* habitation d'apparat du propriétaire barbare; *silva, sauve,* forêt; *strata, estrée,* grande voie pavée; *turris,* tour; *vadum,* gué; *vallis, val,* vallée ou vallon; *vicus, vic,* grand village avec des rues; *villa, ville,* dans le sens primitif de domaine rural avec les groupes d'habitations disséminés dessus, ou bien encore village; *villare, villier,* augmentatif de *villa.*

La plupart de ces noms, communs à la nomenclature territoriale de toute la France, ont contracté, par la flexion dialectique ou par l'orthographe, des formes différentes, auxquelles il importe de les ramener.

Ainsi :

*Aqua, aquæ,* eau, eaues, ague, aigue, aigues, aix; *boscus,* bosc, bos, bois; *burgus,* bourg, borg, burg, burcq; *calma,* calme, chalme, chaume; *campus,* cam, camp, champ; *cantus,* cant, cante, chante; *casa,* case, caze, chaise, chèze; *castrum, castra,* castre, châtre; *castellum,* castel, câteau, châtel, château; *castellare,* châtelar, châtelard, castelier, châtelier; *cella,* celle, selle; *cumba,* comb, combe; *curtis,* cort, curt, court, cour, con; *fagus,* fag, fay, fau, fou; *fraxinus,* frasne, fresne; *haya,* haie, haye; *hamus,* ham, han, hem; *hamellus,* hamel, hameau;

*landa*, lande, lanne; *mansus*, mas, meix, metz, mée; *mara*, mare, mar, mer; *monasterium*, monastier, monestier, montier, moutier; *mons*, mon, mont; *monticellus*, moncel, moussel, monceau, mousseau; *petra*, peyre, père, pire, pierre; *podium*, puy, poy, pueg, puech, pé, pi; *pratum*, prat, pré; *rivus*, riu, rieu, ru; *sala*, salle, sal, zèle, zeelle; *silva*, silve, selve, sauve; *strata*, estrade, estrée; *tilium*, tille, til, teil; *vadum*, gué, vez; *vallis*, val, vau; *vicus*, vic, vy, vieux; *villa*, ville, velle; *villare*, villard, villars, viller, villiers.

*Castrum*, *fons*, *quercus*, *rupes* se rendent le plus souvent comme s'il y avait *castellum*, *fontana*, *casnus*, *roca*, c'est-à-dire *castrum* par château, ou ses congénères; *fons* par fontaine; *quercus* par chêne, quesne, caisne, casse; *rupes* par roche, roque et roc. Ces irrégularités veulent dire que le nom latin, tel que nous le possédons, est une traduction du français.

Comme les adjectifs dérivés de ceux qui suivaient en latin la troisième déclinaison n'avaient qu'un seul genre dans l'ancien français, cette règle s'est maintenue dans la plupart des noms de lieu où figure un adjectif de cette espèce :

*Grandis cumba*, Grand'combe; *Grandis villa*, Grand'-ville, Granville et Granvelle; *Rupes fortis*, Rochefort ou Roquefort, noms communs à un grand nombre de lieux.

La traduction des adjectifs, comme celle des substantifs, demande qu'on observe les différences dialectiques. Ainsi, selon les pays, on devra rendre :

*Castrum novum*, Château*neuf* ou Castel*nau*; *Bellus mansus*, Bel*mas*, Beau*mais*; *Petra ficta*, Peyre*fitte*, Peyre-

*hitte*, Pierre*fitte*, Pierre*fiche*, Pierre*faite; Villanova*, Ville*neuve*, Ville*nave*.

*Noms composés dont les éléments ne sont pas fondus dans le dérivé.* — Lorsque les mots qui forment le nom composé ne se sont pas fondus en français, le rapport de possession, qui est celui qu'exprime le plus souvent le thème latin, se rend, suivant les règles de notre ancienne langue,

1° Soit par la juxtaposition pure et simple du nom du possesseur :

*Castrum Theodorici*, Château-Thierry (Aisne); *Mansus Dei*, Mas-Deu (Pyrénées-Orientales); *Pons Audomari*, Pont-Audemer (Eure);

Et très-souvent, dans ce cas, le nom de la chose possédée est précédé de l'article :

*Casa Balduini*, *la* Chaise-Baudoin (Manche); *Casa Dei*, *la* Chaise-Dieu (Haute-Loire); *Mansus Sanctarum Puellarum*, *le* Mas-Saintes-Puelles (Aude).

L'oubli de cette ancienne règle est cause que l'on écrit *les Aix-d'Angillon*, un lieu du département du Cher, appelé autrefois *Hayæ domni Gilonis*, dont l'orthographe rationnelle serait *les Haies-damp-Gilon*.

2° Soit avec interposition de l'article sujet devant le nom du possesseur, lorsque celui-ci est un nom commun :

*Burgus reginæ*, Bourg-*la*-Reine (Seine); *Casa vicecomitis*, la Chaize-*le*-Vicomte (Vendée); *Villa episcopi*, Ville-*l'*Évêque (Eure-et-Loir); *Villanova regis*, Villeneuve-*le*-Roi (Seine, Yonne); *Villanova genestarum*, Villeneuve-*les*-Genêts (Yonne).

3° Soit avec interposition de *le* ou *la* ayant valeur du pronom *celui* ou *celle*, et se rapportant à la chose possédée :

*Novientum Artaldi*, Nogent-*l*'Artaud (Aisne); *Villanova Guiardi*, Villeneuve-*la*-Guyard (Yonne).

Il est à remarquer que les deux dernières règles ne s'appliquent qu'à des noms dont le thème latin s'est formé seulement depuis le onzième siècle.

*Noms composés dont les éléments se sont fondus dans le dérivé.* — Dans ce cas, qui est celui de tous les composés de formation très-ancienne, des difficultés de diverses sortes peuvent dérouter dans la recherche du dérivé français. Les principales sont :

1° Les irrégularités d'orthographe, surtout lorsqu'elles affectent le commencement du mot :

*Altus mons*, *Au*mont (Somme) et Omont (Ardennes), au lieu de *Haut*mont.

2° Les altérations survenues dans le premier radical, par suite de la manière dont il était prononcé :

*Cava rupes*, *Chave*roche (Corrèze) et *Chav*roche (Allier), au lieu de *Cave*roche; *Duæ olcæ*, *Di*souche (Loire), au lieu de *Deux*ouches; *Furnus calcarius*, *For*calquier (Basses-Alpes), au lieu de *Four*calquier; *Podio marino*, *Pié*marin (Vaucluse), au lieu de *Puy*marin.

Les aphérèses aggravent ce genre de difficulté, surtout s'il s'y joint d'autres accidents de formation :

*Episcopi villa*, Vesqueville (Calvados), Vecqueville (Haute-Marne), Vacqueville (Meurthe), au lieu de Évêqueville; *Alba petra*, Boupère (Vendée), au lieu de Aubepierre.

3° La déformation de l'un des radicaux ou de tous les deux ensemble, produite par des syncopes ou des contractions intérieures :

*Campus Pagani*, Cham*pien* (Yonne), pour Champayen ; *Mons acutus*, Month*eu* (Meurthe) pour Montaigu ; *Mons Lithardi*, *Mo*lithard (Eure-et-Loir), pour Mont-Lithard ; *Sine muro*, Semur (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Sarthe), pour Sansmur ; *Curtis Claudia*, Coclois (Aube) et *Villa Cereris*, Wissous (Seine-et-Oise), noms qui, pour devenir ce qu'ils sont, ont dû passer par les intermédiaires *Courcloye* et *Viulcers*, *Vuisseurs*.

4° Les fautes de prononciation qui ont dénaturé le sens des radicaux latins :

*Castrum celsum*, Cham*ptocé* (Maine-et-Loire), au lieu de Châ*teauceulx*; *Fons romanus*, Fondr*emand* (Haute-Saône), au lieu de Fontr*omain*; *Grandis silva*, Gross*œuvre* (Eure), au lieu de Gr*anseuve*; *Mons Mercurii*, Mont*martre*, à Paris, au lieu de Mont*mercre*; *Murocinctus* et *Murocinctum*, Mor*san* (Eure), Mor*sang* (Seine-et-Oise), Mor*sans* (Eure-et-Loir), Mor*sains* (Marne), Mur*chincq* (Dordogne), Mul*cent* (Seine-et-Oise), M*ercin* (Aisne), tout cela au lieu de *Murceint*.

*Du génitif pluriel masculin* orum *de la seconde déclinaison en composition*. — Il a souvent passé dans le dérivé français avec une partie de sa flexion grammaticale, à cause de la valeur que la pénultième *or* recevait à la fois de la quantité et de l'accent.

Il y a lieu de croire que cela fut une règle de la langue française à son origine. Les textes du treizième siècle en

donnent l'indice par quelques locutions qui s'étaient conservées jusque-là. On cite de ce genre : *Geste francor, gent païenor, gent Sarrasinor, vavasseur,* dérivés de *gesta Francorum, gens paganorum, gens Sarracenorum, vassus vassorum.*

Les analogues fournis par les noms de lieu ont généralement souffert l'assourdissement ou l'extinction de la désinence *or,* qui est devenue *our, ourt, oux, eux, on :*

*Curtis Francorum,* Confracourt (Haute-Saône), écrit Confracor dans les anciens pouillés de la cathédrale de Besançon, et Confrécourt, ancienne ferme de Saint-Médard de Soissons, sur la commune de Brény-Rivière (Aisne); Confrancon (Ain).

*Francorum villa,* Franconville (Seine-et-Oise), écrit Francorville au treizième siècle, et Francourville (Eure-et-Loir).

*Villa pirorum,* au douzième siècle *Villa peror,* Villepreux (Seine-et-Oise); *Villa fabrorum,* Villefavreux, écart de la commune de Bièvre (Seine); *Curtis fabrorum,* Confavreux (Aisne).

*Castellum Wandalorum, Castello Wandelors* au dixième siècle, Casteljaloux (Lot-et-Garonne).

Le son pur de *or* s'est conservé dans Francorchamps, *Francorum campus,* près de Spa (Belgique). Il a gardé sa sonorité, mais avec mutation de la liquide, dans Courtisols, *Curtis Ausorum* (Marne).

Il est arrivé à quelques-uns des composés de cette famille de perdre en français celui de leurs éléments qui avait motivé le cas de la possession, attribué à l'autre :

*Villa Britannorum,* écrit *Villa Bretenoro* au neuvième

siècle, Bretenoux (Lot); *Villa Magnalorum*, Mignaloux (Vienne).

*Affixes terminés en* acum, iacus, iacas. — D'anciens noms d'origine celtique, d'autres d'origine germanique qui avaient été latinisés d'après le type celtique, sont devenus, avec *villa* ou d'autres objets de possession, de simples affixes qui se sont réduits par apocope :

*Taunacum villa*, Tonne-ville (Seine-Inférieure); *villa Brisniacus*, Brain-ville (Manche); *Huldericiaca villa*, Heutrége-ville (Marne).

*Noms germaniques préfixes ou suffixes*. — Les noms germaniques, qui du sixième au dixième siècle sont entrés en si grand nombre dans la composition des noms de lieu, y ont fléchi souvent d'une toute autre manière que dans la langue commune, de sorte qu'en opérant sur ces noms d'après les règles ordinaires de leur transformation, on n'arriverait point à la forme qu'ils affectent dans le composé.

1° Pour ce qui concerne les noms masculins.

Ils peuvent avoir été déformés par la prononciation ou par l'orthographe :

*Bosonis mons*, Bauzemont (Meurthe), au lieu de Bozemont; *Castrum Radulfi*, Châteauroux (Indre), au lieu de Château*raoul; Curtis Behardi*, Coub*ert* (Seine-et-Marne), au lieu de Coub*ard; Ledonis curtis*, L*ian*court (Oise), au lieu de L*éon*court; *Mons Berulfi*, Montbr*on* (Charente), au lieu de Montbr*ou; Teudonis villa*, T*anton*-ville (Meurthe), au lieu de T*éon*ville ou T*hion*ville;

Ou avoir été syncopés et contractés d'une manière exceptionnelle :

*Dotonis villa*, Douville (Eure), au lieu de Do*on*ville; *Widonis villa*, Wo*in*ville (Meuse), au lieu de Vi*on*ville ou *Guion*ville;

Ou avoir été apocopés d'une et deux syllabes, sans préjudice d'autres réductions intérieures. Cet accident est celui qui se reproduit le plus fréquemment lorsque le nom germanique est préfixe :

*Bactilione valle*, à l'ablatif, Baille-val (Oise); *Berheri vallis*, Bré-val (Seine-et-Oise); *Caroli locus*, Chaa-lis (Oise); *Flodobo monte*, Faumont (Nord); *Gosleni fontana*, Gaille-fontaine (Seine-Inférieure); *Hunulfo curte*, Honnecourt (Nord); *Idonis villare*, I-villiers (Eure-et-Loir); *Manulfi villa*, Mar-ville (Eure-et-Loir); *Mauronti villa*, Mer-ville (Nord); *Sonteri ponte*, Char-pont (Eure-et-Loir).

Ces noms offrent encore des exemples d'aphérèse :

*Leudardi villa*, Ouarville (Eure-et-Loir); *Stricovildi villa*, Triqueville (Eure); *Sicramno curte*, Craincourt (Meurthe) : au lieu de Louarville, Etriqueville; Sicraincourt ;

Et de prosthèse :

*Fratboldi curtis*, *A*ffracourt (Meurthe).

La flexion est régulière dans *Curte Godelano*, Corgoloin (Côte-d'Or); *Gaudeni villa* et *Pons Godani*, Goinville et Pontgouin (Eure-et-Loir); *Rupes Cavardi*, Rochechouart (Haute-Vienne); *Theodonis villa*, Thionville (Moselle), etc., etc.

2° Les noms de femme latinisés sur le type de la

première déclinaison, loin de subir des réductions aussi violentes que les masculins, ont, au contraire, gardé en français une partie de leur flexion grammaticale.

Pour l'intelligence de ce fait, il faut savoir que les noms féminins en *a*, conformément à une habitude de la langue d'où ils étaient sortis, s'allongeaient souvent, aux cas obliques, par l'addition d'une syllabe nasale.

On a la preuve de cela par beaucoup de textes de l'époque barbare, notamment :

Par une charte de donation de l'an 526 à la cathédrale du Mans, où le donateur dit : *Ego et conjux mea Truta*, tandis qu'il y a à la suscription : *signum Trudanæ uxoris ipsius ;*

Par le testament de Bercaire, évêque du Mans, qui appelle *Cagliberta*, au nominatif, une religieuse dont le nom devient au génitif *Calibertanæ;*

Par une charte de l'abbaye de Prum, en 721, où la fondatrice de cette maison se dit : *ego Bertrada* à la suscription, tandis qu'il y a *signum Bertradanæ* à la signature ;

Par une précaire de Saint-Germain des Prés, de l'an 730, souscrite par *Ercamberta*, l'une des parties prenantes, laquelle est appelée au génitif, dans la teneur, *Ercambertanæ ;*

Par le quatrième continuateur de Frédégaire, qui mentionne à l'an 767 un voyage de Pépin le Bref, *cum regina sua Bertranade* (corrigez *Bertradane*), quand le nom de cette reine au nominatif était *Bertrada ;*

Par la chronique du neuvième siècle, connue sous le titre de *Annales Francorum*, où on lit à l'an 784, à propos

du troisième mariage de Charlemagne, *sociavit sibi Fastradanem reginam,* et à l'an 794, *obiit Fastrada;*

Enfin par le testament de Raymond II, comte de Rouergue (961), où la femme de ce seigneur est constamment appelée *Berta* au nominatif, et *Bertanæ* au datif.

Cette syllabe additionnelle ou épenthèse des cas obliques ayant pris l'accent, il en a résulté dans le français des formes doubles, *Berte* et *Bertain*, *Ide* et *Idain*, *Eve* et *Evain*, et par extension de la même règle à des disubstantifs de la langue commune, *nonne* et *nonnain*, *ante* et *antain*, etc.

Telle est l'explication d'un fait curieux qui a été déjà signalé par les philologues, sans qu'ils aient pu en alléguer la raison. Ils n'en ont guère connu d'autres exemples que ceux qui viennent d'être rapportés. La nomenclature territoriale est d'une grande richesse en ce genre :

*Adtanæ villa,* Att*ain*ville (Seine-et-Oise); *Dodanæ villa,* Dond*ain*ville (Eure-et-Loir); *Flarsanæ villa,* Flex*ain*ville (Seine-et-Oise); *Gunzanæ villa,* Gouss*ain*ville (Seine-et-Oise); *Blancana Curtis* et *Curtis Blancane,* Comblanch*ien* (Côte-d'Or), pour Comblanch*ain,* etc., etc.

Les noms qui figurent au génitif, dans tous ces composés, faisaient au nominatif: *Adta, Doda, Flarsa, Gunza, Blanca.*

CHAPITRE IV.

## DES NOMS DE SAINT.

Les noms de Saint, si fréquents dans la nomenclature topographique, peuvent devenir aussi l'objet de grandes difficultés, parce que tels d'entre eux ont éprouvé des transformations étranges, et qu'il serait impossible de retrouver les lieux auxquels ils se rapportent, si on rendait le latin par l'équivalent français consacré dans l'Église. Je vais indiquer les principaux accidents de cette espèce.

*Flexions différentes d'un même nom.* — Elles sont le produit des différences de dialecte. Par exemple :

*Sanctus Benedictus*, Saint-Benoît, Saint-Benet, Saint-Bénezet; *Sanctus Benignus*, Saint-Benigne, Saint-Benin; *Sanctus Cyricus*, Saint-Cyr, Saint-Cirq, Saint-Cirgues, Saint-Cyrice; *Sanctus Clodoaldus*, Saint-Cloud, Saint-Claud; *Sanctus Desiderius*, Saint-Didier, Saint-Dizier, Saint-Desir, Saint-Dezery; *Sancta Euphemia*, Sainte-Euphémie, Sainte-Offange; *Sanctus Ferreolus*, Saint-Féréol, Saint-Ferjol, Saint-Ferjeux, Saint-Fargeau; *Sanctus Hilarius*, Saint-Hilaire, Saint-Hellier, Saint-Hillier; *Sanctus Leodegarius*, Saint-Léger, Saint-Ligaire; *Sanctus Maclovius*, Saint-Maclou, Saint-Malo; *Sanctus Marcus*, Saint-Marc, Saint-Max; *Sanctus Maximus*, Saint-Maxime, Saint-Mayme, Saint-Mesme ou Saint-Même;

*Sanctus Medardus*, Saint-Médard, Saint-Mard, Saint-Mars, Saint-Merd; *Sanctus Petrus*, Saint-Pierre, Saint-Père, Saint-Peyre, Saint-Pey; *Sanctus Stephanus*, Saint-Etienne, Saint-Estèphe, Saint-Estève, Saint-Estère; *Sanctus Sulpitius*, Saint-Sulpice, Saint-Supplix, Saint-Supplet, Saint-Souplet.

*Noms complètement défigurés.* — Dans les exemples qui précèdent, les altérations proviennent d'accidents connus. Ce sont des formes qu'on pourrait trouver en opérant sur le thème latin d'après les lois de l'analogie. Mais il y a des cas où le dérivé a été tellement déformé par la prononciation ou par l'orthographe, qu'on ne le devinerait pas sans le secours des anciens pouillés ou autres répertoires topographiques, ainsi :

Saint-André (Var), dérivé de *Sanctus Andeolus;* Saint-Berain (Saône-et-Loire), de *Sanctus Benignus;* Saint-Branches (Yonne), de *Sanctus Pancracius;* Saint-Bris (Yonne), de *Sanctus Priscus;* Saint-Chartres (Vienne), de *Sanctus Cyricus;* Saint-Ciran (Indre), de *Sanctus Sigirannus ;* Saint-Dierry (Puy-de-Dôme) et Saint-Géry (Lot), de *Sanctus Desiderius;* Saint-Eugène et Saint-Yan (Saône-et-Loire), de *Sanctus Eugendus;* Saint-Forget (Seine-et-Oise), de *Sanctus Ferreolus;* Saint-Galmier (Loire), de *Sanctus Baldomerus*; Saint-Gély (Hérault), de *Sanctus Ægidius;* Saint-Illiers (Seine-et-Oise) et Saint-Ylie (Jura), de *Sanctus Hilarius;* Saint-Liquaire (Deux-Sèvres), de *Sanctus Leodegarius;* Sainte-Nitasse (Yonne), de *Sancta Anastasia;* Saint-Saens (Seine-Inférieure), de *Sanctus Sidonius;* Saint-Ustre (Vienne), de

*Sanctus Adjutor;* Saint-Usoge (Doubs), Saint-Usuge (Saône-et-Loire), Saint-Eusoge (Yonne), de *Sanctus Eusebius.*

*Noms dont le genre a changé.* — Il y a des exemples de saints qui sont devenus des saintes, ou réciproquement, par la manière dont leur nom a fléchi en français :

*Sanctus Illidius*, Sainte-Olive (Ain); *Sanctus Petrusius*, Sainte-Péreuse (Nièvre); *Sancta Agnes*, Saint-Aunes (Hérault); *Sancta Eulalia*, Saint-Eloi (Ain).

*Fusion de l'adjectif avec le nom.* — Il est arrivé quelquefois que le titre *sanctus* s'est confondu avec le nom, et de là est sorti un composé qui a perdu toute apparence de son origine :

Samer (Pas-de-Calais), chef-lieu d'une ancienne abbaye, n'a pas été autre chose, à l'origine, que *Sanctus Vulmarus*, devenu *S'Vulmarus* par la rapidité de la prononciation.

Sammarçoles (Vienne) est un *Sanctus Martialis* ou *San' Martialis*, si bien oublié dès le treizième siècle, qu'on forgea alors sur le nom français le thème latin *Samarcolium.*

Les noms de Smarve (Vienne), *Sancta Marvia*, et Senneterre (Puy-de-Dôme), *Sanctus Nectarius*, dus à des accidents analogues, ont été abandonnés depuis peu. L'usage moderne a ramené les dénominations correctes de Sainte-Marve, Saint-Nectaire.

*Redoublement de l'adjectif.* — Un cas plus fréquent est celui où le titre *sanctus* étant devenu méconnaissable par son union avec le nom propre, on l'a redoublé. C'est surtout dans la France méridionale que l'on trouve des exemples de ce fait :

Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) et Saint-Chamant (Cantal et Corrèze), qui se disent en latin *Sanctus Amantius*, répondent à *Sanctus S'Amantius;* Saint-Chély (Aveyron et Lozère), *Sanctus Electus, Sanctus S'Electus;* Saint-Chinian (Hérault), *Sanctus Anianus, Sanctus S'Anianus;* Saint-Cybard, Saint-Cibard (Charente, Dordogne, Gironde), *Sanctus Eparchius, Sanctus S'Eparchius.*

Dans Saint-Chaffre (Haute-Loire), qui répond à *Sanctus Theofridus*, il y a, outre la syncope de *Sanctus*, l'aphérèse et l'apocope du nom propre : *Sanctus S'eofr.*

*Saints dépouillés de leur titre.* — Au contraire du cas précédent, l'épithète *sanctus* a été enlevée quelquefois du nom du saint :

*Mamertium, Mamertum*, Mamers (Sarthe) et Terre-hault, dans le voisinage de Mamers, ont commencé par être *Sanctus Mammes, Sanctus Mamers* et *Sanctus Errehaldus.*

*Saints dans le nom desquels s'est fondu un déterminatif.* — C'est le cas de Saint-Péraville (Nièvre), *Sanctus Petrus de villa;* Saint-Peravy (Loiret), *Sanctus Petrus in via;* Saint-Remimont (Meurthe), *Sancti Remigii Mons.*

*Saints forgés par homophonie.* — De même que des

saints ont été perdus de vue à cause de la façon de prononcer leur nom, il y en a d'autres qu'on a créés sans autre fondement pour cela que la manière dont un nom de lieu sonnait à l'oreille.

Saint-Boing (Meurthe) n'est que l'altération d'un nom écrit, dans les actes du douzième et du treizième siècle, *Cembench, Cembeng, Cembanche.*

Saint-Cy, hameau de la commune de Fertrève (Nièvre), fut au douzième siècle une paroisse mentionnée sous le nom de *Suenci.*

Il n'y a pas de saint du nom de Dremond, quoiqu'un hameau de la commune de Bournand (Vienne) s'appelle Saint-Dremond. C'est une corruption du nom *Sidremum*, employé au onzième siècle comme indéclinable, ou plutôt introduit dans les textes latins avec une forme déjà francisée, laquelle conduit à supposer un thème primitif du genre de *Sidremomagus.*

Saint-Eny (Manche) est encore de la même famille. On le trouve seulement dans des actes peu anciens sous la forme *Santinium.* Il a dû être d'abord *Santiniacum.*

Un hameau du nom de Saint-Tron, qui est englobé depuis longtemps dans Marseille, n'a jamais rien eu de commun avec *sanctus Trudo*, saint Trond, l'apôtre du Hesbain. Ce lieu se disait, en latin, *Centro, Centrone.*

*Remarque sur le nom de* Sancta Maria. — Aux lieux ainsi dénommés en latin répondent en français tantôt des Sainte-Marie, tantôt des Notre-Dame. Ce dernier titre est presque le seul qui ait été en usage dans la France

centrale et septentrionale. Il représente un équivalent, et non le dérivé de la dénomination latine.

*Substitution de* dominus, domina *à* sanctus *et* sancta. — Le titre de sainteté est quelquefois *dominus, domnus,* et *domina, domna,* au lieu de *sanctus* et *sancta.* Il en résulte des dérivés français en un seul mot :

*Domnus Aper*, Domèvre (Meurthe et Vosges); *Domnus Lupus*, Dampleux (Aisne); *Domna Maria*, Dammarie (Eure-et-Loir, Loiret, Meuse) et Dannemarie (Doubs, Seine-et-Oise); *Dominus Martinus*, Dammartin (Doubs, Jura, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), Dommartin (Ain, Doubs, Meuse, etc.); *Dominus Petrus*, Dampierre (Aube, Calvados, Cher, etc.), Dompaire (Vosges), Dompierre (Ain, Charente, Doubs, etc.).

Il n'est pas si facile d'arriver de *Domnus Briocius* à Dombrot (Vosges); de *Domnus Ferreolus* à Damphreux (Doubs); de *Domnus Stephanus* à Domptail (Meurthe); de *Domni Abdon et Sennen* à Dandesigny (Vienne).

Des altérations si profondes n'ont pu s'opérer que graduellement. On en a la preuve par ceux de ces noms dont on peut suivre la filiation dans les textes. *Domptail* était *Donstaine* en 1340; il a dû commencer par être *Donstevène. Dandesigny* fut écrit *Dandeseigne* au quatorzième siècle, et, dès le onzième, *Domdesegne*, ce qui était déjà une syncope de *Domebdesègne*.

---

## CHAPITRE V.

## NOMS QUI NE DÉRIVENT PAS DU THÈME LATIN

### FOURNI PAR LES ANCIENS TEXTES.

Il y a deux classes de noms de lieu dont il ne faut pas chercher la forme française dans leur forme latine :

Ceux qui ont complétement changé, de sorte que le vocable français usité aujourd'hui a un sens tout différent du vocable latin consigné dans les anciens textes;

Ceux que les lettrés des bas siècles ont latinisés en cherchant sous la forme vulgaire ce qu'ils en croyaient être l'étymologie.

*Noms changés.* — La politique, des convenances particulières, la religion ont amené ces changements dont il y a des exemples dans tous les siècles.

Chacun sait ou doit savoir que Napoléon-Vendée et Napoléonville s'appelèrent autrefois La Roche-sur-Yon et Pontivy; mais il est moins connu que la ville d'Albert (Somme), dont le nom s'est attaché à une des stations du chemin de fer du Nord, fut la ville d'Ancre, en latin *Incara*, jusqu'au moment de la disgrâce du maréchal d'Ancre, et que son nouveau nom est le nom de famille du duc de Luynes, chef du parti qui renversa le maréchal.

Le même événement est cause que le nom de Luynes, qui est celui d'une localité de la Provence, fut transporté à un bourg de la Touraine, appelé jusque-là

Maillé ou Mailly, en latin *Malliacum*. Luynes devint alors le chef-lieu d'un duché érigé en faveur de la famille d'Albert.

Arpajon (Seine-et-Oise), porte de même un nom d'emprunt, qu'il doit à l'érection d'un marquisat créé en 1720 pour une famille originaire d'Arpajon, dans la Haute-Auvergne. L'ancien nom fut *Castra*, Châtres.

Le nom anglais de Fitz-James, qui était celui du maréchal de Berwick, remplaça de même, au siècle dernier, celuy de Warty, bourg voisin de Clermont (Oise).

Ivois (Ardennes), que Grégoire de Tours appelle *Eposium*, est devenu Carignan par son érection en duché-pairie (1662) en faveur d'Emmanuel Philibert de Soissons-Savoie.

Un paisible domaine de l'abbaye de Saint-Denis, nommé *Pincione Monte* dans une charte de 768, devint, au onzième siècle, l'emplacement d'un formidable château féodal, qui fit substituer au nom ancien celui de Montfort. Puis, au siècle suivant, ce Montfort fut distingué des autres par l'addition du nom d'un de ses seigneurs, qui rendit sa maison l'une des plus puissantes de l'Europe : de là Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Le *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir* nous apprend que Moléans, dans l'arrondissement de Châteaudun, dont le nom se présente dès 1193 sous la forme approchante Montléon, s'appelait *Damolium* en 1115; que Villiers-le-Morhier, dans l'arrondissement de Dreux, ne se trouve sous ce nom que depuis le règne de Louis XI, le même lieu s'étant appelé jusque-là Yesmes et Huesme,

noms dérivés des formes *Oxma*, et *Uxima*, fournies par des chartes mérovingiennes.

Le *Dictionnaire topographique de la Meurthe* fournit les exemples analogues de Germigny (Germines dans une charte 1197), qui s'appelait *Grimaldi vicinium* en 836; de Clairlieu, près Nancy, qu'un texte du douzième siècle atteste s'être appelé *Amelum*.

Menou (Nièvre) s'appela, jusqu'en 1697, Nanvigne, *Nantivinea*.

Dans l'ancien Berry, nous trouvons *Gabatum*, devenu Levroux (Indre), et *Castrum-Gordonis*, dont le nom cède la place au douzième siècle à celui de Sancerre (Cher), en latin *Sacrum Cæsaris*.

*Castrum Malasti* donna son nom, jusqu'au douzième siècle, à une puissante abbaye fondée sur son emplacement, laquelle s'appela ensuite *Monasterium Vallis-Sigarii*, et enfin *Montis-Olivi*, d'où le bourg de Montolieu (Aude).

Le chroniqueur Richard de Cluny nous apprend que le nom de La Charité-sur-Loire (Nièvre) fut *Syr* jusqu'au onzième siècle.

*Novientum* en Alsace, où saint Dié fonda une abbaye, au déclin du septième siècle, ne tarda pas à perdre son nom pour prendre celui de l'abbaye elle-même, *Munster* dans la langue du pays; puis, afin de distinguer cette abbaye des autres, on ajouta le nom du second abbé Eberhard, en composition *Ebersmunster*. Les clercs du moyen-âge faisant de l'étymologie à leur façon sur le mot Ebersmunster, l'ont traduit par *Apri monasterium*.

Le Sauvoir Notre-Dame, en latin *Salvatorium beatæ Mariæ*, est le nom d'une abbaye cistercienne du diocèse

de Laon, substitué par le fondateur de cette maison à l'ancien et peu convenable nom du lieu, qui était Briconville, c'est-à-dire Friponville.

Le Monastier (Haute-Loire), doit son origine à une abbaye qui fut établie au septième siècle sur une propriété appelée *Villare*. Ce nom fit place à celui du fondateur, qui était un riche personnage du nom de Calmilius : *cœnobium*, *quod licitur Calmilius*, dans un diplôme de Pepin d'Aquitaine, de 845; *Calmiliense monasterium* dans les chartes du onzième siècle; au douzième siècle, *Monasterium sancti Theofredi*, du nom du second abbé de ce lieu, que l'on a appelé dans la langue vulgaire *Saint-Chaffre*, de sorte qu'en français on a dit d'abord, conformément au latin le plus moderne, le Monastier Saint-Chaffre, et enfin par abréviation, le Monastier.

Ce sont surtout les noms des saints qui se sont substitués aux noms primitifs des localités.

En voici des exemples qui concernent les diverses régions de la France :

Ain : *Priscianicum*, Saint-Didier sur Chalaronne; *Scutinga*, Saint-Trivier; *Spinosa*, Saint-Barnard; *Vindonissa*, Saint-Didier de Formans.

Ardèche : *Bergoiate*, Saint-Andéol.

Ariège : *Conserannis*, Saint-Lizier.

Bouches-du-Rhône : *Ernaginum*, Saint-Gabriel; *Glanum*, Saint-Remi.

Cantal : *Indiciacus*, Saint-Flour.

Corrèze : *Betagum*, Saint-Privat.

Côte-d'Or : *Reomaus*, Saint-Jean ou Moutier-Saint-Jean; *Segestrum*, Saint-Seine.

Drôme : *Noviomagus*, Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Eure-et-Loir : *Corbio*, Saint-Lomer le Moustier.

Gard : *Vallis Floriana*, Saint-Gilles.

Haute-Garonne : *Lugdunum Convenarum*, Saint-Bertrand de Comminges.

Haute-Loire : *Revessio*, Saint-Paulien.

Haute-Vienne : *Atanum*, Saint-Yrieix; *Commodoliacum*, Saint-Junien; *Nobiliacum*, Saint-Léonard.

Hérault : *Cessero*, Saint-Thibery; *Gellona*, Saint-Guilhem-du-Désert; *Holatianus*, Saint-Chinian.

Ille-et-Vilaine : *Alethum*, Saint-Malo.

Indre : *Alerea*, Saint-Vincent d'Ardentes; *Longoretus*, Saint-Ciran.

Jura : *Condatisco*, Saint-Claude; *Placentia*, Saint-Germain; *Silesia*, Saint-Lothain; *Vinciacum*, Saint-Amour.

Loire : *Auditiacus*, Saint-Galmier.

Loire-Inférieure : *Deas*, Saint-Philbert de Grandlieu.

Loiret : *Floriacum*, Saint-Benoit sur Loire; *Miciacum*, Saint-Mesmin.

Lot : *Floriacus*, Saint-Sozy; *Mercurius*, Saint-Julien.

Maine-et-Loire : *Glonna*, Saint-Florent le Vieil; *Glannafolium*, Saint-Maur sur Loire.

Manche : *Brioverum*, Saint-Lô.

Mayenne : *Centrannum*, Saint-Berthevin; *Jona*, Saint-Gemme le Robert.

Nièvre : *Buciacus*, Saint-Firmin; *Luxiacum*, Saint-Jean aux Amognes.

Nord : *Andra*, Saint-Aubert; *Berna*, Saint-Sauve; *Elno*, Saint-Amand.

Pas-de-Calais : *Sithivum*, *Sithiu*, Saint-Omer.

Saône-et-Loire : *Basiacum*, autrefois Bessot, aujourd'hui Saint-Nizier sur Arroux.

Sarthe : *Appiacus*, Saint-Ulphas; *Branniolum*, Saint-Corneille; *Buxiacum*, Saint-Longis; *Cadurcæ*, Saint-Symphorien; *Piciacus*, Saint-Avit au Perche; *Scuviliacus*, Sainte-Sabine; *Vandopera*, Saint-Léonard des Bois.

Seine : *Catulliacum*, *Catolacum*, Saint-Denis.

Seine-Inférieure : *Fontanella*, Saint-Wandrille.

Seine-et-Marne : *Brogilum*, Saint-Fiacre.

Seine-et-Oise : *Novigentum*, Saint-Cloud.

Somme : *Augusta Veromanduorum*, Saint-Quentin; *Centulum*, Saint-Riquier; *Leuconaus*, Saint-Valery sur Somme.

Vienne : *Cerasus*, Saint-Savin.

Yonne : *Calosenagus*, Saint-Cydroine; *Chora*, Saint-Moré; *Decimiacum*, Saint-Cyr les Colons; *Silviniacus*, Sainte-Vertu.

Quelquefois le nom de Saint s'est accouplé au nom antique, lequel est resté comme déterminatif dans le vocable français :

*Angeriacus*, *Enguriacum*, Saint-Jean d'*Angély* (Charente-Inférieure); *Belinum*, Saint-Ouen en *Belin* (Sarthe); *Flaviacum*, Saint-Germer de *Fly* (Oise); *Fossatus*, Saint-Maur lès *Fossé*, et à tort Saint-Maur *les Fossés*, près Paris; *Latona*, Saint-Jean de *Losne* (Côte-d'Or); *Legedia*, Saint-Pierre *Langée* (Manche); *Liricantus*, Saint-

Mathurin de *Larchant* (Loiret); *Prisca*, Saint-Marc de *Presque* (Corrèze); *Vidubia*, Saint-Bernard sur *Vouge* (Côte-d'Or).

*Ernodorum*, aujourd'hui Saint-Ambroise sur *Arnon* (Cher), ne s'est conservé, dans un composé de cette sorte, que par l'un de ses radicaux, qui est le nom de la rivière sur laquelle est situé le lieu.

Il faut mettre au nombre des singularités le cas inverse, c'est-à-dire celui où un nom de Saint a été remplacé par une dénomination purement topographique.

Il y a deux exemples de ce genre dans le *Dictionnaire topographique de l'Yonne* : Chichy et Chitry, nommés dans des chartes du neuvième siècle, l'un *Capella sancti Martini*, et l'autre, *Basilica domini Valeriani*. Mais comme *Chichy* et *Chitry* sont visiblement d'origine celtique, on peut affirmer que ces noms étaient en usage avant l'application des noms de saints, et que, temporairement négligés par les lettrés, mais conservés dans le peuple, ils ont fini par reprendre leurs droits.

A l'appui de ce fait, on peut alléguer l'existence simultanée d'un double nom, désignant certains diocèses et chefs-lieux de diocèses. L'un des deux noms était le nom antique, conservé dans les actes ecclésiastiques; l'autre était un nom nouveau à l'usage du peuple, et comme c'est ce dernier qui a prévalu, il est le seul qui puisse servir à la traduction du nom ancien :

*Argentina* ou *Civitas Argentinensis*, Strasbourg; *Ædui*, ou *Æduorum*, *Æduensis civitas*, Autun; *Anicium*, *Aniciensis ecclesia*, le Puy, l'église du Puy; *Corisopitum*, Quimper;

*Morini*, *Morinorum ecclesia*, Thérouanne, le diocèse ou l'église de Thérouanne.

*Noms latinisés sur une fausse étymologie.* — C'est un fait qui s'est produit depuis que la langue vulgaire a prévalu, c'est-à-dire depuis le dixième siècle. Il a été surtout fréquent au treizième. Des clercs ayant à consigner, dans les chartes ou dans les chroniques latines, des lieux dont ils ignoraient le nom latin, composaient ce nom sur la forme française, interprétée étymologiquement. Or, comme l'étymologie consistait alors à former un sens d'après la valeur phonétique des syllabes dans les mots, les thêmes latins sortis de là sont la traduction d'équivoques, la plupart du temps ridicules.

*Aridus locus*, thème approximatif de Arleuf (Nièvre).

*Bonus oculus*, qui est *Bonogilum* dans les textes mérovingiens, Bonneuil (Seine), ainsi travesti par une équivoque dont Molière s'est moqué en l'attribuant aux mauvais plaisants de son temps.

*Canutum caput*, thème de Chenu-Chef, approximatif de Cheneché (Vienne).

*Centum nuces*, Cent-Noix approximatif de Sannois (Seine-et-Oise), qui fut probablement *Sanedum*, dans sa forme primitive.

*Lupus ater*, approximatif de Louâtre (Aisne).

*Mater Semita*, Mère-Sente, ou *Amara Semita*, Mar-Sente, approximatif du nom de Marsantes (Eure-et-Loir).

*Matervilla*, Mère-ville, équivoque de Marville (Eure-et-Loir), curieuse par son ancienneté, car l'auteur du Dictionnaire topographique du département en a trouvé

des exemples de 980 et 982. Le Polyptique d'Irminon, plus ancien d'un siècle et demi, donnait la forme *Manulfi Villa*.

*Quid mihi quæris*, Quoi-me-quiers? approximatif de Commequiers (Vendée).

*Paucum villare* et *Piceum villare*, approximatif de Poisvilliers (Eure-et-Loir).

*Sanguis tersus*, Sang-ters (du verbe *terdre*, essuyer), jeu de mots sur le nom d'un petit pays enfermé aujourd'hui dans les départements de la Somme et de l'Oise, nom dont la plus ancienne forme connue est Saintais ou Saintois.

*Unus pilus*, Un-poil, équivoque d'Umpeau, autrefois Umpeil (Eure-et-Loir).

*Ursi Saltus*, Ours-sault, approximatif du nom d'Ossau, porté par une vallée des Basses-Pyrénées.

*Vadum longi regis*, équivoque de Gué-de-Longroy (Eure-et-Loir).

L'usage moderne a consacré l'absurde métamorphose de *Sanctus Medardus*, près de Langeais (Indre-et-Loire), en *Quinquemartes :* on écrit Cinq-mars. Et il y a quelque chose d'encore plus inexplicable : c'est que cette fantaisie mythologique remonte au treizième siècle, et que pourtant la paroisse du lieu n'a jamais cessé d'être dédiée à saint Médard ou saint Mard.

Il est clair que la forme française, travestie comme elle l'est dans plusieurs des exemples qui précèdent, ne peut être retrouvée que par la méthode de tâtonnement, après qu'on a essayé de rendre les éléments du nom latinisé par tous les termes de notre ancienne langue qui avaient un sens approchant.

CHAPITRE VI.

## DES NOMS DE RIVIÈRE.

Les mêmes accidents par lesquels ont passé les noms de lieu, ont pour la plupart affecté pareillement les noms de rivière. Il suffira de l'établir par des exemples.

*Simple changement d'une voyelle ou d'une consonne.* — *Rhenus*, le Rhin; *Crosa*, la Creuse; *Murtha*, la Meurthe.

*Olna*, l'Orne; *Wardo*, le Gardon ou Gard; *Sera*, la Cère, affluent de la Dordogne.

*Changement simultané d'une voyelle et d'une ou de deux consonnes.* — *Anger*, l'Indre (sur quoi a été faite postérieurement la forme *Andria*); *Bedonia*, la Boulogne, affluent du lac de Grandlieu (Loire-Inférieure); *Conus*, la Queugne, affluent du Cher (Allier); *Dornonia*, la Dordogne; *Itta*, l'Epte, affluent de la Seine; *Oronna*, l'Aronde, affluent de l'Oise, *Urbia*, l'Orge, affluent de la Seine.

*Métathèse.* — Simple :

*Arva*, l'Avre, affluent de l'Eure; *Suppia*, la Suippe, affluent de la Marne.

Ou compliquée d'un autre accident qu'elle a produit :

*Atax*, *Atace*, l'Aude, en passant par les formes romanes *Azete*, *Azte*, *Adte*; *Crientone*, le Crinchon à Arras, dont la forme française répond au latin *Crentione*.

*Syncopes diverses.* — *Axona,* l'Aisne; *Duina,* la Dheune, affluent de la Saône; *Icarus,* l'Eygre ou Aigues, affluent du Rhône (Vaucluse); *Evra,* l'Yère, affluent de la Seine (Seine-Inférieure).

*Lupa,* la Loue, affluent du Doubs; *Icauna*, l'Yonne; *Liger, Ligere,* la Loire; *Matrona*, *Materna*, la Marne; *Sequana,* la Seine.

*Aturavus,* l'Arroux, affluent de la Loire (Saône-et-Loire); *Elavere, Alericus,* l'Allier.

*Ciconia,* la Sogne (Eure); *Sesomiris,* la Semoy, affluent de la Meuse; *Vicinonia*, la Vilaine; *Iogrinia*, l'Huisne, affluent de la Sarthe.

*Aphérèse.* — *Anesca,* la Nesque, affluent de la Sorgue (Vaucluse); *Egertius,* le Gers; *Idanus*, l'Ain; *Ligno, Lignone,* l'Ognon, affluent de la Saône; *Niciola*, l'Issolle, affluent du Carami (Var).

*Prosthèse.* — *Oltus,* le Lot, autrefois l'Olt; *Vuelna,* l'Huveaune (Bouches-du-Rhône); *Scaldis,* l'Escaut.

*Apocope.* — *Anione,* l'Aa (Pas-de-Calais); *Gabarus*, le Gave de Pau; *Isara,* l'Oise, dont l'apocope se montre dès l'époque romaine par la forme *Esia* (liste des rivières attribuée à Vibius Sequester), consignée aussi dans plusieurs actes du neuvième siècle; *Oscara,* l'Ouche, affluent de la Saône; *Saravus*, et, dès le septième siècle, *Saroa*, la Sarre, affluent de la Moselle; *Ulmodus,* l'Ornes, affluent de la Meuse.

6

*Déformation euphonique ou orthographique.* — *Arauris*, l'Hérault, plus correctement écrit autrefois Airau, et prononcé dans l'ancienne langue romane Eraur, puis Araou; *Arum*, l'Arc (Bouches-du-Rhône) au lieu de *Ar; Milmandra*, la Marmande, affluent du Cher, au lieu de *Malmandre; Orbio, Orbione*, l'Orbieu, affluent de l'Aude, au lieu de *Orbion; Salera*, la Sauldre, affluent du Cher, au lieu de *Saure; Salona* (l'accent porté sur la première syllabe), la Seille, affluent de la Moselle, au lieu de *Selne.*

*Noms remplacés par leur diminutif.* — C'est un cas particulier à la nomenclature des rivières :

*Folmoda*, le Formans, affluent de la Saône; *Lupa*, le Loing, affluent de la Seine; *Mugra*, le Morin, affluent de la Marne; *Thara*, le Thérain, affluent de l'Oise, etc., etc. Les formes françaises dérivent évidemment des types latins *Folmodinus, Lupinus, Mugrinus, Tharinus*, qu'on ne rencontre pas dans les textes.

*Noms changés.* — Il est arrivé pour des rivières, comme pour de certains lieux, que leur nom primitif a été remplacé par un autre tout différent :

La Saône (*Arar*, dans tous les auteurs de l'antiquité, et encore dans Grégoire de Tours), est le dérivé de *Saogonna, Sauconna*, qui remplace le nom primitif dans la plupart des textes, à partir du septième siècle.

La Bresle, naguère Briselle, s'appelait, à l'époque barbare, *Auva, Auca*, Eu, nom qu'elle perdit après l'avoir donné à la dernière ville qu'elle arrose.

La rivière de Neufchâtel, autrefois *Deppa*, a donné de

même son nom à la ville de Dieppe, et n'en a pas repris d'autre. Il faut se servir d'une périphrase pour la désigner.

*Flexions différentes d'un même nom.* — Des rivières, qui ont porté originairement le même nom dans les diverses régions de la France, sont appelées différemment aujourd'hui, à cause des prononciations locales qui ont affecté, chacune à sa manière, le vocable primitif :

*Carus*, le Cher, affluent de la Loire, et le Chiers, affluent de la Meuse.

*Isara*, l'Isère, affluent du Rhône; l'Yser, du département du Nord; l'Oise.

*Ledus*, le Lez (Hérault), le Lay (Vendée), le Loir, affluent de la Sarthe.

*Oltus*, le Lot, et l'Oust, affluent de la Vilaine.

*Vigera, Vigora, Vigra*, la Vègre, affluent de la Sarthe et affluent de l'Eure; la Vière, affluent de la Saulx (Marne); la Voire, affluent de l'Aube.

Le nom d'une seule et même rivière peut même avoir fléchi de diverses façons :

*Meduana* est la Mayenne dans le haut de son cours, et la Maine à l'approche de son confluent avec la Loire.

---

## CONCLUSION.

De tout ce qui précède, il résulte qu'amener un nom de lieu ou de rivière de la forme latine à la forme fran-

çaise est une opération qui doit se faire avec l'oreille plutôt qu'avec les yeux. La méthode consiste à essayer la prononciation que suggère l'accentuation présumable du mot, en supposant tous les accidents possibles entre la première syllabe et la syllabe accentuée. De cette façon on créera un ou plusieurs types successifs dont on fera l'épreuve en recourant (le pays où doit se trouver le lieu étant connu), soit aux répertoires géographiques, soit aux cartes très-détaillées.

Quelle que soit l'expérience que l'on acquière à ce genre d'exercice, il ne faut pas s'attendre à pénétrer le secret de toutes les transformations. Tel nom latin, retourné de cent façons diverses, ne fournira pas le dérivé français que l'on cherche ; mais dans ce cas, la science ne sera pas tout à fait en défaut, parce que, si l'on ne peut pas dire ce qu'est devenu ce nom, on peut se prononcer avec certitude sur ce qu'il n'est pas devenu.

La connaissance des règles de la formation française servira, par une application inverse, aux chercheurs d'étymologies. Convaincus du danger qu'il y aurait à vouloir démêler les radicaux sous des formes où ceux-ci sont devenus si peu reconnaissables, ils se feront une loi de n'opérer jamais que sur les formes latines les plus anciennes. A défaut de textes qui nous aient conservé ces formes, ils verront s'il y a moyen de les restituer, en demandant à l'analogie ce que la prononciation peut avoir fait disparaître de leurs éléments primitifs.

---



# REMARQUES
SUR
# QUELQUES NOMS DE LIEU
DES
## MONNAIES MÉROVINGIENNES.

---

On ne saurait trop louer M. Anatole de Barthélemy d'avoir dressé la liste des noms de lieu inscrits sur les monnaies de la première race [1]. Une nomenclature comme celle-là est le meilleur stimulant à donner aux recherches. En voyant tant de problèmes proposés à la fois, on comprend de quel côté doit se diriger le travail. La connaissance de la Gaule barbare résultera pour une grande partie de la détermination précise des lieux qu'on a voulu désigner par ces légendes. Mais comment arriver là? Sur les sept cent vingt et un noms portés dans la liste, il faut en compter six cents au moins dont

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I (sixième série).

l'application a été mal faite ou n'a pas même été essayée : six cents inconnus, dont tel peut ne plus exister, dont tel autre se rapportera également bien à deux, à dix, à vingt dénominations de la topographie moderne. Trouver dans un cas, choisir dans l'autre, sera souvent au dessus des forces de la critique. C'est d'une circonstance fortuite qu'il faudra attendre la solution.

Un travail d'ensemble ne saurait donc être utilement entrepris pour le présent. La voie a besoin d'être préparée par les efforts de beaucoup de personnes à la fois. Si chacun apporte son concours, en faisant les remarques qui lui sont suggérées par un nom, en fournissant, pour être rapproché d'un autre nom, un texte, un fait dont il a mémoire, peu à peu s'amasseront des matériaux à l'aide desquels les numismatistes, avec la connaissance qu'ils ont des types et des styles, opéreront d'une manière plus sûre.

Telle est l'idée qui me conduit à livrer à la publicité les observations et les réminiscences qu'on va lire, bien qu'elles ne soient à proprement parler que des notes ajoutées à chacun des mots qui les ont fait naître.

Abinio. — On a proposé comme équivalent de ce nom *Avigneau* (Yonne), qui n'est pas possible, parce que la terminaison *eau* provient nécessairement d'une contraction de la liquide *l*. Les *Gesta pontificum Autissiodorensium* prouvent en effet qu'Avigneau s'est dit en latin *Aquiniolum* [1]. La terminaison *on* est la seule qui con-

1. Quantin, *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, p. 6.

vienne au dérivé d'*Abinio*, formé, ainsi que tous ses analogues, sur l'un des cas obliques *Abinionem* ou *Abinione*. Comme l'*a*, ayant la valeur d'une syllabe au commencement du mot, a pu subir l'aphérèse, *Abinione* répondrait parfaitement à l'un des nombreux *Bignon*, villages ou hameaux, que présente notre nomenclature territoriale.

ABRIANECO, APRIANCO. — On a rapproché cette double forme d'*Abriac*, de *Chabrignac*, de *Chevry;* mais aucun de ces noms n'est ici à sa place. Les terminaisons *anecus*, *ancus*, ont pu fléchir de bien des manières; *anc*, *ans*, *angue*, *ange*, *anche*, *agne*, *argue*, *enc*, *ens*, *ergue*, y répondraient également bien en français, mais non pas *y* ou *ac*, qui sont les produits d'*iacum*. Le dérivé d'*Abrianeco* serait plutôt *Évranges* (Moselle), ou *Branges* (Aisne et Saône-et-Loire), ou *Brangues* (Isère).

AGANAPIS. — *Genappes*, qui a été proposé, peut convenir, l'aphérèse de l'*a*, lorsque cette voyelle forme la première syllabe du nom, étant on ne peut plus fréquente. Toutefois elle n'est pas nécessaire, et dès lors les conjectures se porteront aussi bien sur *Annapes* (Nord), lieu pour le nom duquel M. Mannier n'a recueilli que les formes très-récentes *Anaspis*, *Anaspia* [1].

AGVNNA. — On peut rapprocher de ce nom celui

1. *Études sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, p. 93.

d'une viguerie du comté de Melgueil, *vicaria Agonensis*, citée dans une charte de l'an 922 [1], l'adjectif *Agonensis* répondant parfaitement au nom *Agona* ou *Agunna*. C'est cet adjectif qui a fourni le nom français du lieu. Celui-ci s'appelle *Agonès* (Hérault), parce que l'habitude aura prévalu de dire *Agonensis villa* au lieu d'*Agona*. Il y a d'autres exemples de cette manière de s'exprimer dans la France méridionale.

ALBENNO, ALBINNO. — *Alby, Albon, Aubonne*, proposés comme équivalents, ne remplissent pas la condition, à cause de leur désinence. Comme *Aginnum* a fait *Agen*, et *Morvinnus, Morvan*, il faut un nom français terminé de même en *in* ou *an*. Il n'en manque pas : *Alban* ou *Auban*, *Albin* ou *Aubin*. Nous avons plusieurs lieux de chacun de ces noms, aussi bien au Nord qu'au Midi.

ALBIGI. — M. de Barthélemy met en première ligne l'attribution à *Aube* (Moselle), proposée récemment, et il rejette en note l'opinion de Duchalais qui s'était prononcé pour *Alby* (Tarn). Le contraire me semblerait plus légitime. *Albigi* est plutôt l'abréviation de *Albigiinse*, fourni par une autre monnaie, qu'il n'est le génitif d'un nom *Albigum* ou *Albigus*. Je remarque que les noms masculins et neutres ne sont jamais au génitif dans le style monétaire mérovingien; et quand il serait prouvé que *Albigi* est réellement au génitif, pour en tirer *Aube*, il faudrait supposer une apocope qui est sans exemple.

1. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. II, preuves, col. 61.

ALESTO. — On s'est arrêté depuis Leblanc à regarder cet ablatif comme l'équivalent d'*Aletho*, et *Alethum* fut le nom primitif de Saint-Malo. Mais il n'est guère possible qu'*Alethum* se soit corrompu en *Alestum*, tandis qu'il est certain qu'un *Alestum* a existé. C'est sous ce nom que la ville d'Alais (Gard) apparaît pour la première fois dans les textes, au douzième siècle [1].

ALISEIO, TANNAIO. — Je réunis ces deux légendes qui appartiennent à deux pièces différentes, mais qui ont un trait commun en ce que leur désinence représente, selon toute apparence, une flexion latine formée sur des noms déjà francisés, *Alisey* de *Alisiacum*, et *Tannay* de *Tannacum*. Il est digne de remarque de trouver dès le VIIe ou le VIIIe siècle des exemples d'un fait qui devint général au XIIe siècle, mais qui ne se produit pas dans les textes avant la fin de la seconde race. *Aliseio* peut répondre à *Auxey* (Côte-d'Or), et *Tannaio* à *Tannay* (Ardennes). Ce dernier lieu était une des propriétés de Saint-Remi de Reims.

Je n'ignore pas que les formes *Pruillium*, Preuilly, *Malleium*, Mailly, analogues de *Aliseio* et *Tannaio*, se trouvent dans le testament de saint Perpet, évêque de Tours; mais, à mes yeux c'est une correction postérieure qui les y a introduites, et elles me fournissent une raison de plus pour suspecter la fidélité de la transcription par laquelle nous est parvenue cette pièce. On ne peut pas douter en effet que le texte n'ait été mutilé, puisque

1. *Scriptores rerum Francicarum*, t. XII, p. 46; XIII, p. 666.

Grégoire de Tours atteste que le testament de saint Perpet contenait des legs pour les églises de toutes les cités où il avait du bien [1], et que le testament que nous connaissons ne mentionne que des biens situés dans la cité de Tours.

ALNA VIC[O]. — Ce lieu, laissé sans attribution, ne peut, s'il existe encore et s'il a conservé son nom, s'appeler autrement que *Aulne* ou *l'Aulne*. Il y a une commune du nom de *Laulne* dans le département de la Manche. Je préférerais, à cause de son importance historique, un autre *Alna*, de l'ancien diocèse de Liège, où saint Ursmer établit, au septième siècle, un monastère dépendant de l'abbaye de Lobbes [2]. Ce lieu, situé sur la Sambre, est aujourd'hui du royaume de Belgique. Il s'appelle *Aulne* ou *Alne*. Il est voisin de la ville de Thuin, ainsi que Lobbes [3].

ALSEGAVDIA VICO, ALSEGNRIA VICO. — La localité désignée par ces deux légendes était restée jusqu'ici indéterminée. Elle vient d'être fixée d'une manière certaine par M. Ponton d'Amécourt [4], qui y a reconnu le chef-lieu d'un *pagus* nommé, dans un grand nombre

1. « Condiditque testamentum, et deputavit per singulas civitates quod possidebat in eis, ipsis scilicet ecclesiis. » *Historia Francorum*, l. X, c. 31, n. 6.
2. « Monasterium quoque in Alna ipse construxit. » Fulcuin, *De gestis abbatum Lobiensium*, cap. 4.
3. *Gallia christiana*, t. III, col. 1116.
4. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, p. 70, dans le tome XXIX des Mémoires de la Société.

d'actes du VII^e et du VIII^e siècle, sous les formes *Alscaugia, Elisgaudium territorium, Alsegaugensis pagus*, aujourd'hui le *Val d'Ajoie*, situé en partie dans le canton de Berne (Suisse) et en partie en France. *Allenjoie*, dans le département du Doubs, en était la capitale, et c'est là qu'ont été frappées les pièces en question. Un renseignement qui a manqué à M. d'Amécourt et qui confirme son opinion, c'est que les sépultures mérovingiennes abondent autour d'Allenjoie. La Société d'émulation de Montbéliard a recueilli là beaucoup d'antiquités.

ARGENTO, ARIINTOMA. — Je vois dans ces deux formes des apocopes du type latin *Argentomagus*, auquel répondent tous les lieux du nom d'*Argenton* et *Argentan*. La perte de la désinence *agus* est de règle dans tous les composés où est entré le suffixe *magus*, ainsi que cela a été établi ci-dessus, p. 49.

ARISITVM. — Ce nom manque dans la liste de M. de Barthélemy; mais il m'est fourni par Lelewel [1], et je n'ai garde de l'omettre, parce que j'y trouve l'occasion de corriger une erreur géographique, et de démontrer par un exemple frappant la fausseté de la méthode qui consiste à établir la filiation des noms d'après des ressemblances d'orthographe.

*Arisitum*, que Grégoire de Tours nous fait connaître par l'adjectif *Arisitensis vicus* [2], est appelé *Arisidum* dans une généalogie des Carolingiens, écrite au neuvième

1. *Numismatique du moyen-âge*, t. I, p. 79.
2. *Historia Francorum*, l. V, c. 5.

siècle [1]. C'était le chef-lieu d'une petite contrée de la Gaule méridionale, que les rois d'Austrasie érigèrent en évêché au sixième siècle. Cet évêché n'embrassait qu'une quinzaine de paroisses. Malgré les réclamations des évêques de Rodez, qui le revendiquaient comme un démembrement de leur diocèse, il fut maintenu jusqu'au déclin du septième siècle sous la dépendance de l'église de Metz.

La position du *Pagus Arisitensis* a fort embarrassé la critique. Depuis deux cents ans on s'accorde à l'assimiler avec le Larzac, région montagneuse qui appartient au département actuel de l'Hérault. Le Larzac est contenu entre l'Hérault, la Vis et la Lergue; il confine aux départements du Gard et de l'Aveyron. Comme son nom ne se rencontre dans aucun texte ancien, pour en venir à un rapprochement avec *Arisitum*, il a fallu supposer que ce nom contenait en lui la prosthèse de l'article, et que par conséquent la forme primitive avait été *Arzac* ou *Arzat*.

L'hypothèse est très-légitime, mais elle n'est pas à sa place. La première chose à se demander en présence d'un nom de la forme d'*Arisitum*, c'est la position probable de l'accent dans l'ancienne prononciation; car le dérivé est tout différent selon que l'accent aura été placé sur le premier *i* ou sur le second. L'accent ayant affecté le second *i*, le dérivé serait *Arzet* ou *Arzède;* dans l'autre cas, nous devons être amenés à quelque chose comme *Ariste*, ce qui est bien loin d'Arzac.

1. *Scriptores rerum Francicarum*, t. III, p. 542.

Dom Vaissète a disserté sur *Arisitum* [1]. Tout en admettant que le pays répondait au Larzac, il en a augmenté considérablement l'étendue, d'après des ressemblances de noms qu'il avait relevés dans les anciens titres. D'abord il y a rattaché une contrée nommée l'*Arssaguet* dans une charte romane de 1207, et l'Arssaguet est une partie de l'arrondissement de Milhau (Aveyron), à plus de quinze lieues du Larzac. Il y a rattaché aussi une partie de l'ancien diocèse d'Alais, limitrophe du Larzac, laquelle est appelée, dans une charte de 1243, *terra Erisdii.*

Composé de la sorte, l'évêché d'*Arisitum*, au lieu de quinze paroisses, en aurait contenu plus de cent; mais cela n'empêche pas que le savant bénédictin ne soit tombé juste par le rapprochement de *terra Erisdii* avec *Arisitum*. Seulement il aurait dû s'en tenir là, et ne plus songer au Larzac, ni à rien de ce qui lui ressemble.

Je dois à l'obligeance de M. Bessot de Lamothe, archiviste du département du Gard, plusieurs exemples tirés de chartes inédites, par lesquels on va voir les fluctuations des formes *Arisitum* et *Arisitensis*, depuis que la langue romane eut prévalu :

*In Arissience* (889). — *In vicaria que dicitur Arisico* (895). — *In Aricealritense* (1009). — *Carta de Arisdo*, titre de la même charte de 1009, transcrite dans le cartulaire du chapitre de Nîmes, au douzième siècle.

Nous arrivons de la sorte à l'*Erisdium* de dom Vais-

1. Note sur les expéditions de Théodoric dans la Septimanie ou Languedoc, et sur l'évêché d'Arsat; dans l'*Histoire de Languedoc*, t. I, p. 669.

sète, qui n'est pas le dernier terme de la métamorphose. *Erisde*, équivalent français de *Erisdium*, n'était pas assez coulant pour la bouche de nos méridionaux. Par une série de transpositions et d'adoucissements, ils le réduisirent à la forme *Ierle*, orthographiée *Hierle* (Eïrsde, Iersde, Ierle), et le nom d'Hierle existe encore dans celui de *Saint-Bresson d'Hierle*, commune voisine du Vigan (Gard), sur le territoire de laquelle doivent exister les ruines de l'antique *Arisitum*.

De cette façon le *Pagus Arisitensis* répond, non pas au Larzac, où un évêque, si frugal qu'on le suppose, n'aurait certainement pas trouvé sa subsistance, mais à la partie occidentale de l'arrondissement du Vigan, y compris le canton du Vigan tout entier et celui d'Alzon, c'est-à-dire le populeux et riche bassin de la rivière d'Arre; et c'est probablement sur le nom de la rivière d'Arre que celui d'*Arisitum* a été formé.

Avderici. — Le complément *villa* me paraît sous-entendu, et je suis amené par là à voir dans ce nom l'équivalent de *Audriaca villa*, qui fut un domaine royal sous les Carolingiens. Eginhard en parle dans sa 74e lettre, ainsi que les annales de Saint-Bertin aux années 865 et 867. Il n'est pas nécessaire de disserter sur ce lieu qui a été l'objet d'une notice très-complète de la part de dom Germain [1]. C'est aujourd'hui *Orreville* (Pas-de-Calais).

1. Dans la *Diplomatique* de Mabillon, l. IV, n° 107.

AVSTA CIVIT, AGVSTA. — Le titre de cité est cause qu'on a fait l'attribution d'*Augusta* à la ville épiscopale d'Aoste. Je réclame en faveur d'*Augst*, dans le canton de Bâle. La Notice des provinces et cités de la Gaule, rédigée au cinquième siècle, nous montre le pays des Rauraques divisé en deux diocèses ayant, l'un pour chef-lieu Augst, l'autre Bâle. Il est vrai qu'après l'établissement définitif des barbares, il n'y eut plus qu'un diocèse avec un seul évêque résidant à Bâle; mais le titre de la cité déchue ne fut pas aboli pour cela. De même que nous voyons aujourd'hui l'archevêque de Lyon s'intituler archevêque de Lyon et de Vienne, l'évêque unique des Rauraques fut appelé évêque d'Augst et de Bâle. C'est ce que prouve un passage de la vie de saint Eustase (chap. 5) où l'évêque Regnacaire, qui occupait ce siége vers l'an 660, est ainsi mentionné, avec saint Omer, qui était dans le même cas que lui, possédant les deux diocèses réunis de l'ancienne cité des Morins : *Regnacarius Augustanæ (civitatis* sous-entendu ou omis) *et Basileæ, Audomarus Boloniæ et Tervannæ oppidi præsules.*

BALATETONE et BALATONNO. — Le premier de ces noms a été rendu par *Ballon*, et le second par *Ballan :* c'est le contre-pied qu'il faut prendre. *Balatetone* se rapproche davantage de *Balatedine*, qui est le nom de Ballan dans Grégoire de Tours [1], et *Balatonno* de *Baladon*, qui est celui de Ballon dans la confirmation

1. *Historia Francorum*, l. X, c. 31.

des biens de l'église du Mans en 802 [1]. Remarquons encore que Ballon est du département de la Sarthe, et non de celui d'Indre-et-Loire, comme l'a écrit l'auteur de l'attribution qui vient d'être rectifiée.

BALCIACO, BELCIACO. — *Beaucé* (Ille-et-Vilaine), *Baugé* (Maine-et-Loire) et *Baugy* (Cher), se sont disputé jusqu'ici cette monnaie. Je mets sur les rangs comme localité dont les droits l'emportent peut-être sur ceux de toutes les autres, *Bagé* (Ain), qui fut, avant Bourg, la capitale de la Bresse.

BARACILLO, BERECILLO, BRICILLOO. — Deux attributions sont proposées pour le lieu appelé de ces noms divers : *Breuilaufa* (Haute-Vienne) et *Baracé* (Maine-et-Loire). *Breuilaufa* n'est pas à prendre en considération. C'est un nom de composition toute française, *Breuil-au-fa*, Bois au hêtre. *Baracé* supposerait une extinction de la finale, qui n'est guère possible du moment que la consonne de cette finale était redoublée. Un nom comme *Brezil* (Aude) serait mieux dans la donnée philologique.

BARRO CASTRO. — On est allé chercher, pour répondre à ce nom, *Bar-sur-Corrèze*, à qui je ne veux pas enlever ses droits s'ils sont soutenables; mais c'est à condition qu'on aura examiné ceux des autres Bar qui furent notoirement, à l'époque mérovingienne, des chefs-lieux de circonscription. Qu'il suffise de rappeler que

1. *Scriptores rerum Francicarum*, t. V, p. 768.

Bar-sur-Ornain avait déjà donné son nom au Barrois, témoin la légende rapportée sous le n° 455 de la liste de M. de Barthélemy : *Nasio vicu in Barense.*

Bas por. — Il n'est pas possible de compléter l'abréviation autrement qu'en lisant *Bas. Portus*, et dès lors on est transporté en Bretagne, à l'île de Batzs, qui est située vers l'embouchure de la rivière de Morlaix, vis-à-vis de Roscoff (Finistère). Un monastère fondé par saint Léon donna de l'importance à ce lieu sous les rois fainéants. Il est vrai que, dans la vie du saint, il est appelé *Batha*, et le monastère *Bathense monasterium* [1]; mais le livre des miracles de saint Philibert, écrit en 836, dit, conformément à la monnaie mérovingienne, *Britanniæ insulam cui Basús nomen inditum est* [2]. C'est d'ailleurs la forme du nom en langue bretonne : *Bas-paoul.*

Beleno cas[tro]. — L'attribution de ce nom à la ville de Beaune est fautive. L'accent, dans *Beleno*, tombait sur la pénultième; par conséquent le dérivé français ne peut être que *Belin* ou *Blin*. C'est *Belna*, bien différent de *Belenus*, qui a engendré Beaune. Quant à *Beleno castro*, il faut en chercher l'équivalent parmi nos très-nombreux *Châteaubelin*, soit celui qui, à toutes les époques, a servi de défense à la ville de Salins, soit celui du Bordelais, qui figure dans le roman de Garin le

1. Dans D. Bouquet, *Scriptores rerum Francicarum*, t. III.
2. Livre II, c. 3, n. 45.

Loherain comme le but de tant d'expéditions, soit un autre que je ne connais pas.

Berallo. — Me semble être le même lieu que celui qui est appelé *villa* et *vicus Baralla* dans les *Gesta episcoporum Cameracensium* de Balderic [1]. Ce chroniqueur y signale l'existence d'une magnifique église dont on attribuait de son temps la construction à Clovis Ier. C'est *Béralle* (Pas-de-Calais).

Bertvno. — Au lieu de l'assimilation à *Virdunum*, qui n'a aucune vraisemblance, j'en propose une autre avec *Vertunum*. Il s'agirait, selon moi, du *Vertunum in comitatu Pontico*, Verton, dans le département du Pas-de-Calais, dont la propriété fut confirmée à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais [2], dans les dernières années du huitième siècle.

Bisvco vico. — A rapprocher peut-être du *Bisagum, qui est in pago Rotomagense*, donné à l'abbaye de Saint-Vandrille par son abbé Benigne, vers l'an 700 [3].

Bodegis v. — Ce nom, lu *Bodegis vico*, a été assimilé à *Bodesio vico*, qui nous représente *Vic-sur-Seille* (Meurthe). Mais il n'y a pas de rapport entre *Bodegis* et *Bodesius*, et d'autre part le *v* final n'est pas forcément le sigle de *vicus*. En suppléant *Bodegisilo valle*, on aurait

1. Livre II, c. 11.
2. *Gallia christiana*, t. XII, preuves, col. 424.
3. *Chron. Fontanel.*, cap. VII.

le nom de *Bougival* (Seine-et-Oise), c'est-à-dire le nom d'un lieu assez important au septième siècle pour qu'on y ait passé des contrats. C'est ce que constate un acte d'échange de l'an 697, publié il y a quelques années dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [1]. Le nom de ce lieu, dans le document, est *Beudechisilo valle*.

Borgoialo. — Ce nom répond parfaitement à celui de *Bourgueil;* car, par une corruption dont il y a beaucoup d'exemples dans les monuments des sixième, septième et huitième siècles, la désinence *ogilum*, *olium* est devenue *oialum*. La liste de M. de Barthélemy fournit en ce genre *Cristolalo* (pour *Cristoialo*), *Orgasoialo*.

Je ne pense pas néanmoins que ce soit Bourgueil du département d'Indre-et-Loire (autrefois du diocèse d'Angers), où fut établie en 991, une abbaye célèbre. La charte de fondation porte que ce lieu n'était alors qu'un petit domaine rural : *in quadam curti, vocabulo Burguliensi* [2]. J'aimerais mieux établir l'assimilation avec un *Burgogalus*, écrit aussi *Brigogalus*, qui fut l'une des prévôtés les plus importantes de Saint-Martin-de-Tours, et dont le nom a été remplacé par celui de Saint-Epain (Indre-et-Loire). M. Mabille a parfaitement prouvé ce dernier point [3].

Brexis, Brixis vico. — Rapproché à tort de *Brizay*

1. Première série, t. II, p. 569.
2. *Gallia christiana*, t. XIV, preuves, col. 148.
3. *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 86, note 6.

et de *Bridoré* (Indre-et-Loire). Grégoire de Tours nomme ce lieu dans son histoire. On en doit encore la détermination à M. Mabille. C'est le Fau-Reignac (Indre-et-Loire), appelé autrefois *Brayes* [1].

Briennone pago.—On a pensé au comté de *Brienne*, en supposant une apocope qui n'offre aucune vraisemblance. Il y a pourtant des lieux dans le nom desquels la forme latine s'est conservée presque pure : *Briennon* (Loire), *Brienon* (Yonne).

Briona. — On n'a proposé pour répondre à ce nom qu'un tout petit village du département de la Creuse, qui s'appelle *La Brionne*. Les titres de la petite ville de *Brionne* (Eure) sont à examiner, et ceux aussi des divers lieux appelés aujourd'hui *Brienne*. Les habitants du pays de la Brienne champenoise sont appelés *Brionenses* dans la légende de saint Loup, évêque de Troyes [2].

Brionno vico. — Il y a un *Brionnus* mentionné dans le diplôme de 774, par lequel Charlemagne confirme les propriétés de Saint-Martin de Tours [3]. Serait-ce Brion (Maine-et-Loire) ?

Briotreide vico. — Lieu nommé *Briotreite vico* dans Grégoire de Tours, et qu'on s'était accordé depuis

1. *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 29.
2. *Acta SS. Bolland.*, t. VII de juillet, p. 70.
3. *Gallia christiana*, t. XIV, pr., col. 7.

Adrien Valois à identifier avec *Bridoré* (Indre-et-Loire). Il a fallu pour cela supposer la métathèse *Britoreite*, qui est invraisemblable. M. Mabille a prouvé récemment que *Bridoré* s'est toujours dit *Brolium deauratum*, et que c'est à *Bléré* que répond *Briotreite* [1]. La formation française n'a rien qui doive surprendre. Le *t* intérieur s'étant éteint dans la prononciation, il est resté *Broiret*, qui est devenu *Breré*, et enfin *Bleré* par euphonie.

Briva vico, Brivi vico. — Attribués tous les deux à *Brives-la-Gaillarde;* mais il y a d'autres Brives, un, par exemple, dans le département de l'Indre, qui est appelé *Brivas vicus*, et d'où une viguerie, *vicaria Brivensis*, tira son nom à l'époque carolingienne [2].

Briwiri. — M. Cartier a identifié la pièce qui porte cette légende avec une autre au nom de Briovero, qui appartient incontestablement à Saint-Lô (Manche). J'ai des doutes à l'égard de cette assimilation parce que le nom de lieu, sur les monnaies, est toujours à l'ablatif ou à l'accusatif, jamais au génitif. *Briwiri* me semble être une abréviation de *Briviriaca*, aujourd'hui *Bruley* (Meurthe), qui figure dans la charte pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Evre de Toul, en 836 [3]. M. Lepage, dans son *Dictionnaire topographique du département de la*

1. *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 28.
2. Fondation de l'abbaye de Déols, en 917, dans D. Bouquet, *Scriptores rerum Francicarum*, t. IX, p. 713.
3. Mabillon, *De re diplomatica*, l. VI, p. 524.

*Meurthe*, a montré les transformations du nom de ce lieu. Il s'appelait *Brurey* au douzième siècle.

Bvrbvne cas[trvm]. — Rendu par *Bourbonne-les-Bains*, où rien ne prouve qu'il y ait eu un *castrum* à l'époque mérovingienne, tandis que *Bourbon l'Archambault* a sa mention comme *castrum* dans le dernier continuateur de Frédégaire (à l'an 761) : *castrum cujus nomen est Burbone*.

Bvrdialet. — Rapproché mal à propos du nom de *Bordeaux*, pour lequel la numismatique fournit *Burdegala, Burdegale*. Il serait plus rationnel de chercher parmi les noms du genre de *Bordelats* (Hautes-Pyrénées), *Bourdalat* (Landes), *Bourdelas* (Haute-Vienne), etc.

Cambarisi. — Forme barbare pour *Cambarensi*. Il y avait au neuvième siècle une *vicaria Cambarensis* dans le Rouergue. Elle est mentionnée dans une donation faite à l'abbaye de Vabre par la comtesse de Toulouse, en 883 : *In pago Rutenico, in vicariis cui vocabulum sunt Cambarense et Bruscence* [1]. A ces noms répondent ceux de *Camarès* et de *Brusque* (Aveyron). La forme *Camarès* prouve l'antiquité de l'usage qui a remplacé le nom primitif, probablement *Cambara*, par son adjectif.

Cambidonno, Candidonno, Camdonno. — On a pro-

1. Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. I, preuves, p. 138.

posé *Cambon* (Loire-Inférieure); mais il ne me paraît pas possible de supposer la syncope de la dentale, quand les variations orthographiques du mot tendent à établir au contraire que c'est la dentale qui a prévalu. *Cambidonno* doit s'appliquer plutôt à Kempten, en Souabe (diocèse de Constance), où il y avait une abbaye dont le nom, dans les textes, est indifféremment *Cambidona* ou *Cambidonnum*. L'existence de monnaies mérovingiennes frappées à Kempten reculerait la fondation de l'abbaye, que nos bénédictins ont cru dater seulement du règne de Pépin-le-Bref [1]. Lecointe cependant la faisait remonter au septième siècle.

CAMBORTESE PAGO. — Il y a beaucoup de *Chambord* ou *Chambourg* qui se sont appelés autrefois *Cambortus*. Celui qui fut assez important pour donner son nom à un pays doit être le Chambourg de Touraine, que nous retrouvons, comme chef-lieu de viguerie, au neuvième siècle: M. Mabille a rétabli les limites de la *vicaria Cambortensis* [2].

CAMILIACO. — Attribué à *Chemillé* (Maine-et-Loire), qui s'est dit effectivement *Camiliacum*. Mais il y a des lieux mérovingiens de ce nom plus célèbres, tel que celui qui est consigné dans la pancarte de la cathédrale du Mans (802) avec le titre de *vicus publicus* [3], tel que

1. *Gallia christiana*, t. V, col. 991.
2. *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 81.
3. *Scriptores rerum Francicarum*, t. V, p. 769.

celui qui donna son nom au *Camiliacensis pagus* de la vallée de l'Oise, lequel est aussi dit *Camiliaco vico publico* dans la charte de Vandemir [1]. Or le *Camiliacum* du Maine est aussi un *Chemillé;* l'autre est *Chambly.*

CANTOANO. — Le monastère de *Chantoin,* l'un des plus anciens de la Gaule, fondé aux portes de Clermont, me semble pouvoir revendiquer la monnaie marquée de cette légende. Il est vrai que la forme du nom est différente dans Grégoire de Tours, qui nous le fait connaître seulement par les adjectifs *Cantobennensis, Cantobennicus* [2]; mais il est d'autant plus légitime de supposer la syncope du *b* dès le septième siècle, qu'on la rencontre dans tous les textes postérieurs [3].

CARICTAS. — Assimilé à *La Charité-sur-Loire* (Nièvre). Mais La Charité-sur-Loire n'est La Charité que depuis qu'un prieuré de Cluny eut été établi, au onzième siècle, dans ce lieu qui jusqu'alors s'était appelé *Syr.* La chronique de Richard de Cluny nous apprend ce fait, et nous donne la raison du nom qui se substitua à l'ancien : *Pauperes se invicem invitantes :* « *Eamus, dicebant, ad sanctam karitatem.* » *Unde factum est ut, ex illo, et frequenti et diurna invitatione, nomen hujus modi aptarent loco* [4].

Indépendamment de l'impossibilité historique, une

1. Mabillon, *De re diplomatica,* p. 473.
2. *Historia Francorum,* l. I, c. 30; l. II, c. 21.
3. *Gallia christiana,* t. II, col. 394.
4. *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. III (1re série), p. 562.

objection pourrait sortir de la forme sous laquelle se présente le mot *carictas*. Si barbare que soit l'orthographe des temps mérovingiens, les fautes dont elle fourmille ont une signification. Elles nous avertissent de la manière dont on prononçait les mots. *Caritas*, équivalent de *charité*, n'aurait pas reçu l'augmentation d'une consonne qui fait porter l'effort de la voix sur la pénultième, car dans *caritas* la pénultième était si complètement brève, que le dérivé primitif est *cherté*. *Carictas* est un mot analogue au latin *carectum*, d'où a dû sortir un dérivé français comme *Carettes*, *Charettes* ou *Chéroyes*.

Caronno vico. — Ce lieu ne peut pas être, comme on le suppose, Charonne près Paris. La plus ancienne mention de Charonne, tirée d'un diplôme du roi Robert, se présente sous cette forme : *in potestate Cataronis*; ce qui a fait croire à l'abbé Lebeuf que *Cataronis* était le génitif de *Cataro* [1]; mais le genre féminin de Charonne et la forme latine *Karrona*, qui est fournie par tous les actes depuis le douzième siècle, prouvent que dans le diplôme du onzième *Cataronis* est l'ablatif de *Cataronæ*, nom qui ne s'employa d'abord qu'au pluriel. *Charron* ou *Charon* sont les dérivés qu'il faut rapprocher de *Caronnus*. Il y a plusieurs lieux de ce nom; un, entre autres qui eut de l'importance au moyen-âge, vers l'embouchure de la Vendée, aujourd'hui dans le département de la Charente-Inférieure.

1. *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. III, p. 143.

CARONTE. — Est à rapprocher de *Charron* (Creuse), qui s'écrivait autrefois *Charront*, comme on le voit par l'ancien pouillié du diocèse de Limoges. Il y eut en ce lieu un prieuré.

CATHIRIGI. — Ce nom me fait penser à celui d'un lieu qui posséda, du temps de saint Remi, l'une des principales églises de la province rémoise, *Cartarigensis*, et suivant une autre leçon, *Catarigensis ecclesia*. Il y a dans le testament du saint évêque un legs de quatre sous d'or assigné à cette église. Marlot a pensé qu'il s'agissait de Chéry, surnommé *Chartreuve*, aujourd'hui dans le département de l'Aisne. Mais si *Chartreuve* peut effectivement répondre à *Cartarigum*, un titre du septième siècle, mentionné par Flodoard [1], lui assigne une tout autre origine, car le nom était dès lors et n'a plus cessé d'être *Cartobra*. J'ai cherché vainement un nom moderne qu'on puisse rattacher d'une manière plausible à *Cathirigensis* ou *Cartarigensis*.

CATONACO. — Ce nom est écrit *Captunnaco* au bas d'un placite de l'an 691, qui fut présidé par Clovis III, et *Captonaco* dans d'autres actes mérovingiens. L'emplacement a été discuté par dom Michel Germain, mais sans résultat, dans le quatrième livre de la Diplomatique de Mabillon [2]. L'opinion d'Adrien Valois en faveur de *Chatou*, que rappelle M. de Barthélemy, ne

1. *Historia ecclesiæ Remensis*, l. II, c. 11.
2. N° 29 des Notices sur les palais royaux, p. 257.

peut pas tenir devant les raisons alléguées à l'encontre par l'abbé Lebeuf [1]. Il est certain que le nom de Chatou, introduit sous la forme vulgaire *Chato* dans les titres du treizième siècle (et ce sont les plus anciens où il apparaisse), ce nom ne peut dériver que d'un primitif *Catovius* ou *Catovium*. Quant à *Captonacum* et *Catonacum*, ils nous conduisent à des dérivés dans le genre de *Chantenay* ou *Chatonnay*. Il y a un Chantenay dans le département de la Sarthe, auquel ont bien l'air de se rapporter quelques-uns des exemples recueillis par dom Germain, car ils proviennent de diplômes concernant les abbayes du Maine [2].

CELLA VICO. — Me paraît être *Celles-en-Ardenne*, près de Dinant (Belgique), où saint Hadelin fonda un monastère à la fin du septième siècle [3]. Mais il faut mettre en ligne de compte d'autres lieux du même nom qui furent dotés aussi de fondations monastiques à l'époque mérovingienne, principalement *Cella* en Champagne, depuis *Montier-la-Celle* (Aube), et en Alsace, *Cella monachorum* (Etheinmunster), *Cella Leobardi* (Maurmoutiers), *Cella sancti Sigismundi* (Rouffach).

CHOÆ, CHOI V[ICO], CHOE. — C'est *Choue* en Vendômois, aujourd'hui dans le département de Loir-et-Cher. Ce lieu est mentionné dans le récit de la levée du corps de saint Germain de Paris, qui fut écrit au huitième siècle.

1. *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. IV, p. 35.
2. *De re diplomatica*, l. c.
3. *Gallia christiana*, t. III, col. 937.

C'est à propos d'un pélerin se rendant du pays de Liége à Saint-Martin de Tours, lequel eut une vision, *dum in Choe castro quiesceret* [1].

Clarvcco cas[tro]. — L'attribution de Leblanc à Cléry-sur-Loire ne peut pas être soutenue. Le Cléry de l'Orléanais, aussi bien que celui de Bourgogne, dérive de *Clariacum*. *Clarucco* répondrait mieux à *Clairoix* (Oise), bien que ce lieu soit nommé *Clarisium*, *Claresium* dans les actes, et cela dès l'an 917 [2]; mais c'est déjà le temps où des noms latins étaient formés sur le français.

Non-seulement Clairoix justifie le titre de *castrum* par ses antiquités romaines, ses vestiges de castramétation, ses lieux dits *Prés du château*, *Château-Gannelon*, *Fort Charlemagne;* mais un texte dont on n'a point encore fait usage nous représente ce lieu comme un bourg important, *nobile oppidum*, que le roi Henri Ier détruisit par le feu dans la guerre civile qui suivit son avénement [3].

Cociaco. — L'attribution proposée à *Coussac-Bonneval* (Haute-Vienne) est possible; mais il ne faut pas perdre de vue le nombre infini de lieux auxquels le même nom peut s'appliquer. Je me borne à rappeler les droits de *Coctiaco vico publico*, *Cossé* du département de la Mayenne, inscrit dans la pancarte de l'église du Mans (802), et ceux de *Choisy-au-Bac* (Oise), domaine royal

1. *Acta Sanctorum Bolland.*, t. VI de mai, p. 793.
2. Dotation de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, par Charles le Simple, dans Mabillon, *De re diplomatica*, lib. VI, ch. 126.
3. *Miracula sancti Benedicti*, l. VI, c. 17.

où fut inhumé Childebert III. Bien que, dans les historiens du huitième siècle, le nom de Choisy soit toujours orthographié *Cauciacum*, son identité avec *Cociacum* est d'autant plus certaine que le lieu touchait à la forêt de Compiègne, *Silva Cotia*.

CORBORONNO. — J'applique ce nom au village de *Coubron* (Seine-et-Marne), voisin de Montfermeil. L'abbé Lebeuf n'en a pas trouvé de mention antérieure au quinzième siècle, mais la forme donnée par les actes de ce temps est *Corberon* et *Courberon* [1], qui favorise ma conjecture.

CROVIO. — Il y a, dans Grégoire de Tours, deux passages qui se rapportent à ce lieu : *De vico Andegavensi cui Crovio antiquitas nomen indidit* [2]; et un peu plus loin : *Andecavensis civis, vici incola Croviensis* [3]. D'après cela les commentateurs ont dit : « *Crovium* était un lieu de l'Anjou; la ville de *Craon* en Anjou a un air de famille avec *Crovium*; donc *Craon* est *Crovium*. » Mais l'air de famille est trompeur. De *Crovium*, prononcé à l'antique, après la première syllabe il ne restait pas grand'chose, et jamais une terminaison forte, comme est celle de *Craon*, ne se serait introduite par une épenthèse quelconque. Le dérivé de *Crovium* ne saurait être que *Cro*, *Crou* ou *Cru*. Or il y a sur la commune de Maigné (Maine-et-Loire), qui est de l'ancien Anjou, un hameau appelé

1. *Histoire du diocèse de Paris*, t. VI, p. 120.
2. *De virtutibus sancti Martini*, l. IV, c. 47.
3. *De virtutibus sancti Martini*, l. IV, c. 23.

*Cru* qui appartenait, au onzième siècle, à l'abbaye de Saint-Maur sur Loire[1]. On peut à coup sûr y rapporter le *Crovium* de Grégoire de Tours et des monnaies mérovingiennes.

Quant à l'ancien nom de *Craon*, je vais dire où j'ai été conduit par des recherches que je fis autrefois pour le trouver.

Les mêmes critiques qui ont tiré Craon de *Crovium*, l'ont tiré en même temps de *Cracatonnus* ou *Cracatonnum*, autre lieu de l'Anjou, mentionné par Grégoire de Tours : *de Cracatonno, Andegavensi vico*[2]. L'analogie autoriserait davantage cette dérivation. Dans *Craon* il y a évidemment une syncope; on peut même affirmer que la syncope a enlevé une dentale : cela résulte des divers thèmes latins *Credo, Credone, Credonium*, exclusivement usités à partir du onzième siècle, et qui avaient été composés sur la forme française primitive. J'adopterais donc *Cracatonnum*, s'il n'y avait l'indice d'une autre localité de l'Anjou qui, par son importance sous les premiers carolingiens en même temps que par la forme présumable de son nom, me semble devoir être préférée. C'est le chef-lieu d'une *condita*, qui renfermait un bien cédé en 804 à l'abbaye de Prum. Deux actes enregistrés le même jour à la curie d'Angers présentent deux leçons différentes pour le nom de la circonscription dont il s'agit : *condita Regadoninse* dans l'un, *condita Eregadoninse*[3] dans l'autre. Une correction est nécessaire. En

1. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I. p. 357, 377, etc.
2. *De virtutibus sancti Martini*, l. III, c. 7.
3. Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 55 et 57; Hontheim,

introduisant dans les deux textes *Cregadonense* (ce à quoi se prêtent parfaitement l'écriture du temps de Charlemagne et l'étymologie celtique du nom), on arrive au type *Cregadunum*, d'où sortent naturellement les formes françaises *Crédon*, *Créon*, *Craon*.

Darantasia. — Je n'appliquerais pas, comme on l'a fait, ce nom à Moutiers-en-Tarentaise. Moutiers est une ville moderne qui s'est formée à peu de distance de l'antique *Darantasia*, après que celle-ci eut été détruite par les barbares. On ne sait pas à quelle époque cette ruine eut lieu; mais postérieurement à la monnaie mérovingienne le nom de *Darantasia* figure encore dans le testament de Charlemagne[1].

Donnaciaco. — Ce nom, sur la liste, est précédé d'un point d'interrogation qui nous avertit que M. de Barthélemy doute de la lecture. Il n'a pas pu la vérifier, la pièce étant de celles qu'il n'a pas eues sous les yeux. *Donnaciaco* est parfaitement acceptable. C'est *Donnezat* (Puy-de-Dôme). Le nom, orthographié de la même manière que sur la pièce mérovingienne, est inscrit dans le Cartulaire de Sauxillanges comme un domaine qui faisait partie du comté de Tallende au dixième siècle[2].

Drociacv. — Peut être rapproché du *Drusiacus*,

*Historia diplomatica Trevirensis*, t. I, p. 155.

1. Eginhard, *Vita Caroli*, c. 33.
2. Douniol, *Cartulaire de l'abbaye de Sauxillanges*, p. 316.

*Drugy* (Somme), de la pancarte de Saint-Riquier [1].

Ecideio vico. — N'a que la moitié de ce qu'il faudrait pour être *Excideuil* (Dordogne), qu'on en a très-mal à propos gratifié; car le nom et la condition d'Excideuil, à l'époque mérovingienne, nous sont connus. Ce lieu figure dans le testament de saint Yrieix non comme *vicus*, mais comme simple *cella : Exidoliensis cella*. Je ferais volontiers l'attribution à *Essoyes* (Aube), en supposant la faute d'orthographe si fréquente, qui consiste à donner le signe du pluriel aux noms à terminaison muette. Essoyes a eu de l'importance dès l'époque romaine; les antiquités y abondent.

Egalo mvnin. — Je repousse aussi loin que possible l'idée qu'on a eue de chercher dans *Egalo* le village d'*Eyjaux* (Haute-Vienne). Ma principale raison est le déterminatif attaché à ce nom. *Munin* ne peut être, selon moi, qu'une figuration défectueuse de *Munici*, abréviation de *municipio;* et cela me fait penser à ces municipes qui furent chefs-lieux d'évêchés secondaires, selon la doctrine exposée dans une lettre d'Hincmar [2]. Or il existait au septième siècle un diocèse, évidemment de ce genre, sur lequel on n'a jamais disserté, qui s'appelait *Egloensis ecclesia*. L'unique mention qu'on en ait est dans la charte d'émancipation, octroyée vers 665 à l'abbaye de Corbie

1. *Chronicon Centulense*, l. III, c. 3, dans le Spicilége de Dachery, t. II, p. 311.
2. Dans Flodoard, *Historia ecclesiæ Remensis*, l. III, c. 22.

par Bertefried, évêque d'Amiens[1]. Cet acte est souscrit par un *Paternus, peccator, Egloensis ecclesiæ acsi indignus episcopus*. Un fait si remarquable n'a suggéré aucune réflexion à Mabillon qui le consigne dans ses Annales de l'ordre de saint Benoit[2]. J'appelle les recherches des personnes qui voudront aborder ce difficile problème sur *Ecloo*, ville de Flandres, aujourd'hui du royaume de Belgique.

FERRV, FERRVCIAC, FERRVCIACO. — Les titres de *Furzac* (Corrèze), équivalent proposé, sont à mettre en balance avec ceux que peuvent avoir les divers *Férussac* (Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne). *Ferricy* (Seine-et-Marne), domaine de l'abbaye de Saint-Denis, mais non pas de la dotation primitive, s'est dit aussi *Ferruciacum*.

GACIACO. — Je lis dans les *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, par M. Fillon[3], que les monnaies qui portent ce nom ont la ressemblance la plus frappante avec celles d'Isernore. C'est une raison pour moi d'assimiler *Gaciacum* à *Gex* (Ain). La syncope qu'il faut supposer ne doit pas causer de surprise. Le *c* est une des consonnes qui ont le plus fréquemment disparu dans la prononciation des Gallo-Romains, et quant à la terminaison *ex*, elle est le produit ordinaire de la désinence *iacum* autour du lac de Genève. Par un

1. Labbe, *Acta Conciliorum*, t. VI, col. 527.
2. Tome I, p. 433.
3. Paris, Dumoulin, 1853, p. 53.

accident analogue *Gaiacum*, syncope évidente du même *Gaciacum*, a fait *Gy* dans l'Auxerrois [1].

Giansicvetate. — Je partage l'opinion qui voit dans ce barbare assemblage de lettres le mot *civitate*, et par conséquent le nom d'un chef-lieu de diocèse. Mais où aller chercher et le diocèse et la ville? J'ai penché au premier abord pour *Glandève*, en supposant que le premier *i* était la figuration fautive d'un *l*, et qu'entre la première syllabe *glan* et la troisième *si* on avait pu omettre *aten* à cause du défaut de place. Toute réflexion faite, je préfère m'arrêter avec M. de Barthélemy à l'hypothèse qu'il s'agit d'un évêché inconnu. Il n'est pas le seul de son espèce. Outre *Dorobernis civitate*, que fournit la liste et dont les Anglais, qu'on en gratifiait, n'ont pas voulu, j'en sais plusieurs autres, à commencer par l'*Egloensis ecclesia* mentionnée ci-dessus [2]. Il serait temps de tirer à clair un fait sur lequel ont glissé tous les auteurs de notre histoire ecclésiastique. Ils ont trop jugé la Gaule chrétienne sous les Mérovingiens d'après l'état de choses qui suivit, lorsque les rois de la seconde race eurent rattaché par des liens plus étroits les églises de leur empire à celle de Rome. Auparavant les diocèses se faisaient et se défaisaient à la volonté des princes et des métropolitains, et il paraît y avoir eu un moment où les attributions de l'épiscopat appartinrent de droit aux supérieurs d'un certain nombre d'abbayes. Je laisse de

1. Quantin, *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, v° *Gy l'Évêque*.
2. Au mot *Egalomunin*.

côté les preuves de ce fait qui ont été relevées dans Grégoire de Tours. Je me borne à signaler, comme matière d'une étude qui fera honneur à qui l'entreprendra, diverses mentions d'évêchés inconnus, qui se trouvent dans des écrits du septième et du huitième siècle.

Dans la légende de saint Amand (c. 22) : *Mummulus quidam Ozindisis urbis antistes.*

Dans la vie de saint Sulpice (l. IV, c. 19) : *Unus ex Maucironno diocesi.*

Dans un nécrologe d'Hirsauge, cité par les auteurs du *Gallia christiana*[1] d'après Mabillon : *Ex monasterio Etinheim Uto episcopus vel abba.*

Dans la nomenclature des prélats assistant au concile d'Attigny[2] en 765 : « *Williharius episcopus de monasterio Sancti Maurici; Theodulphus, episcopus de monasterio Laubas; Hyppolitus, episcopus de monasterio Eogendi; Jacobus, episcopus de monasterio Gamundias; Willibaldus, episcopus de monasterio Achistadi; Tello, episcopus civitatis Coeradiddo.*

Sur *Ozindinsis urbs* il y a des dissertations qui ont abouti à faire du nom l'équivalent d'*Ucetiensis;* mais cette solution est loin d'être satisfaisante sur tous les points[3].

Quant à la liste du concile d'Attigny, elle n'offre de difficulté d'attribution que pour la cité du nom de *Coeradiddo*. Son intérêt est de représenter le titre d'évêché attaché aux abbayes de Saint-Maurice en Valais, de

1. Tome V, col. 865.
2. Pertz, *Rerum Germanicarum scriptores*, t. III, p. 30.
3. Voir Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. I, p. 348.

Lobbes en Belgique, de Saint-Oyan (auj. Saint-Claude), de Gmund en Bavière, d'Eischstædt aussi en Bavière, et cela par opposition à plusieurs de nos grandes abbayes de France, dont les supérieurs sont nommés ensuite avec le simple titre d'abbé.

Gevs. — Je connais un hameau de la Côte-d'Or du nom de *Jeux*, auquel semble pouvoir être faite l'attribution de cette légende. C'est une dépendance de la commune de Bard-lès-Epoisses. On y trouve des antiquités romaines.

Hicciodero vi., Iciodiro vico. — Les deux monnaies où sont inscrits ces noms appartiennent à des lieux différents. Il y aura à décider, d'après leur style, si on doit les rapporter à *Issoire* (Puy-de-Dôme), et à *Izeure-sur-Creuse* (Indre-et-Loire). Ces deux localités sont mentionnées par Grégoire de Tours avec le titre de *vicus : Iciodorensis vicus*[1], et *Iciodorum, vicus urbis Turonicæ*[2]. L'*Iciodorum* de Touraine donnait son nom à un *pagus*[3].

Hvio vico. — Doit être *Huy* en Belgique.

Ibillaco. — A été rapproché à tort de *Bellange* (Moselle), dont le nom latin fut quelque chose comme *Bellanica, Bellinca, Bellingas*. Les accidents supposables dans *Ibillaco* sont : ou l'aphérèse de l'*i* du commence-

1. *Gloria confessorum*, c. 30.
2. *Historia Francorum*, l. X, c. 31.
3. *Historia Francorum*, l. VI, c. 12.

ment, qui aura produit soit *Bellac*, soit *Bellay*; ou la syncope du *b*, d'où *Illac*, *Ilay*.

Icciomo. — Est un *Usson* quelconque, soit celui d'Auvergne qui appartient au département du Puy-de-Dôme; soit celui du Forez, aujourd'hui dans l'arrondissement de Montbrison (Loire), que M. A. Bernard a reconnu dans la station *Icidmago* (qu'il faut évidemment corriger *Iciomago*) de la carte de Peutinger [1]; soit encore celui du Poitou, dans l'arrondissement de Civray (Vienne), duquel dépendait une *vicaria Iccionensis*, nommée, en 913, dans une charte de Saint-Hilaire de Poitiers [2].

Interamnis. — Ce lieu peut être celui où exista un monastère mentionné dans le testament d'Aldric, évêque du Mans, en 837, *Intramnis monasterio* [3], aujourd'hui *Entrames* (Mayenne); et il peut être aussi l'abbaye d'Ainay, à Lyon, que sa situation entre les deux rivières fit appeler primitivement *Interamnis* [4].

Iviacv villa. — Les équivalents proposés, *Julianges* et *Juillac*, sont inacceptables, tous les deux parce qu'ils supposent la transformation d'une sifflante en liquide, et le premier parce que de plus il ferait fléchir en *ange* la terminaison *iacum*. Le choix est entre *Jussat*, *Jussey* et *Jussy*.

1. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XVIII, p. 428.
2. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1848, p. 17.
3. *Gallia christiana*, t. XIV, col. 128, *pr.*
4. *Gallia christiana*, t. IV, col. 432.

Ivegio vico. — Se rapporte soit à *Ivoy-le-Pré* (Cher), soit à *Iwuy* (Nord); mais non pas à l'*Ivoy* du pays d'Ardenne, qui était un *castrum* et qui s'appelait en latin *Eposium*, ainsi que nous l'apprend Grégoire de Tours[1].

Ivliaovcici. — S'il est permis d'interpréter ce barbouillage comme une figuration des mots *Juliabon[en]si civitate*, la numismatique mérovingienne donnerait la preuve que *Lillebonne* (Seine-Inférieure) conserva son titre de cité, comme Augst et Boulogne, après qu'elle n'eut plus d'évêque. Voir sur ce point Adrien Valois.

Laidios. — Ne peut pas répondre à *Lhay* près Paris, que les anciens titres depuis le neuvième siècle nomment toujours *Laiacum*[2]. Cette forme, déjà syncopée, permet de conjecturer un thème primitif *Ladiacum* ou *Latiacum*, mais non pas *Laidios*. Comme la monnaie marquée *Laidios* a la physionomie parisienne, on peut songer à un domaine des anciens seigneurs de Chevreuse, appelé *les Lays* (Seine-et-Oise), qui fut érigé en paroisse au treizième siècle[3].

Latascone. — Semble être une forme barbare de *Latiscone*, comme *Matascone*, inscrit sur une autre monnaie, est une forme barbare de *Matiscone*. Ce serait alors l'ancien chef-lieu du Châtillonnais (Côte-d'Or), dont le nom s'est conservé dans celui du *Mont-Lassois*, *Mons*

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. 15.
2. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. X, p. 60.
3. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. VIII, p. 48.

*Latiscensis*. La légende de saint Loup en parle : « *Ad perfugium montis Latisconem festinavit*[1]. »

LATE VICO. — A été rapproché du *Latta monasterio*, en Touraine, dont Grégoire de Tours raconte la destruction en 574 par les Francs de Chilpéric[2]. Tous les commentateurs ont vu dans ce *Latta* le village actuel de *Ciran-la-Latte* (Indre-et-Loire). Mais Ciran-la-Latte est mentionné ailleurs par Grégoire de Tours sous le nom *Siroialum*[3], et d'autre part, M. Mabille a fait récemment la remarque que le récit de la destruction du *Latta monasterium* implique la proximité d'une grande rivière, tandis que Siran-la-Latte est sur un ruisseau[4]. L'opinion de ce critique est que *Latta* n'existe plus.

LEMARIACO, LIMARIACO. — Laissé sans attribution, en a une très-facile dans *Limeray* (Indre-et-Loire), que M. Mabille met au nombre des lieux anciennement connus du *pagus Ambasciacensis*; mais ce savant n'en a pas trouvé de mention antérieure au dixième siècle. C'est dans une charte de Marmoutiers de l'an 966; le nom est *Limariacus*[5].

LENNA CAS. — On propose Lens en Artois, qui est

1. Duchesne, *Historiæ Franc. script.*, t. I, p. 521.
2. *Historia ecclesiastica Francorum*, t. IV, c. 49.
3. « Siroialense oratorium. » *De virtutibus S. Martini*, I, 18.
4. *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 36.
5. *Notices sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 81.

indiqué comme *villa* et non pas comme *castrum* par Eginhard dans sa 69e lettre; le nom donné par cet auteur est d'ailleurs *Lensis villa*. *Lenna*, s'il n'est pas l'introuvable *Helena vicus* de Sidoine Apollinaire, répondrait plutôt à quelqu'un des lieux qui s'appellent aujourd'hui *Laine* ou *Laigne*.

Lopino. — Je propose, comme équivalent certain de ce nom, *Louin* (Deux-Sèvres).

Lvsna vico. — Peut être assimilé à l'ancienne station romaine appelée *Lunna* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Ludnam* sur la carte de Peutinger. On place ce lieu, dont le nom s'est perdu, à la Commanderie, près Saint-Jean d'Ardières (Rhône), c'est-à-dire aux environs de Belleville en Beaujolais[1].

Mallo matiriaco, Mallo matriaco. — Rendu à tort par *Mézières* (Ardennes), dont le nom est *Maceriæ*, et dont l'existence comme ville ne remonte pas au-delà du dixième siècle. Il y a eu plusieurs *Matiriacus*, qui ont produit les noms français de *Méry*, *Mérey*, *Méré*. Celui dont il s'agit ici est *Méré*, près de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), qui fut le chef-lieu d'un *pagus* souvent mentionné dans les documents du neuvième siècle, le *pagus Madriacensis*. Nos anciens historiens, ne sachant comment rendre ce nom, disaient *le pays de Madrie*. C'est M. Guérard qui a trouvé l'équivalent français[2]. Le

1. Aug. Bernard, *Description du pays des Ségusiaves*, p. 99.
2. *Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 70.

déterminatif *mallum* de la légende monétaire indique qu'il y avait là, dès le septième siècle, un siége de judicature. La relation de la levée du corps de saint Germain de Paris, écrite au huitième siècle, nous fait connaître l'un des personnages qui occupèrent ce siége : *Rumaldus, Madriacensis comes* [1].

MARCA. — Sans attribution. Ce nom peut être celui de *Marcq* en Ostrevant (dép. du Nord). Toutefois comme il y a une monnaie pour l'Ostrevant, marquée AUSTREBANTO, et que cette circonstance semble indiquer que le pays n'avait pas de chef-lieu sous les Mérovingiens, les autres localités du nom de *Marc* et *La Marche* conservent leurs droits. Je signale un *Marca* en Vimeu, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Denis dès l'époque mérovingienne, car Pépin en confirma la possession à ce monastère, étant encore maire du palais [2]. Ce *Marca* me paraît être aujourd'hui *Marcheville* (Somme). Qu'on pense aussi à *Marche en Famine* (Belgique).

MARSILI. — Ce nom n'a aucun rapport avec celui de *Marsat* (Puy-de-Dôme) dont on l'a rapproché, sans faire attention que Marsat, *Marciacum*, est dans Grégoire de Tours sous la forme adjective *Marciacensis domus* [3]. *Marsili* est selon toute apparence une abréviation. Peut-être celle de *Marciliana in pago Remensi*, mentionné par Flodoard [4].

1. *Acta Sanctorum Bolland.*, t. VI de mai, p. 794.
2. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, etc., t. II, p. 419.
3. *Gloria martyrum*, c. 9.
4. *Historia ecclesiæ Remensis*, l. II, c. 4.

MARSILIACO. — Tous les *Marcilly* et *Marcillé* qu'on a proposés conviennent. Je préférerais cependant, à cause de son importance avérée sous les rois mérovingiens, *Marcillac* (Lot). On sait par les actes de saint Didier, évêque de Cahors, qu'une abbaye y fut fondée sous Dagobert[1].

MASICIACO. — Voilà encore un de ces noms auxquels peuvent répondre un grand nombre de lieux. Le plus important qu'on puisse proposer est *Massay* (Cher), où était une abbaye très-ancienne, qui fut détruite au huitième siècle et rétablie dans le suivant par Louis le Débonnaire[2]. Un *Masciacus*, nommé dans un diplôme de Lothaire (980), a été appliqué par l'abbé Lebeuf à *Mezy* (Seine-et-Oise)[3]. *Massiacum*, dans un diplôme de 832 pour Saint-Denis, a l'air d'avoir été en Brie. Il y a encore *Massy* (Seine-et-Oise), lieu très-ancien puisqu'il était, au treizième siècle, le premier fief de l'évêque de Paris; et *Maisy* ou *Mesi*, village et même *ville fermée*, près de Villeneuve-Saint-Georges, aujourd'hui complétement détruit, dont l'existence, ignorée de l'abbé Lebeuf, a été récemment révélée par M. Huillard-Bréholles[4].

MATOVALL. — Appliqué à Saint-Calais (Sarthe) par suite d'une interprétation inexacte de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Calais, où il est dit que

1. D. Bouquet, *Scriptores rerum Francicarum*, t. III, p. 531.
2. *Scriptores rerum Francicarum*, t. VI, p. 95.
3. *Hist. du diocèse de Paris*, t. IX, p. 329.
4. *Bulletin de la Société des antiquaires de France* (1860), p. 154.



l'emplacement assigné au monastère était, non pas le domaine royal de *Madvallo*, mais un écart de ce domaine, appelé *Casa Gajani*[1]. Quoique cette charte, attribuée à Childebert Ier, ait été faite après coup, on peut s'en rapporter à l'exactitude des renseignements qu'elle contient, et ses termes reviennent bien à ce que je viens de dire : *Dedimus ergo ei de fisco nostro Maddvallo, super flumine Anisola, in loco qui vocatur Casa Gajani, per locis descriptis et designatis, ubi oratorium et cellam sibi et ab suis monachis, et qui post eum venturi fuerint, construeret.*

Le domaine appelé *Madvallo* subsista donc après la fondation de l'abbaye, et c'est à lui que se rapporte la monnaie qui est marquée de son nom. Mais, quand on fabriqua cette monnaie, il avait cessé d'être propriété royale pour devenir propriété de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. C'est ce que nous apprend la vie de saint Médard, écrite au dixième siècle : « *Erat in pago Cenomannico rus nobile... quod Sigebertus rex monasterio ipsius (Medardi) contulerat, cui ex duobus linguis, latina videlicet atque britannica, quoniam eidem genti vicinum erat, nomen ex antiquo* Matvallis *inditum fuit. Matvallis ergo, id est* bona vallis, *fundus ipse vocatus est*[2]. »

On ne trouve plus de nom de cette forme autour de Saint-Calais; mais il y a un *Saint-Mars,* équivalent de *Saint-Médard*, qui autorise à conjecturer que le nom du propriétaire aura été substitué à celui de la propriété.

1. Pardessus, *Diplomata, chartæ,* etc., t. I, p. 75.
2. Dachery, *Spicilegium,* t. II, p. 75.

Mavrienna, Mavrenna. — On n'a fait qu'un de ces deux noms en les appliquant tous les deux à *Saint-Jean de Maurienne*. Je n'ai rien à dire si les deux types annoncent la même provenance; autrement je proposerai d'enlever la monnaie marquée *Maurenna* à la Savoie pour la transporter à un lieu de la Normandie, qui est nommé, dans la confirmation des biens de la cathédrale de Rouen par Charles le Chauve, sous la forme *Morinna*. C'est aujourd'hui *Morienne* (Seine-Inférieure).

Mediolano mon. — L'abréviation doit-elle être remplie par *Monasterio* ou par *Monte?* Dans le dernier cas, ce nom serait celui d'un des *Montmeillant* ou *Montméliant* actuels. Outre celui du Berry, il y en a un autre sur la commune de Mortefontaine (Oise), où les antiquités abondent. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau; mais ce lieu eut rang de paroisse. L'abbé Lebeuf lui a consacré un article dans son *Histoire du diocèse de Paris*[1].

Medivnocta. — N'a engendré ni *Maisonnais* (Charente), ni *Moyen-Vic* (Meurthe), comme on l'a cru. Le nom français qui y répond est quelque chose comme *Minotte* ou *Minoye*. Il y a un *Menois*, hameau de la commune de Rouilly-Saint-Loup (Aube).

Niigione. — Me paraît se rapporter à l'immense domaine donné par Bertchram, évêque du Mans, à l'église de Paris, du temps de Clotaire II, domaine dont

1. Tome V, p. 533.

se formèrent plus tard Auteuil, Passy et Chaillot. Il est appelé dans l'acte de donation, qui est le testament de l'évêque, *Villa Nimione sita in territorio Parisiaco*. La forme *Nimione*, est si bien l'équivalent de *Nigione*, que l'abbé Lebeuf, sans avoir eu connaissance de la monnaie où est ce nom, a traduit *Nimione* par *Nijon*[1]. Il est bon d'avertir toutefois qu'il y a un autre *Nijon*, dont Lebeuf eut connaissance et qu'il cite à ce propos. Il est dans le département de la Haute-Marne.

Nivialcha. — Indique par son orthographe une prononciation rude qui n'a pas pu aboutir, ainsi qu'on l'a supposé, à *Nivelle* (Belgique); d'ailleurs Nivelle, dès l'origine du monastère qui y fut fondé vers 650, est appelée *Nivialla*, et plus tard *Nivigella*[2]. Je préférerais un village des Hautes-Alpes, à la source de la Durance, dont le nom est orthographié *Neuvache* dans le *Dictionnaire des postes*, mais que les habitants prononcent *Névache*.

Odomo. — Répond au nom d'*Oudon;* mais est-ce Oudon près d'Ancenis, dans le département de la Loire-Inférieure?

Onacedone vico. — A rapprocher de *Onadonem in territorio Andegavensi*, domaine qui fut donné à l'abbaye de Saint-Vandrille en 698[3].

1. *Histoire du diocèse de Paris*, t. III, p. 43.
2. *Gallia christiana*, t. III, col. 575.
3. *Chronicon Fontanellense*, c. 7.

ORGASOIALVM, ORGATOILO. — Pour ces deux noms, laissés sans attribution, je propose au choix des numismatistes *Orziaux* (Seine-et-Oise), *Orgedeuil* (Charente), où il y a des antiquités romaines, *Orgueil* (Tarn-et-Garonne et Seine-Inférieure). L'Orgueil de Normandie a été le lieu d'un prieuré fondé en 1052 par l'abbaye de Sigy.

POTENTO. — *Château-Ponsac* (Haute-Vienne), seule attribution consignée par M. de Barthélemy, est impossible. M. Fillon avait conjecturé un dérivé français dans le genre de *Pouent*[1]. C'est en effet de cette façon qu'a fléchi le nom latin *Potentum.* Il y a un *Potentum,* nommé dans une charte de Saint-Hilaire de Poitiers de l'an 889[2], qui a fait *Pouant* (Vienne); il y a une *villa Potento*, dans un diplôme de l'an 854 pour Montier-la-Celle[3], qui a fait *Pouan* (Aube). Mais M. Fillon juge, d'après le style de la pièce au nom de *Potento,* qu'elle doit appartenir au diocèse de Rouen.

PINO. — Ne conviendrait que par son diminutif *Pinello* à *Pineau* (Haute-Vienne) que l'on a proposé. Ce nom se rapporte à l'un des innombrables lieux qui s'appellent *Le Pin.*

PORTO VETERI, PORTO VEDIRI, PORTO VIDRARI. — Je m'étonne qu'on ait songé à *Port-Vendres* (Pyrénées-

1. *Lettres sur la Numismatique,* p. 82.
2. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* année 1848, p. 12.
3. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne,* t. I, p. 439.

Orientales), qui est en latin *Portus Veneris*. Il n'est pas nécessaire de chercher un port de mer. *Portus* peut être employé ici avec l'acception de passage, qu'il a dans Saint-Jean-pied-de-*Port;* ou bien c'est un port sur une rivière. *Port-Vieux* (Isère) répondrait à *Porto veteri*. Il y a aussi *Vieuxport* (Eure).

Racio sci Maxc. — A rapporter au monastère de *Saint-Maixent* (Deux-Sèvres).

Ricodvnin. — Le rapprochement qu'on a fait de *Ricodunum* et de *Rieu-près-Dun* (Creuse) ne soutient pas même la discussion, parce que dans Rieu-près-Dun, *Dun* n'est qu'une indication supplémentaire toute moderne, qui s'est ajoutée pour l'éclaircissement du nom très-répandu de *Rieu*, en latin *rivus*. J'aurais mieux aimé voir figurer dans les notes de M. de Barthélemy la conjecture de Lelewel qui, se fondant sur un denier baronal du diocèse de Sens à la marque *Rilduno Castro*, supposa que *Rildunum* et *Ricodunum* représentaient un même lieu, détruit depuis longtemps et aujourd'hui inconnu [1]. Je crois que des recherches peuvent s'exercer avec fruit sur cette donnée, quoiqu'on s'accorde généralement aujourd'hui à faire sortir de l'atelier de Provins les deniers *Rilduno castro*. J'ajoute que sur l'emplacement de la ville détruite, appelée aujourd'hui *Gien-le-Vieux* (Loiret), ville qui était du diocèse de Sens, il y a un lieu dit *Riodine*.

1. *Numismatique du moyen-âge*, t. I, p. 79.

Sci Mavrici. — Attribué au monastère de Saint-Maurice en Valais, dont la monnaie est certainement celle qui porte les légendes *Acauno, Acauninsis.* La marque *Sancti Mauricii* appartiendrait plutôt au *Bourg-Saint-Maurice* (Savoie), ou à quelque église du même vocable, qui aura été assez célèbre à l'époque mérovingienne pour donner son nom au lieu où elle était située.

Sci Maximini. — J'ignore la raison qui a fait appliquer la monnaie qui porte cette légende à *Magnac-Laval* (Haute-Vienne). Si c'est la possession d'une église dédiée à saint Maximin, il y en a eu de plus célèbres qui portaient ce vocable au septième siècle; par exemple Saint-Maximin hors des murs de Trèves, et Saint-Maximin de Micy, aujourd'hui *Saint-Mesmin,* près d'Orléans.

Sco Filiber. — Le nom de Saint-Philibert n'a été porté à l'époque mérovingienne que par deux églises qui aient eu de la célébrité : celle de Jumièges et celle de l'île de Noirmoutiers. C'est à l'une ou à l'autre qu'appartient la monnaie en question, et plus probablement à la première, pour laquelle on sait que furent frappés des deniers d'argent à la double légende Gemedico Cal. et Sco Philiberto [1].

Scta Flvra. — Attribué à *Saint-Flour* (Cantal). La transformation d'un saint en sainte, qu'il a fallu supposer

1. Duchalais, dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Le Bas, v° Jumiéges.

pour cela, me paraît fort peu probable. *Sancta Flora* doit désigner une sainte du nom de *Flore* ou de *Fleur*. Je lis dans la table générale des saints donnée par la Société de l'histoire de France (annuaire de 1860) qu'il y a une sainte Flore d'Auvergne, qui était patronne d'une église à côté de Billom. Y aurait-il eu là un monastère au septième ou au huitième siècle?

SEFINIACO. — Rapproché à tort de *Sauvigny*, qui ne peut être issu que de *Salviniacum* ou *Silviniacum*. Probablement il faut voir dans *Sefiniaco* une corruption de *Sabiniacum* ou *Saviniacum*, corruption qui a préparé l'un des types français, *Sévignac*, *Sévigny*, *Sévigné*.

SEROTENNO. — Il est aussi impossible à *Serotenno* d'avoir fait *Sarroux* (Corrèze), équivalent proposé, qu'il l'eût été à *Aginnum* d'avoir fait *Ajoux*. En cherchant dans Adrien Valois on aurait trouvé la véritable attribution. A l'article *Waractum*, où ce savant énumère les anciennes villes de la Marche, est porté le nom du lieu où naquit saint Pardoux. La légende dit : *In vico pagi Lemovicensis Serodino*, ce qui est une forme corrompue de *Serotenno*. Le nom moderne, d'après Valois, serait *Sardene;* c'est une faute d'impression. Il faut lire *Sardent* (Creuse).

SIAM. VICO. — Il n'y a rien à changer à ce nom; il est déjà dans sa forme française. On écrit aujourd'hui *Syam*. C'est un bourg du Jura où, de temps immémorial on a exploité le fer.

Tellao. — Si ce nom ne se rapporte pas au pays de *Talou* (Seine-Inférieure), déterminé par Adrien Valois, si c'est un centre de population, ville ou bourg, qu'il désigne, le nom de cette ville ou de ce bourg n'est certainement pas *Tilly*, ainsi qu'on le propose. Les désinences barbares *aus*, *aum*, *ao*, n'ont fourni que des dérivés en *au*, *eu*, *ou*, *u*, selon la règle établie ci-dessus, p. 44. Mais il n'y a pas de raison pour rejeter l'attribution au pays, du moment qu'il y a d'autres exemples de monnaies mérovingiennes qui ont pour légende le nom d'un *pagus*.

Tvrvnaco. — Ce nom, distinct de celui de la cité de Tournay, qui est écrit *Turnaco* sur les monnaies, convient à beaucoup d'autres *Tournay* que nous avons en France. Il y en a dans les départements de l'Eure, de l'Orne, du Calvados, de la Marne, de la Drôme, des Hautes-Pyrénées, etc., etc.

Vellaco vico. — Le nom français de *Velay* est celui qui répond à *Vellaco*. Il y a sur le territoire de Beneuvre, dans l'arrondissement de Châtillon (Côte-d'Or), l'emplacement d'une ville antique, qu'on désigne sous le nom de *En Velay*.

Vendonesse, Vindonisse. — Le siége épiscopal du diocèse de Constance fut d'abord établi à *Vindonissa*, aujourd'hui *Windisch* (canton d'Argovie), et c'est à ce lieu qu'on rapporte les monnaies aux légendes *Vendonesse*, *Vindonisse*. Cette attribution peut laisser du doute. *Vindonissa-Windisch* fut détruite de fond en comble par

les Allemands vers 570, et d'autre part nous trouvons en France plusieurs *Vandenesse, Vendenesse* et *Vendresse,* qui dérivent toutes du même type *Vindonissa.* Celle dont on a la mention la plus ancienne est *Vendresse* de l'arrondissement de Mézières (Ardennes), qui figure dans le testament de saint Remi. Les *Vandenesse* et *Vendenesse* sont en Nivernais et en Bourgogne. Le pays de Dombes eut aussi la sienne, dont le nom a été changé en celui de *Saint-Didier de Formans*[1].

Vernemito vill. — Ce nom est celui d'un lieu du Bordelais, célébré par Fortunat, où l'évêque Léonce avait érigé, du temps de Childebert Ier, une magnifique église à saint Vincent. A cette occasion le poëte donne une étymologie qu'ont retenue tous les linguistes :

*Nomine Vernemetes voluit vocitare vetustas,*
*Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert*[2].

On ne sait où placer ce lieu. Il est probablement de ceux qui ont perdu leur nom pour prendre celui du patron de leur église. On peut se demander si ce ne serait pas *Saint-Vincent* (Gironde), qu'on trouve sur la grande route de Paris à Bordeaux, après qu'on a traversé le pont de Cubzac.

Villa Maorin. — *Villemorin* (Charente) ou *Villemorien* (Aube) sont si près de ce nom, que je m'étonne qu'on les ait négligés pour aller chercher un *Marnay* qui n'est

1. Guigue, *Notes historiques sur les fiefs et paroisses de l'arrondissement de Trévoux,* p. 247.
2. *Carmina,* l. I, 15.

pas possible, car tous les Marnay se sont dits en latin *Madriniacum* ou *Matriniacum*.

Viminao. — Répond au pays de *Vimeu* (Somme), comme *Tellao* répond au pays de *Talou*.

Virisondvico. — Ce nom, qui doit être lu *Virisone vico*, est celui de *Vierzon* (Cher). Adrien Valois consigne les deux formes *Virso* et *Virsio*.

Virriaco vico. — M. Fillon rapporte la monnaie sur laquelle est inscrit ce nom au type de la cité d'Autun [1]. D'après cette indication, on peut faire l'attribution à *Viry* en Charolais, localité du département de Saône-et-Loire, qui fut plus tard un prieuré de l'abbaye de Cluny.

Vorolio vico. — Ne peut pas être *Vollore-ville* (Puy-de-Dôme), pour deux raisons : d'abord la désinence *olium* appelle un dérivé français finissant en *euil, oil, au, ou*, comme serait *Vroil, Vrau* ou *Vrou*. D'autre part, le nom latin de Vollore fut *Lovolautrum*, mentionné deux fois par Grégoire de Tours, *Lovolautrum castrum* et *Lovolautrense castrum* [2]. Il y a eu aphérèse de la première syllabe pour arriver au nom français.

Je ne trouve à rapprocher de *Vorolium* que *Vroux*, qui est marqué dans le *Dictionnaire topographique du département de la Nièvre* comme un ancien fief, aujourd'hui simple ferme de la commune de Thaix.

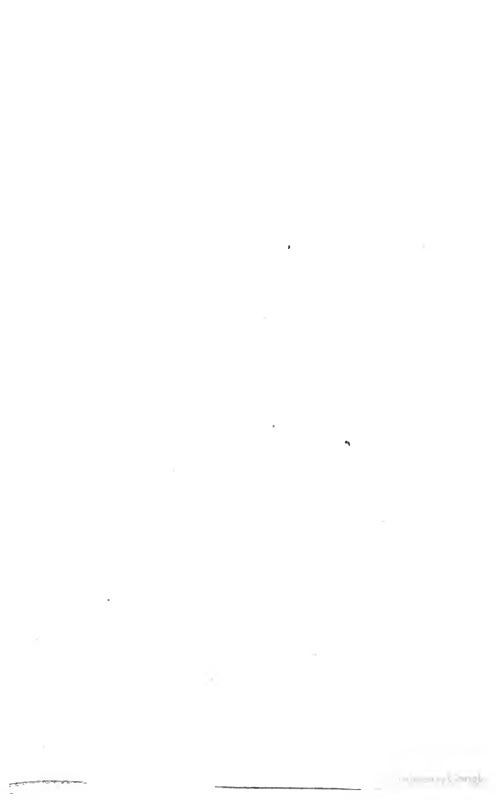
1. *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 55.
2. *Historia Francorum*, l. III, c. 13; *De vitis Patrum*, l. IV, c. 2.

Vrba vico. — Doit être *Orbe*, en Suisse, dans le canton de Vaud. Herric, au neuvième siècle, disait de ce lieu : « *Publice famosus et famose publicus locus est; Orbam vulgo nominant*[1]. »

Wredo vico. — *Vred*, dans l'arrondissement de Douai, me paraît répondre à cette dénomination, bien que les chartes du onzième siècle (les plus anciennes où le lieu soit mentionné) l'appellent *Veretum*[2]. Mais c'est là, selon moi, une de ces formes latines qui furent composées *a posteriori* sur les types français, lorsque ceux-ci avaient déjà prévalu et fait oublier les noms primitifs.

1. *Miracula sancti Germani Autissiodorensis*, l. II, c. 3.
2. Mannier, *Études sur les noms des communes du département du Nord*, p. 204.







# CORRECTION

# D'UN DIPLOME

## DE LOUIS LE BÈGUE.

---

Dom Martène a publié dans l'*Amplissima Collectio*[1] un diplôme important de Louis le Bègue, qu'il avait tiré du cartulaire de Saint-Martin de Tours. C'est une donation pour fondation d'anniversaire en l'église de Saint-Martin, donation qui porte la date du 20 juin 878, et dont le roi lui-même déposa l'acte authentique sur le tombeau de l'apôtre des Gaules. L'objet de cette libéralité est exprimé comme il suit dans le texte de dom Martène :

*Ad basilicam sancti Martini, sitam in suburbio Turonicæ civitatis, et ad ipsius ecclesiæ canonicos, qui ad ejusdem beatissimi patris jugibus excubiis gloriosum celebrantur templum et tumulum, quasdam res et mancipia nostræ proprie-*

1. Tome I, col. 205.

*tatis delegare ac perpetualiter eidem loco a prædictis fratribus in proprium conferre, idest villam nostram Merlaüm, sitam in pago Camsiacinse super fluvium Ingeram, cum omnibus appendiciis et integritatibus suis ac decimis, quæ in usus cedentur hospitalis nobilium atque pauperum.*

On voit qu'il s'agit d'un domaine du fisc, appelé *Merlaus*, qui était situé dans la circonscription d'un chef-lieu *Camsiacum*, sur la rivière *Ingera*.

*Ingera* est le nom latin de l'Indre, et il semblait si naturel qu'une propriété donnée à Saint-Martin de Tours fût située sur les bords de l'Indre, que personne ne songea à élever de doute sur l'exactitude de ce nom. Toutes les réimpressions annotées du diplôme de Louis le Bègue, qu'on a faites depuis dom Martène, avertissent que *super fluvium Ingeram* veut dire « sur l'Indre, » mais sans expliquer à quoi correspondent *Merlaus* et *Camsiacensis pagus* [1].

L'auteur d'une des meilleures histoires provinciales qu'on ait composées de notre temps, M. Raynal, a cherché ces lieux dans le Berri, et ne les y a pas trouvés [2]. Ils ne se rencontrent pas davantage en Touraine. Où sont-ils ?

L'original de la donation du 20 juin 878 existe encore. Il est du très-petit nombre de ceux qui ont échappé à la destruction des archives de Saint-Martin de Tours. On le conserve aux archives de l'Empire [3]. Il fut reproduit

1. *Scriptores rerum francicarum*, t. IX, p. 404; Labbe, *Mélanges curieux*, I, 483.
2. *Histoire du Berry*, t. I, p. xlij.
3. Section historique, K. 186, n° 30.

en fac-simile, il y a vingt-cinq ans, pour l'enseignement de l'École des chartes. M'étant avisé de le collationner avec le texte de dom Martène, je fus frappé d'une variante de la plus grande conséquence sur le nom de la rivière. C'est *Vigera* qu'il faut lire au lieu de *Ingera*.

*Vigera* est un nom commun à plusieurs rivières. La *Voire* qui passe à Montierender (Haute-Marne), la *Vègre* qui arrose la partie occidentale du département de la Sarthe, la *Vègre* qui se jette dans l'Eure près d'Ivry, ont été appelées en latin *Vigera*[1]. Ne connaissant d'abord que ces trois, celle qui me semblait le mieux, ou le moins mal, se rapporter à la *Vigera* du diplôme était la Vègre du Maine. Je fus détrompé par la charte de fondation de Saint-Corneille de Compiègne[2].

Cet acte, qui est de la dernière année du règne de Charles le Chauve, mentionne le fisc de *Merlaus* en compagnie de beaucoup d'autres domaines royaux, tous situés en Picardie ou en Champagne, et celui qui précède immédiatement *Merlaus* est *Pontione*, Ponthion dans l'arrondissement de Vitry-le-François (Marne). Dès lors j'arrivai à la certitude que *Merlaus* nous représente *Merlaut*, qui est aussi de l'arrondissement de Vitry. Non-seulement la position du lieu relativement à Ponthion et la forme du nom conviennent, mais encore il y a tout près de Merlaut le village de Changy, et Changy fut le chef-lieu d'un *pagus Camizisus* ou *Camsiacensis*, que M. Guérard a consigné dans son tableau des subdivisions

1. Guérard, *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. I, n. 24, et II, p. 347; Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 549.
2. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 404.



de la Gaule barbare. Il reste bien une petite difficulté en ce que Merlaut est situé sur une rivière dont le nom actuel s'éloigne de celui de *Vigera*, car elle s'appelle la *Chée*; mais c'est la Chée augmentée depuis peu d'un autre cours d'eau dont le nom *Vière*, dérivé incontestablement de *Vigera*, est porté sur la carte du Dépôt de la guerre; de sorte qu'en admettant (ce qui est non pas une hypothèse, mais une conclusion nécessaire) qu'au neuvième siècle le nom de Vière l'emportait sur celui de Chée pour désigner la réunion des eaux dont le territoire de Merlaut est arrosé, tous les éléments se rencontrent pour fixer l'attribution.

Voilà un exemple des dangers que l'on court lorsqu'on opère sur des mots qu'il est si important de posséder dans leur forme pure.

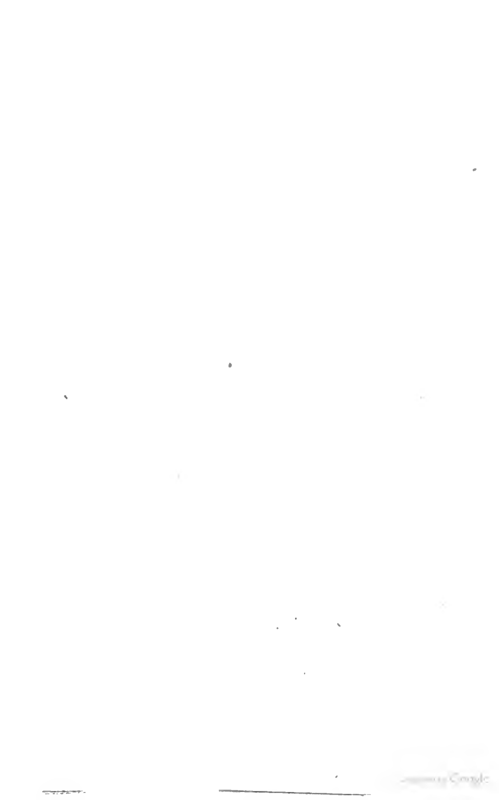
La fausse leçon *Ingera* n'est pas le fait de dom Martène. Le nom était ainsi écrit dans le grand cartulaire ou *Pancarte noire* de Saint-Martin. Nous en avons la preuve par les copies qui nous restent d'une partie de ce recueil, qui fut brûlé à la Révolution [1]. Cependant la Pancarte noire avait été faite avec beaucoup de soin; mais qu'est-il arrivé? Au douzième siècle, lorsque l'administration de Saint-Martin eut l'idée de faire transcrire sur un registre ses anciens titres de propriété, la maison avait perdu une partie des biens que ces titres concernaient. Beaucoup des noms inscrits dans les chartes étaient lettre morte pour le religieux chargé d'en faire

1. Manuscrits de la Bibliothèque impériale, *Mélanges de Colbert*, t. 46, fol. 60; *Collection Dom Housseau*, t. 1, f. 106.

la transcription. Dès lors celui-ci fut exposé à mal lire, ou à interpréter sa lecture d'après ce que lui suggérait la vraisemblance. Il ne connaissait pas la rivière *Vigera*, mais il connaissait la rivière *Ingera* qui coule en Touraine. Quoique *Vigera* fût écrit aussi lisiblement que possible dans le diplôme de Louis le Bègue, il crut bien faire en substituant *Ingera* à *Vigera*.

Pareille chose est arrivée plus d'une fois lorsqu'on a transcrit les chartes dans les cartulaires. Il en résulte que l'autorité des cartulaires, si respectable qu'elle soit, n'est pas décisive en matière de noms de lieu. Pour être sûr d'une leçon de ce genre, il faut qu'elle ait été fournie par l'acte original. De là la nécessité de recourir aux chartes elles-mêmes toutes les fois qu'on en a la possibilité.







# DU LIEU

## OU MOURUT HENRI IER.

---

Au mois d'août de l'an 1060, le roi de France, Henri Ier, ayant voulu prendre une médecine de précaution, son médecin, qui passait pour le plus habile de l'époque, lui administra on ne sait quelle potion dont il lui promit merveille ; seulement, la nature de ce médicament était telle, qu'il fallait bien se garder de boire avant qu'il eût opéré, autrement on tombait en danger de mort. Le médecin ne manqua pas d'en faire la recommandation et s'éloigna. La saison était chaude : le roi sentit bientôt une soif dévorante ; mais ses gens, avertis, faisaient semblant de ne pas entendre ses plaintes, tant qu'à la fin, il prit à part un de ses chambellans, et se servant avec lui de ces manières de persuader que possèdent les rois, il en obtint un plein verre d'eau. Il but donc, et empira incontinent de telle sorte, que le médecin, à son retour, n'eut qu'à lui conseiller de régler au plus vite les affaires de sa succession. Il le fit en homme

courageux qu'il était, se confessa, communia et ferma les yeux le jour même, 29 août [1].

Cet événement eut pour théâtre un lieu du nom de Vitry : « *Ainricus Vitriaci defungitur,* » disait un manuscrit de Saint-Benoit sur Loire, publié par André Du Chesne ; et la chronique faussement attribuée à Yves de Chartres : « *Heinricus rex, fortis in bello, Vitriaco obiit* [2]. » Il y a tant de villages du nom de Vitry, que les premiers critiques n'éprouvèrent pas un médiocre embarras pour savoir auquel s'arrêter. Les uns crurent qu'il s'agissait de Vitry-sur-Seine, à une lieue de Paris ; les autres opinèrent pour Vitry en Brie, et l'on resta ainsi dans l'incertitude jusqu'à la publication de la chronique de Saint-Pierre le Vif, que l'on doit à dom Luc d'Achery [3]. Cet ouvrage a pour auteur un moine du nom de Clarius, qui vivait en 1120. On y lit que le roi Henri Ier mourut au château de Vitry en Bière, *apud Victriacum castrum in Bieria.*

Bière est le nom que portait anciennement la forêt de Fontainebleau. On se crut donc autorisé à placer dans la forêt de Fontainebleau le Vitry dont avaient voulu parler l'annaliste de Saint-Benoît et le pseudo Yves de Chartres ; et comme il y a dans la même forêt un carrefour appelé la *Croix-de-Vitry,* lequel semblait conserver la mémoire du château en question, personne ne s'avisa plus de douter devant des faits en apparence si probants [4]. Encore à l'heure qu'il est, pour tous les historiens bien

1. Guillaume de Jumiéges et Orderic Vital, ap. *Scriptores rerum francicarum,* t. XI, p. 48 et 229.
2. *Scriptores rerum francicarum,* t. X, p. 161 et 212.
3. *Spicilegium,* t. II, p. 476.
4. Mémoire de M. Maillard dans le *Mercure* du mois d'août 1741.

informés et qui se piquent de puiser aux sources, Henri Ier est bien mort dans la forêt de Fontainebleau.

Il n'en est rien cependant, et le témoignage de Clarius, ainsi que l'existence de la Croix-de-Vitry ne sont qu'une de ces coïncidences trompeuses qui engendrent les erreurs historiques. Voici comment on peut le démontrer :

D'abord, la forêt de Fontainebleau n'est point une de ces contrées où il soit loisible de supposer autant de lieux d'habitation qu'il plairait au raisonnement d'en créer. Le nombre des points habitables y est très-borné, à cause du manque d'eau. Le canton de la Croix-de-Vitry, qui est celui qui se présente en venant de Melun, est particulièrement sauvage et aride ; il n'a jamais pu servir de retraite qu'aux bêtes, sauf sur l'une de ses lisières, où il est bordé par la Seine. On peut donc avancer à coup sûr que, si un château avait jamais été placé dans ces parages, il l'eût été au bord de la rivière ; dès lors, ses ruines ou son nom se retrouveraient là. Mais nul vestige d'un Vitry quelconque n'existe sur la rive qui confine au canton de Vitry ; on n'y rencontre d'autres noms que ceux de la commune de Bois-le-Roi et de ses écarts Brolle, la Cave, Sermaise. Sermaise, *Sarmatia*, paraît avoir été une station de lètes ou de colons Sarmates, transplantés là du temps des Romains. C'est l'endroit du pays le plus anciennement habité. La Cave est un port d'origine toute récente, qui a été créé par l'industrie du flottage. Le nom de Brolle est celui d'une ancienne lande, *Bruerolæ*[1], traversée par

1. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. IV, p. 356.

une grosse source qui va se mêler à la Seine après une course de quelques cents pas; enfin celui de Bois-le-Roi indique précisément un bourg fondé au moyen-âge sur une partie des bois du domaine royal, défrichée exprès, et qui n'était pas dénommée auparavant.

En second lieu, la Croix-de-Vitry manque sur la plus ancienne carte de la forêt de Fontainebleau, qui est de 1624; elle ne figure pas non plus dans la description que D. Morin, l'historien du Gâtinais, donna de la même forêt en 1630[1]; mais on la voit marquée sur la carte dressée par Defer en 1697, laquelle carte n'est ni plus grande, ni plus détaillée que celle de 1624. De cela, que conclure? Que la Croix-de-Vitry n'existait point au commencement du règne de Louis XIII, et qu'elle fut pratiquée seulement entre 1630 et 1697. Mais de ce que la Croix-de-Vitry appartient à un percement moderne, s'ensuit-il que le nom qui lui a été donné est moderne aussi, j'entends moderne pour la localité? Il me paraît impossible d'élever le moindre doute à cet égard quand on considère les dénominations attribuées aux autres croix qui furent établies depuis Henri IV. Toutes ont été baptisées de titres d'offices ou de noms de famille appartenant à de grands personnages en faveur. Ainsi, nous trouvons la Croix-du-Grand-Maître, la Croix-du-Grand-Veneur, la Croix-de-Guise, la Croix-de-Souvray, la Croix-de-Saint-Hérem; il n'y a pas de raison pour que la Croix-de-Vitry fasse exception, et pour que son nom ne soit pas celui du capitaine des gardes de Louis XIII

1. *Histoire du Gâtinais*, p. 528.

qui devint maréchal de France et duc pour avoir fait au roi le plaisir d'assassiner le maréchal d'Ancre.

Par toutes ces raisons, je me crois en droit de nier l'existence d'un Vitry dans la forêt de Fontainebleau au onzième siècle, et j'ajouterais que le moine Clarius a commis une erreur de topographie en associant les deux noms de Vitry et de Bière, s'il était bien certain qu'il eût tracé de sa plume le mot Bière; mais une leçon un peu différente de *Bieria*, donnée par un de ses manuscrits, le justifie complétement.

Les Bénédictins, auteurs du Recueil des Historiens de France, en réimprimant par fragments la chronique de Clarius, corrigèrent, d'après un manuscrit nouveau, le texte imprimé par d'Achery. Une de leurs corrections tombe précisément sur le passage relatif à la mort de Henri Ier : au lieu de *Bieria* ils ont lu *Brieria*[1]. Peu importe, après cela, que leur interprétation ait été la même que s'ils n'avaient rien corrigé du tout; n'en déplaise à ces savants hommes, ils se sont laissé aller avec trop de complaisance à l'opinion reçue : Vitry-en-*Brière* n'est pas la même chose que Vitry-en-*Bière*.

Maintenant que nous sommes plus libres pour chercher notre Vitry, prenons-nous-y autrement qu'on n'a fait par le passé. Au lieu de nous enfermer dans deux ou trois témoignages insuffisants, interrogeons tous ceux que fournissent les auteurs du onzième et du douzième siècle. S'il arrive qu'un Vitry, parfaitement connu et déterminé, ait été l'une des demeures de prédilection

1. *Scriptores rerum francicarum*, t. X, p. 196.

du père de Henri Ier; si ce même Vitry a continué de servir de résidence à ses successeurs, n'y aura-t-il pas grande apparence que c'est en cet endroit que se passa l'événement du 29 août 1060? Eh bien, le bourg de *Vitry-aux-Loges*, dans la forêt d'Orléans, est dans ce cas.

Helgaud, le biographe et l'ami du roi Robert, témoigne à deux reprises de l'affection de ce prince pour un château de Vitry, qu'il désigne assez clairement pour qu'on y ait reconnu Vitry-aux-Loges[1]. Le livre des miracles de saint Benoît, écrit du temps de Philippe Ier, atteste l'existence d'un *palais royal* au même lieu de Vitry[2]; enfin, plusieurs privilèges décernés par les rois Louis VI et Philippe-Auguste aux communautés religieuses ou aux habitants des villages forestiers de l'Orléanais, sont datés de Vitry, *in palatio regio*[3].

Il y a plus; un diplôme de Henri Ier lui-même, daté de 1052 avec l'indication du lieu *Vitriaco palatio*, a été cité depuis longtemps pour prouver que Henri Ier, aussi bien que son père, avait tenu sa cour à Vitry-aux-Loges[4], et le même fait résulte encore d'un autre diplôme de 1059, *actum Vitriaci publice*, qui est la reconnaissance d'une dotation faite à l'abbaye de Colombes par Hugues Bardoul, seigneur de la tour de Pithiviers[5]. En faut-il

1. *Vita Roberti*, c. 28.
2. Lib. IV, c. 26 : « Qui locus regalis palatii honorificentia nostris temporibus decorabatur. »
3. *Gallia christiana*, t. VII et VIII, pr., col. 503 et 193; *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 239.
4. Notice de Dom Michel Germain sur les palais royaux, dans la *Diplomatique* de Mabillon, l. IV, c. 157.
5. *Scriptores rerum francicarum*, t. XI, p. 604.

davantage pour placer à Vitry-aux-Loges la mort de Henri Ier?

Mais si le Vitry de la forêt d'Orléans est surnommé *aux-Loges,* pourquoi le moine Clarius a-t-il écrit Vitry-*en-Brière?*

Le suffixe déterminatif *aux Loges* n'est pas de toute ancienneté. C'est le nom de la forêt elle-même, *Lodova, Leodiga, Legium* qui s'ajouta au nom du lieu seulement à la fin du douzième siècle. Le plus ancien exemple qu'on en ait se trouve dans un diplôme de 1183, donné par Philippe-Auguste *apud Victriacum in Legio*[1]. Les textes antérieurs où la même résidence est mentionnée portent seulement Vitry. Il est donc permis de supposer qu'une dénomination différente eut cours auparavant dans le pays, et qu'elle fut adoptée par Clarius, afin que le Vitry dont il parlait ne fût pas confondu avec un autre.

Le mot *Brière* est d'un emploi fréquent dans notre nomenclature territoriale. Il paraît avoir désigné les endroits marécageux des forêts. Or telle est la nature du sol dans la région où est situé Vitry, et cela est si marqué, que plusieurs communes environnantes en ont tiré leur nom. Il y a *Haute-Brière*, *Basse-Brière*, *Sèche-Brière.* Mais en raisonnant par analogie, on arrive encore à une autre conclusion. Un même suffixe attaché au nom de plusieurs lieux voisins, indique d'ordinaire comment s'appelait autrefois la contrée. Par là les diverses *Brière* si rapprochées l'une de l'autre, que je viens de

1. *Gallia christiana,* t. VII, *pr.,* col. 193.

mentionner, seraient les restes d'une dénomination qui s'étendit à toute la partie orientale de la forêt de Loge. La manière dont s'est exprimé notre chroniqueur s'explique donc parfaitement, et la démonstration que j'ai entreprise est complète :

C'est à Vitry-aux-Loges, appelé par Clarius Vitry-en-Brière, que le roi Henri Ier finit ses jours.





# TABLE

## DES NOMS DE LIEU ET DE RIVIÈRE

### CITÉS DANS LE VOLUME.

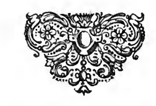
### NOMS LATINS.

---

NOMS FRANÇAIS.

NOMS DE FORME GERMANIQUE.

FIN.



Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.



